

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mohamed seddik Ben Yahia Tassoust– Jijel



Faculté des lettres et des langues

Département de lettre et de langue française

N° de série :

N° d'ordre :

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : Sciences du langage

Intitulé

**L'attribution des marques d'usage et de domaines aux mots
d'origine arabe. Cas du *Grand Robert*2005**

Présenté par :

 Adhimene Zahira
 Lemzeri Houssna

Dirigé par :

M. Samir Tacherfiout

Membres du Jury :

Président :M. Benammar

Examinatrice :Mlle. Kouras

Rapporteur : M. Samir Tacherfiout

Année Universitaire
2019-2020

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mohamed seddik Ben Yahia Tassoust– Jijel



Faculté des lettres et des langues

Département de lettre et de langue française

N° de série :

N° d'ordre :

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : Sciences du langage

Intitulé

**L'attribution des marques d'usage et de domaines aux mots
d'origine arabe. Cas du *Grand Robert*2005**

Présenté par :

✚ Adhimene Zahira

✚ Lemzeri Houssna

Dirigé par :

M.Samir Tacherfiout

Membres du Jury :

Président :M. Benammar

Examinatrice :Mlle. Kouras

Rapporteur : M. Samir Tacherfiout

Année Universitaire
2019-2020

Dédicace

Jedédie ce travail :

A mes chers parents Saïd et Malika pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études,

A mon cher frère Bilal et mes précieuses sœurs : Radia, Jawida et surtout la princesse Hanane pour leurs encouragements, et leur soutien moral,

A ma grande sœur Souad et toute sa famille

A vous ma grand- mère Meriem, ceci est ma profonde gratitude pour ton éternel amour

A tous les membres de ma famille paternelle et maternelle

A tous les gens qui m'aiment.

Zahira

Dédicace

Je dédie ce travail

A mes chers parents, pour leur encouragement et leur soutien moral,

A mon frère qui m'a toujours soutenu tout au long de mon parcours universitaire,

Que ce travail soit l'exaucement de vos vœux et le fruit de votre soutien.

Houssna

Remerciement

Un grand merci à :

Nos familles, qui nous ont dotées d'une éducation digne, leur amour a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui.

Notre promoteur *M.TACHEFIOUT* pour son aide précieuse.

Nous tenons également à remercier les membres du jury qui ont bien voulu accepter de lire ce travail et de l'évaluer.

Résumé

Au cours de l'histoire, la langue française a emprunté énormément de mots au lexique arabe, ces emprunts occupent une place importante dans le dictionnaire *Grand Robert* qui a attribué à ces emprunts un système de marquage composé de marques d'usage et de domaine.

Notre travail de recherche a pour objectif de savoir comment les emprunts arabes sont accueillis dans les dictionnaires, plus particulièrement le *Grand Robert 2005*.

Après avoir rassemblé tous ces mots et à l'aide du système de marquage qui leur a été attribué, nous allons analyser leur registre de langue et les domaines auxquels ils appartiennent

À tout prendre, notre présente recherche se veut lexicographique, une étude de mots empruntés à l'arabe dans le dictionnaire *Grand Robert*.

Mots-clés : emprunts, le dictionnaire *Grand Robert*, système de marquage, marque d'usage, marque de domaine, lexicographie.

Summary

Over the course of history, the French language has borrowed a lot of words from the Arabic lexicon; these borrowings occupy an important place in the *Grand Robert* dictionary which in turn attributed a marking system made up of usage and domain marks.

Our research work aims to probe how Arabic borrowings are received in dictionaries, more particularly the *Grand Robert 2005*.

After collecting all these words and using the marking system assigned to them, we will analyze their language register and the domains to which they belong

At length, our present research for lexicographic is meant to be a study of words borrowed from Arabic in the *Grand Robert* dictionary.

Keywords: borrowings, the *Grand Robert* dictionary, marking system, domain marks, usage marks, domain marks, lexicographic.

المخلص

على مر التاريخ، استعارت اللغة الفرنسية العديد من الكلمات من اللغة العربية وتحتل هذه الكلمات المستعارة مكانة

مهمة في قاموس لجراند روبرت الذي أسند بدوره نظام إشارة متكون من علامات الاستعمال وعلامات المجال بحثنا العلمي يهدف إلى معرفة كيف أن الاستعارات العربية تستقبل في القواميس خصوصا لجراند روبرت.

بعد جمع الكلمات بمساعدة نظام الإشارة المسند إليها سوف نحلل السجل اللغوي و المجالات التي تنتمي إليها. إجمالاً،

بحثنا الحالي هو معجمي، دراسة كلمات مستعارة من اللغة العربية في قاموس لجراند روبرت

الكلمات المفتاحية : كلمات مستعارة، قاموس لجراند روبرت، نظام إشارة، علامات الاستعمال، علامات المجال، معجمي.

Table des matières

Table des matières

INTRODUCTION

PARTIE I

CHAPITRE I

INTRODUCTION PARTIELLE

1	DES COUCHES DIACHRONIQUES AUX EMPRUNTS MODERNES DU FRANÇAIS ..	15
1.1	Le fond primitif	15
1.2	Les apports classiques	16
1.3	Les emprunts modernes	17
2	HISTOIRE DES CONTACTS ENTRE LES ARABES ET LES FRANÇAIS.....	18
3	DEFINITION DE L'EMPRUNT	19
4	LA TYPOLOGIE DE L'EMPRUNT	21
4.1	L'emprunt lexical	21
4.1.1	L'emprunt intégral	21
4.1.2	L'emprunt hybride	21
4.1.3	Les faux emprunts.....	21
4.1.4	Le calque.....	22
4.2	L'emprunt syntaxique.....	22
4.3	L'emprunt phonétique.....	22
5	L'INTEGRATION DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE.....	22
5.1	L'intégration phonétique :	23
5.2	L'intégration sémantique :	23
5.2.1	La restriction de sens :	23
5.2.2	L'extension de sens :	24
5.3	L'intégration morphosyntaxique :	24

CONCLUSION PARTIELLE

CHAPITRE II

INTRODUCTION PARTIELLE

1	LES MARQUES D'USAGE	27
1.1	Les marques diachroniques	28
1.2	Les marques diatopiques	28
1.3	Les marques diastratiques	29
1.4	Les marques diaphasiques	29
1.5	Les marques fréquentielles	29
1.6	Les marques Pragmatiques	29
2	LES MARQUES DE DOMAINE	29
2.1	L'hétérogénéité des formules	29
2.2	Les éléments les plus saillants	30
2.3	Le recours à certains opérateurs	31
2.3.1	La définition	31
2.3.2	L'exemple	32

CONCLUSION PARTIELLE

PARTIE II

CHAPITRE I

INTRODUCTION

1	PRESENTATION DU DICTIONNAIRE ELECTRONIQUE GRAND ROBERT 2005	
2	L'HISTOIRE DU GRAND ROBERT	38
3	L'ORGANISATION ET LE TRAITEMENT DU LEXIQUE DANS LE DICTIONNAIRE GRAND ROBERT 2005.	38
3.1	La nomenclature	38
3.2	Les informations : la forme	39
4	LES INFORMATIONS HISTORIQUES : ETYMOLOGIES ET DATATIONS	40
4.1	L'étymologie	40

4.2	Les datations.....	41
4.3	La définition.....	41
5	POURQUOI AVONS-NOUS CHOISI CE DICTIONNAIRE ?	41
6	LES DONNEES.....	42

CONCLUSION

CHAPITRE II

INTRODUCTION

1	CLASSEMENT DES EMPRUNTS EN DOMAINES D'APPARTENANCE TEL QU'ILS SONT NOTES DANS LE DICTIONNAIRE.....	44
2	CLASSEMENT DES EMPRUNTS EN DOMAINES D'APPARTENANCE SELON LA DEFINITION DONNEE PAR LE DICTIONNAIRE	45
3	LES MARQUES D'USAGE DANS LE GRAND ROBERT	52
4	LES MARQUES D'USAGE LES PLUS PRESENTES DANS LE GRAND ROBERT	
4.1	Les marques diachroniques :	56
4.2	Les marques diatopiques.....	57
4.3	Les marques diastratiques.....	57
4.4	Les marques diaphasiques.....	58
4.5	Les marques fréquentielles.....	59
4.6	Les marques pragmatiques.....	60
5	LES EMPRUNTS DU DICTIONNAIRE GRAND ROBERT 2005, SONT-ILS TOUS MARQUES ?	61
6	LA CONTRIBUTION DE CES MARQUES D'USAGE	61
7	LES MARQUES D'USAGE ET LE SENS DES MOTS EMPRUNTES A L'ARABE.....	61
7.1	Conservation de sens :	62
7.2	Extension de sens :	62

7.3 Restriction de sens : 62

7.4 Changement du sens : 63

CONCLUSION PARTIELLE

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Liste des tableaux

Première partie, chapitre 2

Tableau : Un cadre de références pour l'étude des marques d'usage dans différents dictionnaires d'apprentissage selon Hausman.

Deuxième partie, chapitre 2

Tableau 1 : Classement des emprunts en domaines d'appartenance tel qu'ils sont notés dans le dictionnaire**26**

Tableau 2 : Classement des emprunts en domaines d'appartenance selon la définition donnée par le dictionnaire.....**44**

Tableau 3 : Classement des emprunts selon les marques d'usage.....**52**

Introduction

Introduction générale

Introduction

L'homme est en contact permanent avec ceux qui partagent ce monde avec lui. Ce contact de peuples engendre nécessairement un contact de langues et de ce contact résultent plusieurs phénomènes linguistiques comme l'alternance codique, l'interférence, le calque et l'emprunt.

D'une manière ou d'une autre, des mots s'empruntent souvent pour répondre à des exigences linguistiques et communicatives nécessaires.

L'emprunt linguistique est le transfert d'un trait linguistique d'un parler à un autre mais on l'adapte pour qu'il soit conforme au système de la langue cible.

La langue française a emprunté à plusieurs langues : à l'anglais, à l'allemand, à l'espagnol et plus particulièrement à l'arabe.

Au cours de son histoire, la langue française a emprunté au lexique arabe, ces emprunts lexicaux occupent une place importante dans le dictionnaire français avec des changements phonétiques, graphiques et morphologiques.

Qu'est-ce que le dictionnaire ? D'après le *Grand Robert* (2005), c'est un « ouvrage didactique contenant un certain nombre d'éléments signifiants d'une ou de plusieurs langues, disposés selon un ordre convenu et donnant des informations sur eux. » En ce sens, le dictionnaire fait partie des références qui nous informent et nous aident à réduire nos incertitudes en matière de connaissance sur la langue.

Chaque année, le dictionnaire accueille de nouveaux mots, et parmi eux, on distingue les emprunts qui sont pris d'une langue propre à une communauté linguistique, tout en les adaptant aux règles phonétiques, lexicales et morphosyntaxiques de la langue d'accueil.

De surcroît, ces emprunts sont dus aux guerres, au commerce, la colonisation, les relations économiques et culturelles entre les différents pays.

La langue française, comme toutes les langues n'échappent pas aux échanges linguistiques sous l'influence des apports politiques, historiques, culturels et économiques d'un pays étranger. Au cours de son histoire, elle a emprunté au lexique arabe, et ces emprunts lexicaux occupent une place importante dans le dictionnaire français avec des changements phonétiques, graphiques et morphologiques : « De la tasse à café à l'orangeade, café sucré ou avec zéro sucre, de la jupe coton au gilet de satin, de l'algèbre aux amalgames » des mots de quotidien qui sont, selon *Jean Pruvost* (2017), utilisés tous les jours, sans le savoir, sont issus de la langue arabe.

Introduction générale

Pour notre travail, nous avons choisi d'étudier ce phénomène sous l'intitulé suivant : « L'attribution des marques d'usage et de domaines aux mots d'origine arabe. Cas du Grand Robert.2005 »

Nous avons opté pour le choix de ce thème parce que nous avons remarqué que le français a emprunté de nombreux termes à l'arabe, ces termes sont tellement intégrés dans le système français qu'on ne peut pas distinguer entre les mots d'origine arabe et ceux d'origine française, et de plus, le Grand Robert est le plus grand dictionnaire de la langue française et un ouvrage prestigieux, toutes ces raisons nous ont motivées à mener cette étude.

L'objectif principal de notre recherche est d'étudier l'attribution des marques d'usage et de domaine aux mots français d'origine arabe dans le Grand Robert, 2005

Nous allons essayer d'étudier la pratique du marquage dans le dictionnaire Grand Robert, 2005 et de déterminer comment les marques de domaine et d'usage sont attribuées aux arabismes du dictionnaire

Problématique :

Dans ce travail, nous tenterons de répondre à cette question :

Comment les marques d'usage et de domaine sont-elles attribuées aux mots d'origine arabe et est-ce qu'ils sont tous marqués ou non ?

Hypothèses :

Les emprunts arabes ne sont pas tous marqués, ces marques d'usage et de domaine sont attribuées aux mots d'origine arabe à l'aide d'un système de marquage précis et varié.

Corpus :

Le corpus sur lequel nous allons travailler s'agit du contenu de notre inventaire d'emprunts d'origine arabe, accompagné de données offertes par le dictionnaire *GrandRobert*. Nous allons classer ces emprunts en domaines et en usage afin de les analyser.

L'analyse consistera à déterminer si les emprunts sont tous marqués ou pas et comment les marques d'usage et de domaine sont attribuées à chaque emprunt.

Plan de travail :

Dans notre travail de recherche, l'étude s'effectue à partir d'une analyse d'un corpus formé d'un grand nombre d'emprunts d'origine arabe, qui sont tirés du dictionnaire le *GrandRobert*. Notre mémoire se compose de deux parties :

Introduction générale

D'abord, nous allons commencer par une première partie consacrée à la circonscription de notre sujet de recherche en s'appuyant sur quelques notions théoriques et cela à travers deux chapitres. Dans le premier chapitre nous allons essayer d'expliquer l'origine du vocabulaire français, l'histoire des contacts entre les arabes et les français et d'aborder le phénomène de l'emprunt linguistique, ses types et son intégration dans la langue d'accueil. Le deuxième chapitre est une vue d'ensemble sur la pratique du marquage, autrement dit, les marques d'usage et de domaine.

Ensuite, la deuxième partie est constituée de deux chapitres : le premier est consacré à la présentation de notre support qui est le dictionnaire et à la présentation du corpus. Le deuxième est consacré à l'interprétation et l'analyse des arabismes

Enfin, nous clôturons le travail par une conclusion qui englobe tout le cheminement du mémoire.

Première partie
Aspect théorique

Chapitre I

Origines du vocabulaire français

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

Introduction

Dans ce premier chapitre, nous allons tout d'abord mettre en relief les couches diachroniques du lexique français. Donc nous allons examiner le fond primitif, les apports classiques et les couches d'emprunts modernes.

Ensuite, nous allons évoquer les événements historiques qui ont provoqué les contacts entre les arabes et les français.

Enfin, nous présenterons quelques définitions de l'emprunt linguistique en faisant appel aux apports des linguistes qui se sont intéressés à ce sujet pour clarifier autant que possible le phénomène d'emprunt, ses types, et son intégration dans la langue cible.

1 Des couches diachroniques aux emprunts modernes du français

Le français est une langue indo-européenne issue du latin vulgaire et qui a subi une longue évolution à travers le temps. Les mots qui constituent le lexique de la langue française se répartissent en plusieurs couches historiques. Dans ce chapitre on examinera le fond primitif, les apports classiques, les emprunts modernes et on termine avec les différentes définitions de l'emprunt par les différents linguistes.

1.1 Le fond primitif

a. Le celtique

Dès le V^{ème} s. Avant l'ère chrétienne, des tribus celtes sont venues des régions de l'est vers l'ouest. Certaines traversent la mer vers les îles et d'autres s'installent sur le territoire actuel de la France. Le gaulois appartient aux langues indo-européennes, c'est une langue celtique parlée par les habitants de la Gaule. Les gaulois ne pratiquaient pas une culture de l'écrit. La langue écrite était réservée aux druides qui écrivaient sur des supports fragiles. C'est pour cette raison que nous n'avons que très peu de traces écrites. Les chercheurs ont pu repérer un certain nombre de mots français d'origine gauloise et celtique. Ces mots sont relatifs aux noms de plantes et d'animaux (*mouton, chêne, bec, arpent, sapin, alouette, bouc*), à la description des terrains (*bruyère, galet, lande, boue*), aux noms des lieux : *Lyon*, et à l'agriculture : *ruche, charrue, sillon*.

b. Le latin

Le latin était la langue de la Gaule après la conquête romaine par Jules César au 1^{er} s avant Jésus-Christ. La conquête de la Gaule s'accompagne à la fois d'une romanisation

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

(conquête politique et territoriale) et d'une latinisation (conquête linguistique) des peuplades gauloises. Le fond latin populaire constitue le fond originel du français, 80% du vocabulaire français vient de ce latin vulgaire parlé par les marchands, les artisans et les soldats. La langue tire tout un ensemble de mots nouveaux par la dérivation et la composition et grâce aux affixes que présente le latin populaire. Ces mots ont subi au cours des siècles une modification dans leur prononciation, par exemple : *abantedevient avant*, *abortarea* donné avorter, *accaptaredevient acheter*, *bastire* a donné *bâtir*, etc. En effet le latin a beaucoup emprunté au grec. Ces mots empruntés sont passés par la suite au français : *baptême*, *parole*, *prêtre*, *amande*, *menthe*, *église*, *chambre*, *bourse*, *blâmer*, *coup*, *jaloux*, *chère*.

c. Le germanique

Au début du V^{ème} et après la chute de l'empire romain, les français ont envahi la Gaule, leur territoire s'arrête à la Loire. Grâce à ce contact entre le latin populaire et la langue germanique, un grand nombre de mots sont introduits dans la langue des ancêtres du français. L'implantation des francs en Gaule s'est prolongée pendant des siècles. En effet l'envahissement des populations germaniques (Les francs, les Burgondes et les Wisigothes) provoque de grandes divisions dialectales : au nord de la Loire on trouve le dialecte d'Oïl (mélange de latin et du francique) et au sud le dialecte d'Oc (proche du latin). Au milieu, une zone intermédiaire recouvre le bassin moyen du Rhône et s'ouvre au sud de Vichy, où les deux se mélangent, ce qui donne les dialectes franco-provençaux. Le territoire de la langue d'Oïl correspond à la zone occupée par les francs et le territoire des parlers d'Oc, profondément romanisée, n'a pas été touchée par ce superstrat germanique. La plupart des mots français sont d'origines franques et même antérieure à l'invasion. Le germanique ajoute au fond de départ plusieurs centaines de mots relatifs à la guerre, à la vie rurale et aux institutions : *épeler*, *écharpe*, *bourg*, *brique*, *coiffe*, *choisir*, *chouette*, *balle*, *franc*, *riche*, *un gars*, *gagner*, *la honte*, *un jardin*, *la guerre*, *bannir*, *maréchal*, *hach*...

1.2 Les apports classiques

Une grande partie du lexique français est issue du latin populaire par évolution naturelle. Par exemple « Regalis » a donné « royal » par évolution phonétique, mais il y a aussi des mots empruntés directement au latin (généralement classique) depuis les débuts de la langue écrite jusqu'au XVI^e par les savants et les lettrés ce qui donne un vocabulaire abstrait, ces mots ont subi des modifications mineures alors que les mots issus du latin

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

populaire appartiennent à un registre concret et ont subi des modifications majeures. Parfois on trouve deux mots français l'un de formation populaire et l'autre de formation savante qui ont la même origine latine dans ce cas on parle de doublets. Par exemple *ministerium* a donné métier et ministère qui n'ont pas le même sens. Le mot métier a subi une évolution phonétique normale, alors que ministère a été emprunté directement au mot *ministerium*. Par rapport à la forme tirée ultérieurement, on constate que la forme primitive est plus courte. D'autres exemples : *gemere* a donné gémir et geindre, *computare* a donné compter et conter, *directus* a donné direct et droit, *legalis* a donné légal et loyal. En effet on a constitué des mots en utilisant des éléments empruntés directement au latin et parallèlement au grec. Ces mots appartiennent aux domaines scientifiques et techniques : téléphone, psychiatre, kinésithérapie...

1.3 Les emprunts modernes

Les langues modernes sont des langues vivantes par opposition aux langues mortes comme le latin et le grec et qui sont encore parlées aujourd'hui comme l'arabe, l'anglais, l'italien, etc. Un grand nombre de langues étrangères ont apporté des unités lexicales à la langue française. Quelle que soit la nature des relations établies (politique, culturelles, commerciales), le français a emprunté à toutes les langues avec lesquelles il a été en contact.

Les anglicismes sont l'ensemble des unités lexicales empruntées au lexique de la langue anglaise et utilisé dans la langue française pour exprimer quelque chose, par exemple : *string*, *match*, *sketch*, *barman*, *football*, *look*, etc. L'italien est classé la deuxième langue concernant le nombre d'éléments empruntés. Il y a environ 700 mot italien figurent dans le lexique français. Au début de 16, l'italien a réussi à s'imposer dans la langue française grâce aux relations commerciale et militaire, les guerres, les mariages, l'engouement pour l'art et la musique sans oublier le rôle de la renaissance qui a permis l'invasion de nombreux mots italiens relatif à la littérature et la guerre. Des milliers de mots italiens pénétrèrent le français comme : *coloris*, *crédit*, *alarme*, *canon*, *cartouche*, *trafic*, *balcon*, *cares*, *escalade* (Leclerc, 2020). L'arabe a fondé une bonne partie de l'étymologie de lexique français c'est la troisième langue après l'anglais et l'italien quant au nombre de mots empruntés. Ces emprunts appartiennent à différents domaines : des sciences (*chiffre*, *zéro*, *alchimie*, *algèbre*), de la guerre (*fellagha*, *harki*, *fedayin*, *baroud*), des outils et objets (*matraque*, *soufa*, *kanjar*), de la navigation (*cange*, *caraque*, *chébec*), de la gastronomie (*café*, *tajine*, *couscous*), etc. Depuis le XV^e siècle, et grâce aux événements politiques comme la guerre de Trente ans, le français

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

doit à l'allemand 546 mots qu'il a obtenus entre les XVI^e et XIX^e siècles. Ces mots servent à désigner des réalités germaniques relatives à la guerre (*arquebuse, bivouac, blockhaus*), à la faune (*auroch, hamster, renne, etc.*), à la gastronomie (*choucroute, croissant, kirsch*), aux mines (*cobalt, nickel, quartz, etc.*) et à plusieurs autres domaines (*ibid.*). À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, l'espagnol a apporté de nombreuses unités au français. « Certains mots sont transposés de l'espagnol au français tels quels sans en changer ni l'orthographe ni le sens. On trouve par exemple les mots *embargo, gamba, gala, pampa*, ou peut-être ne la saviez-vous pas, *tomate*. Il s'agit aussi de mots relatifs à la culture ou à l'identité espagnole, qui ne sont pas traduits : *feria, flamenco, paella, torero* ou encore *patio*. » (Le Petit Journal, 2016, *para 1*). Le français a également « emprunté 117 mots au Portugais, dont 108 en provenance du Portugal et 9 du portugais d'Amérique. Ces acquisitions ont eu lieu au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles » (Leclerc, *op.cit.*). Parmi ces emprunts, on peut citer les exemples suivants ; *banane, bambou, acajou, caravelle, fétiche*.

2 Histoire des contacts entre les Arabes et les Français

En 719, les conquérants arabes pénètrent en Gaule, prenant Narbonne, ravageant la vallée du Rhône jusqu'à Lyon. Ces pillards se trouvent aux prises avec la résistance du duc d'Aquitaine Eudes qui les force. En 725, Eudes se lie avec Othman, chef musulman, et en même temps il se révolte contre les autorités de Cardoue. En 732, l'alliance conclue se retourne contre lui. Abd al Rahman, l'émir d'Espagne, décide de finir avec les rebelles. Il s'ouvre un chemin à travers les Pyrénées, bat Othman. Pour convaincre les troupes berbères, Eudes appelle à l'aide son suzerain mérovingien, Charles Martel. Charles Martel convainc les Sarrasins sur le champ de bataille de Poitiers (Rehorova, 2007 : 30).

Les croisades du Moyen Age sont menées pour permettre l'accès à la Terre Sainte. La papauté en occident a lancé des guerres contre les arabes d'Espagne. L'objectif de la papauté était d'éliminer l'existence de l'islam et de le remplacer par le christianisme. Ce contact entre les deux mondes, apporte au lexique français divers mots relatifs aux différents domaines surtout celui des sciences.

Au XVI^e siècle, le contact entre les arabes et les français était faible, ce qui résulte la présence d'un nombre très limité d'arabismes s'introduisant dans le lexique français. On peut citer par exemple : *muezzin, sunna, etc.*

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

À partir du XVI^e siècle, les français entament la découverte du monde arabe et de la religion islamique avec les écrits des voyageurs qui décrivent et racontent tout ce qu'ils rencontrent.

Au XIX^e siècle encore se situèrent les interventions militaires européennes. Après l'expédition d'Égypte, la France fit la conquête de l'Algérie en 1830 et imposa son protectorat à la Tunisie en 1881, tandis que la Grande-Bretagne occupait militairement l'Égypte en 1882. Au début du XX^e siècle la France étendait son influence au Maroc (1912), l'Espagnol au Maroc septentrional (1912) et l'Italie en Libye (1913). (*Op.cit* : 32)

Cette colonisation de certains pays arabo-musulmans apporte au lexique français de multiples mots arabes comme : *tajine, razzia, sidi, nebka...*

Après l'indépendance, un grand nombre de peuple maghrébin composé d'étudiants et d'ouvriers s'installe en France. La population arabe garde leur langue, traditions et coutumes ainsi que la religion, ce qui explique la présence de différents mots en France à l'instar de : *ayatollah, islam, ramadan, etc.* Le conflit israélo-arabe est traité par le journaliste français, et pour mieux concrétiser ce problème politique, la presse française a utilisé des mots comme : *intifada, fedayin, moudjahidin*. Ces mots ne sont pas traduits pour renforcer l'information et pour ne pas perdre leur authenticité.

3. Définition de l'emprunt

« Toutes les langues ont emprunté à un moment ou à un autre de leur histoire » (YOUCEFI, 2009 : 35), donc l'emprunt linguistique est une nécessité, c'est le phénomène qui prouve le contact des peuples et de langues et un outil d'enrichissement et de diversité lexicale.

Il existe plusieurs définitions de ce phénomène linguistique, on commence tout d'abord avec le linguiste belge Louis Duroy qui explique que l'« on entend souvent par emprunt le seul emprunt de mot ou emprunt lexicale. Il est en effet, le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu. On ne doit cependant pas oublier que les langues s'approprient aussi des sons, des façons d'accentuer des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c'est de l'emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut-être certaines influences syntaxiques. (Duroy, 1956 : 20).

Les unités empruntées peuvent être des morphèmes, des phonèmes, des lexèmes, des syntagmes, ou des unités phonologiques.

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

Selon le *Dictionnaire de linguistique et de science du langage* (2013 : 117) : « il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B dit langue source et que A ne possédait pas : l'unité ou le trait emprunté sont eux même qualifiés d'emprunt. L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues c'est-à-dire d'une manière générale, toutes les fois qu'il existe un individu apte à servir totalement ou partiellement de deux parler différents. »

En effet, la colonisation, les relations économiques, les échanges commerciaux, les guerres, ont participé aux contacts des communautés et des langues et la création de phénomène d'emprunt. Ce phénomène suppose la présence d'une langue cible qui emprunte une unité linguistique d'une autre langue dite langue source sans la traduire pour répondre à des exigences linguistique et communicatives nécessaires.

Il existe une autre définition de Hamers et Blanc qui affirment que l'emprunt « est un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue ». (Hamers et Blanc : 451). Christiane Loubier, dans son ouvrage récent *De l'usage de l'emprunt linguistique*, (2011 : 10), affirme cette idée d'intégration : « Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexicale, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue. Unité ou un trait linguistique d'une langue qui est empruntée intégralement ou partiellement à une autre langue. »

L'emprunt est donc le transfert d'un trait linguistique d'un parler à un autre tout en l'adoptant pour qu'il soit conforme au système de la langue cible. Dans *Les mots des uns les mots des autres* Foudil Cheriguen (2002 : 238) définit l'emprunt comme étant « tout apport extérieur à une langue donnée, prise dans un état déterminé. »

« Plusieurs raisons expliquent le passage d'un terme d'une langue A, langue source, vers une langue B, langue cible ou emprunteuse. Ces raisons sont principalement d'ordre extra linguistique « ce qu'on peut affirmer de manière catégorique, c'est qu'en dépit de toute réticence qui peut être due à des facteurs multiples(...), les langues s'empruntent mutuellement et souvent (pour ne pas dire toujours) pour des causes de type extralinguistique » » (Bougdal, 2010 : 8)

3 La typologie de l'emprunt

3.1 L'emprunt lexical

On parle d'emprunt lexical lorsqu'un élément lexical d'une langue est emprunté intégralement (sens et forme) ou partialement (forme ou sens seulement) par une autre langue. Il y a quatre types d'emprunts lexicaux :

3.1.1 L'emprunt intégral

C'est le fait d'emprunter à la fois le sens et la forme d'une unité lexicale d'une langue à une autre langue sans ou avec une adaptation graphique ou phonologique restreinte. Par exemple *kifkif*, *couscous*...

3.1.2 L'emprunt hybride

C'est le résultat d'emprunter le sens d'une unité lexicale d'une langue avec une forme partialement empruntée.

Dans certains cas, l'ajout d'un suffixe français à une forme anglaise permet de créer des noms, des verbes, etc. Par exemple : les noms *hockeyeur* et *hockeyeuse* sont formés de l'emprunt intégral *hockeyet* des suffixes français -eur et -euse.(Office québécois de la langue française 2020).

3.1.3 Les faux emprunts

« Nous pouvons définir le faux emprunt comme une unité lexicale qui se forge dans la langue cible en imitant un modèle existant dans la langue source d'où l'appellation faux emprunt qui a été assignée à ce type de formation. »(KHELLADI,2016-2017 :26)

Nous pourrions dire spontanément qu'un faux emprunt est un mot mal emprunté ou qu'il s'agit d'un semblant d'emprunt qui ne répond pas aux normes ou aux critères du transfert entre les langues.

Des termes comme *forcing*, *brushing* et *relooking* font des faux emprunts, ont l'occurrence des termes inexistantes en anglais, mais créés et utilisés en français.

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

3.1.4 Le calque

D'après Marie-Louise MOREAU, le calque est « un mode d'emprunt d'un genre particulier : il y a emprunt du syntagme ou de la forme étrangère avec la traduction littérale de ses éléments. Le calque est une construction transposée d'une langue à l'autre. » (1997 :64).

De ce fait, le calque est une traduction littérale d'un terme d'une langue à une autre.
Exemple : supermarché.

3.2 L'emprunt syntaxique

C'est emprunter à une langue une structure syntaxique d'une autre langue. Il touche la construction et la structuration des phrases. (TAAM Amina,2011/2012 :67)

Il s'agit d'un emprunt d'une structure syntaxique étrangère. Il porte sur l'utilisation des prépositions et des conjonctions d'une langue étrangère et porte également sur l'ordre des groupes verbaux et nominaux. On note comme exemple l'influence de l'anglais sur l'emprunt de la préposition, exemple : être sur l'avion au lieu d'être dans l'avion.

3.3 L'emprunt phonétique

Il s'agit d'un emprunt qui préserve pour la langue cible sa prononciation étrangère. C'est le cas de kif kif, islam, imam, baraka

4 L'intégration de l'emprunt linguistique

Pour étudier le phénomène de l'emprunt dans une langue, il est important d'étudier le processus d'intégrations de celui-ci dans la langue réceptrice. Comme l'affirme Marina YAGUELLO (2003 :410) : « L'emprunt n'est pas seulement un mouvement de transfert, c'est également un problème de fixation, d'intégration et d'assimilation. »

Selon Aïno Niklas Salminen, l'intégration du mot emprunté se fait : « s'il est considéré comme utile, si son intégration dans le système de la langue ne pose pas trop de problèmes, si le statut socioculturel de la langue source par rapport à la langue cible est réputé être prestigieux, etc. Progressivement, il prend sa place dans la structure de la langue et se met à avoir des relations avec les unités préalablement existantes » (2003 :83)

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

4.1 L'intégration phonétique

L'intégration phonétique est considérée comme l'un des procédés les plus pertinents parce qu'il apparaît au niveau de la prononciation des termes. Il faut mentionner qu'il y a des différences et des similitudes entre le système phonétique arabe et celui du français. C'est pourquoi les mots de la langue source subissent de nombreuses modifications pour qu'ils soient conformes au système phonologique de la langue cible.

Exemples sur l'intégration phonologique des arabismes :

- La consonne ع est remplacée par une voyelle ou disparaît carrément. A titre d'exemple : *alem* عالم « savant en théologie », le ع est remplacé par la voyelle la plus proche à lui (a), la même chose pour *anbar* عنبر → ambre
- La consonne ح est remplacée par le h du français parce que le son ح n'a pas d'existence en français, par exemple : *hammam* حمام, *sahel* ساحل
- La consonne خ s'écrit avec le h et se prononce k par exemple : *cheik*
- La longueur en français est marquée par des accents comme dans l'exemple : *maqâm*

4.2 L'intégration sémantique

Lors du passage des mots d'une langue vers une autre dans différentes situations et pour de multiples raisons, le mot peut préserver le sens d'origine comme il peut le changer.

4.2.1 La restriction de sens

Dans ce type d'adaptation sémantique, on donne au mot emprunté un sens plus large. C'est le cas où le mot emprunté désigne une notion générale de la langue source alors que ce mot signifie une idée particulière de la langue emprunteuse. A titre d'exemple le mot *rais* qui signifie « le président d'un état » mais les Français réservent le terme au président égyptien Djamel Abdel Nasser. C'est également le cas du mot *fedayin* qui s'est spécialisé pour signifier « combattant palestinien » alors qu'en arabe, n'englobe toute personne qui se sacrifie.

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

4.2.2 L'extension de sens

On parle d'extension de sens lorsque le mot emprunté désigne un sens plus large que celui de la langue emprunteuse et dans ce cas, on passe d'un terme spécifique à un terme générique. Par exemple le mot taliban signifie en arabe « celui qui se met à la poursuite des études », alors qu'en français il englobe tous ceux qui appartiennent au mouvement islamiste en Afghanistan.

4.3 L'intégration morphosyntaxique

Ce type d'adaptation est fondamental parce que chaque langue possède des traits morphologiques et syntaxiques propre à elle.

L'intégration morphosyntaxique soulève beaucoup de problèmes d'intégration des catégories langagières de la langue pourvoyeuse à la langue emprunteuse comme le nombre et le genre.

1.1. Le nombre

La formation de pluriel est variée, on peut noter les possibilités suivantes.

- Le pluriel est de formation arabe mais, il est noté sémantiquement et non grammaticalement, exemple : moudjahiddin.
- Le pluriel est de formation française, il est marqué par le "S" du pluriel français exemple : imams, wakfs, fatwas.
- Pluriel marqué par l'assemblage du système arabe et celui du français exemple : ulémas, haragas.

1.2. Le genre

Le genre des emprunts correspond généralement à celui de la langue source, c'est le cas de : baraka, charia...

Il y a des exceptions comme dans "calife" et "henné" qui sont d'origine féminins alors qu'en français sont masculins et d'autres qui sont à l'origine masculins tandis que en français sont féminins comme : jasmin, mosquée, aubergine...

Conclusion

Chapitre I : Origines du vocabulaire français

Pour conclure, il est à signaler que l'emprunt linguistique est une unité linguistique d'une langue intégrée dans une autre langue, cette intégration n'est pas uniquement dans les pratiques des locuteurs mais également dans le système de la langue emprunteuse. Ce phénomène est un moyen d'enrichissement et de renouvellement lexical.

Chapitre II

Vue d'ensemble sur la pratique du
marquage dans le dictionnaire

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

Introduction

Dans le deuxième chapitre de cette première partie, nous développerons quelques réflexions théoriques sur les marques d'usage et de domaine. Nous allons faire un éclaircissement théorique qui consiste à focaliser sur la pratique du marquage dans le dictionnaire.

1 Les marques d'usage

Pour une bonne maîtrise des unités lexicales, il est nécessaire d'inclure des critères d'organisation dans les dictionnaires, des critères pragmatiques, sémantiques ou bien morphosyntaxiques. L'utilisateur d'un dictionnaire a certainement besoin à quelques précisions pour mieux comprendre, ce qui fait que les dictionnaires donnent des précisions sous formes de marques, c'est la pratique du marquage.

La pratique lexicographique exhibe des jugements de valeurs présentés sous forme d'un système de marques, des marques d'usage ou d'emploi.

Pour marquer l'emploi de ces mots, certaines définitions sont précédées de marques qui servent à préciser leurs emplois. Il existe plusieurs manières visant à marquer ces emplois sur le plan géographique, social, situationnel ou temporel.

Selon Baider.F et al « tous les dictionnaires Robert (...) déclinaient à leur manière, et selon leur finalité propre, le classement des « marques d'usage » en fonction des variables « temps », « espace », « société », « fréquence » et « style » » (Baider.F et al, 2006 : 20)

D'après Binon.J et al « pour maîtriser le vocabulaire, il ne suffit pas de connaître les mots ou les unités lexicales, encore faut-il savoir les combiner et les employer correctement, c'est-à-dire connaître les critères de sélection ou de restriction, ce n'est pas chose aisée pour un apprenant allophone. D'où la nécessité d'inclure ces informations dans un dictionnaire d'apprentissage (...) »

Hausmann (1989 :651) offre un cadre de références précieux pour l'étude des marques d'usage dans différents dictionnaires d'apprentissage que nous donnons ci-dessous :

	Type de marque	Critère	Centre non marqué	Périphérie marquée	Exemples de marques
1	Diachronique	Temps	Présent	Vieux-nouveau	Vieux Néologie
2	Diatopique	Lieu	Langue commune	Régional/dialectal	Dialecte

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

3	Diaintégratif	Nationalité	Langue nationale	Emprunt/Etranger	Anglicisme
4	Diamédial	Médium	Neutre	Parlé/écrit	Langue écrite Langue courante
5	Diastratique	Groupe socioculturel	Neutre	Couche supérieure- inférieure Enfants/élèves	Familier Populaire
6	Diaphasique	Formalité	Neutre	Formel/informel	Formel Informel
7	Diatextuel	Type de texte	Neutre	Biblique/poétique/ Littéraire/journalistique/ Administratif.	Administratif Biblique Poétique
8	Diatechnique	Technicité	Usage commun	Langue technique	Botanique Viticulture
9	Diafréquent	Fréquence	Fréquent	Rare	Rare
10	Diaévaluatif	Attitude	Neutre	Connoté	Péjoratif Euphémisme
11	Dianormatif	Normativité	Correct	Incorrect	Incorrect Emploi critiqué »

(Binon.J et al, 2002 : 62)

1.1 Les marques diachroniques

La marque diachronique met en évidence les usages vieillissants, autrement dit la temporalité. La formule qui marque ces mots peut être : « vieux », « vieilli » ou « néologisme ».

1.2 Les marques diatopiques

Cette section se rapporte à l'espace, c'est-à-dire la spatialité, cette dernière se ramifie en : spatialité intra territoriale ou extraterritoriale. La première concerne les usages dits hexagonaux contestée à l'intérieur de l'hexagone lui-même. Quant à la spatialité extraterritoriale, elle est contestée au sein des communautés francophones extra-hexagonales. Pour ces marques diatopiques, on utilise des formules comme : « dialectal », « régional ».

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

1.3 Les marques diastratiques

La marque diastratique met en exergue le groupe socioculturel auquel appartiennent les locuteurs. Elle indique les mots populaires et vulgaires des autres marques. Donc, le mauvais usage et le bel usage.

Pour cela, on utilise les formules : « familier », « populaire ».

1.4 Les marques diaphasiques

Cette pratique prend en considération le registre ou le niveau de langue, le registre soutenu, standard, familier, vulgaire...

Ce type de marquage a été étudié dans son ensemble lorsque certains lexicographes ont résisté à une époque à faire entrer dans leurs dictionnaires des mots vulgaires face à d'autres qui sont nobles.

C'est là qu'une mise au point s'est imposée, le dictionnaire peut intégrer des mots venant de différents groupes sociaux tout en indiquant à quel registre ils appartiennent.

La marque diaphasique semble être liée à la marque diastratique, donc il faut bien éviter de faire l'amalgame entre les deux. La première sert à caractériser l'usage des mots en employant les formules : « familier », « soutenu ».

Par contre, la marque diastratique rapporte une caractérisation du sujet parlant par rapport au groupe social auquel il appartient en utilisant des formules comme : « argot ».

1.5 Les marques fréquentielles

Des notations occasionnelles ajoutées volontairement à la définition du mot, comme le féminin d'un certain mot est « rare », ou le mot s'emploie très peu. Parfois, les informations sur la fréquence d'une unité sont ajoutées à la définition.

1.6 Les marques Pragmatiques

Les marques pragmatiques font partie du jugement diaphasique, qui caractérise l'usage des mots et souligne les registres inférieurs ou supérieurs aux principes de la langue (soutenu, savant).

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

L'analyse des marques d'usage employées dans le dictionnaire révèle une division entre la pragmatique et la sémantique. Non seulement les classements syntaxiques des unités qui font l'objet des distinctions définitionnelles mais aussi les classements pragmatiques, ce qui résulte un affrontement entre le type de discours et le niveau de langue.

Les données de nature pragmatique incluent des valeurs attachées aux jugements : des jugements métalinguistiques ou encore sociaux. Selon Polguère Alain « deux expressions linguistiques ayant (approximativement) le même **sens** sont appelées des **paraphrases**. Il n'y a pratiquement pas d'autre façon naturelle de procéder pour décrire le sens que de faire appel à ses paraphrases » (Polguère Alain, 2003 :98)

L'accumulation des actes de parole affecte la sémantique des unités, Alain Rey et Simone Delsalle affirment que : « un adjectif comme méchant en 1979 ne s'applique normalement que dans un type de discours spécifique (communication entre adultes et enfants, ou entre enfants surtout dans la classe bourgeoise) ; lors de ces situations, l'usage du mot implique un effet rhétorique, cette forme définit non seulement des effets fonctionnels spécifiques (par ex. ceux du modèle de Jakobson) mais aussi le dynamisme général du mot : sans être « vieux » ni « archaïque », l'adjectif sot, sottise n'a qu'un effet et un pouvoir faibles dans nos stratégies de discours, par rapport à bête, idiot ou con. » (Rey et Delsalle, 1979 : 21)

2 Les marques de domaine

Chaque unité linguistique fait partie d'un domaine précis, y compris : l'art et la culture, les différentes sciences (mathématiques, physique, chimie...), la religion, la guerre, le commerce, l'économie, la navigation, matières et substances diverses, la faune et la flore, outils et objets divers, alimentation, gastronomie, tenus vestimentaires...

Cette marque de domaine représente un indice lexicographique qui tient à indiquer les limitations d'emploi du mot. Ces limitations d'emploi peuvent toucher un certain domaine de savoir visant des mots professionnels ou scientifiques.

2.1 L'hétérogénéité des formules

Le dictionnaire clarifie les mots selon l'utilisation en écriture ou en parole. Des mots appartenant à un certain domaine. Cette clarification se fait en employant des abréviations comme *Hist.* Dans ce cas-là, l'utilisateur du dictionnaire comprend que le mot appartient au domaine de l'histoire. Le diaphasique est aussi présent dans les dictionnaires avec les formules les plus usitées « soutenu » et « familier ».

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

Les indicateurs diatopiques se manifestent sous forme de phrase en précisant que certains mots sont utilisés dans certaines régions ou dans un autre pays « ce mot est utilisé dans un milieu arabe » ou le mot est issu d'un certain dialecte « dialectal ».

Pour les marques de domaine, le dictionnaire précise les emplois des mots (sens propre) en ajoutant des indicateurs dans les définitions. Le mot fait partie de l'un de ces domaines : religion, économie, commerce, les différentes sciences ; mathématiques, physique, chimie... afin de gagner de la place, le dictionnaire opte pour l'utilisation des abréviations tel que : *zoo*, *Bx-arts*, *litt...*, certains de ces marques de domaine qu'on vient de citer sont parfois accompagnées de marques d'usage dans la même définition comme : argot militaire, une combinaison entre l'usage argot et le domaine militaire.

En ce qui concerne l'usage, la présence du diachronique dans le dictionnaire est marquée par « vieux » ou « vieilli » pour dire que c'est un mot ancien ou qui se dit autrefois.

2.2 Les éléments les plus saillants

En lexicographie, les marques *Arg*, *Pop* et *Fam* sont celles qui créent le plus de soucis aux lexicographes.

La marque « vulgaire »

Les mots appartenant à cette marque sont qualifiés comme bas et grossiers comme ceux qui réfèrent au sexe, des mots tabous. Cette marque renvoie aux emplois de nature vulgaire.

La marque « populaire »

Les deux marques « vulgaire » et « populaire » sont proches l'une de l'autre, mais en lexicographie, chacune appartient à un registre différent. Cette marque vient de l'antonymie « mal parler » et « bien parler », elle est souvent présente dans les dictionnaires de la langue française. Les mots d'usage populaire sont utilisés dans un milieu populaire et sont absents dans les milieux sociaux élevés.

La marque « familier »

Cette marque existe à l'oral comme à l'écrit. Ce qui la diffère de la marque *Pop* est le fait qu'elle n'appartient pas à un milieu social précis et s'emploie selon la situation du discours.

2.3 Le recours à certains opérateurs

2.3.1 La définition

Proposition dont le premier membre est le terme à définir, le second étant composé de termes connus qui permettent de déterminer les caractères du premier (définition en

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

compréhension ou intensionnelle), ou de déterminer la classe d'objets qu'il désigne (définition en extension ou extensionnelle). (Grand Robert : 2005).

Pour le lexicographe, la définition est une périphrase synonymique non codée. Sa forme est libre ; et ce n'est jamais une phrase, ce qui la distingue de l'exemple. Et surtout, c'est la seule information qu'on peut traduire (bilingues à définition). (Rey-Debove, 1970 :14).

2.3.2 L'exemple

Dans le dictionnaire, on trouve des mots dont les prédicats ne possèdent pas de verbe, dans ce cas la définition donnée est considérée comme métalinguistique. Pour une preuve pragmatique de la validité des définitions, le lexicographe a recours à l'exemple.

Qu'est-ce qu'un exemple

Un ensemble de deux mots ou plus, parfois une phrase qui a pour but d'expliquer le mot employé dans la définition métalinguistique, cette définition qui ne nous donne pas une signification mais plutôt une désignation.

L'exemple se manifeste sous deux formes : l'exemple forgé et l'exemple cité, le premier sert à informer sur le signe alors que le second est écrit par un autre auteur qui n'est pas destiné ou qui n'a pas l'intention d'informer sur ce signe.

La typographie de l'exemple

L'italique

On remarque que les dictionnaires utilisent l'italique pour la rédaction des exemples, une habitude qui n'existait pas avant. Les dictionnaires des siècles passés exposent les exemples en écriture romaine en gardant la même typographie pour la définition et l'exemple.

Historique de l'italique

L'apparition de ce caractère était vers la fin du XVe siècle par un éditeur-imprimeur appelé Aldo Manuzio, son attachement à la qualité des livres lui a permis de s'inspirer et créer ce caractère. A cette époque, les ouvrages sont écrits en romain ou en italique mais pas les deux à la fois jusqu'au milieu du XVIe siècle où l'italique et le romain peuvent coexister dans un même livre.

Chapitre II : Vue d'ensemble sur la pratique du marquage

Pourquoi les lexicographes choisissent-ils l'italique parmi d'autres caractères pour la réalisation des exemples ?

La tradition joue un rôle essentiel, les dictionnaires académiques ont exercé cette pratique depuis toujours, ce qui a poussé les maisons d'édition d'aujourd'hui à suivre la même ligne. Ainsi, le lexicographe emploie l'italique afin de permettre la distinction entre la définition et l'exemple.

Conclusion

Nous pouvons constater que ces jugements de valeur présentés sous forme d'un système de marques font l'objet de faciliter la compréhension des mots marqués, surtout les emprunts pris d'autres langues comme l'arabe. Selon Michelle Glatigny « les marques de domaine permettent à l'auteur d'appuyer ses affirmations antérieures (...) les marques d'usage permettent un transfert de discours qui modifie le statut du mot du point de vue sémantique » (Michelle Glatigny : 1990 :10)

Après avoir présenté la partie théorique, nous allons passer à la partie pratique, qui se divise en deux chapitres. Dans le premier, nous allons nous intéresser particulièrement à la présentation du dictionnaire et du corpus. Le deuxième chapitre se consacrera à l'analyse et l'interprétation des résultats.

Deuxième partie

Chapitre 1

Présentation du dictionnaire
GrandRobertet du corpus

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

Introduction

La lexicographie est définie comme étant la pratique par laquelle s'élabore le dictionnaire c'est-à-dire, elle s'occupe de la confection de ce dernier. Le dictionnaire est un livre où se trouvent tous les renseignements d'un mot, c'est un produit social, textuel et culturel qui classe les mots qui constituent le vocabulaire d'une langue donnée dans un ordre alphabétique.

Dans ce deuxième chapitre de la deuxième partie, nous allons présenter le dictionnaire et le corpus sur lesquels nous allons travailler.

1 Présentation du dictionnaire électronique *Grand Robert 2005*

Le dictionnaire relève de la lexicographie, alors avant de le présenter, nous allons donner un aperçu sur cette discipline : « La lexicographie est la technique de confection des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique. Le lexicographe désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire, dit aussi dictionnariste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique et de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire. La pratique lexicographique est fort ancienne. Les premiers témoignages écrits que nous possédons sont des glossines et des nomenclatures. Toutefois, les premiers dictionnaires qui visent à une relative exhaustivité sont postérieurs à l'invention de l'imprimerie. » (*Dictionnaire linguistique et des sciences du langage*, 2013 : 278).

Selon Alain Rey et Simone Delssalle « Définir le dictionnaire de langue n'est pas une tâche aisée, de par l'imprécision de ses limites, lesquelles ne sont pas théorisables, mais correspondent aux intentions et aux réalités d'une pratique. Celles-ci conduisent au texte didactique fragmenté à classement formel, que l'on connaît pour être « un dictionnaire ». Il convient de préciser, parmi les nombreux possibles du genre, de quel type de dictionnaire il va être question ici. » (Rey.A et Delssalle.S : 1979 :6).

Alain Rey ajoute que le dictionnaire est « naïvement confondu avec une réalité objective celle du lexique ou des vocabulaires et parfois avec l'application d'un modèle théorique, le dictionnaire est un objet spécifique textuel, métalinguistique, culturel. » (Rey.A : 1977 :5-6).

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

Le dictionnaire Grand Robert est apparu en 1964 pour la première fois, réalisé par Paul Robert dans le but de fournir une description de la langue française et son contenu. Il a été amélioré vers l'année 1985, mais cette fois par Alain Rey et son équipe.

Grand Robert est le plus grand des dictionnaires de la langue française, c'est le fruit du long travail d'un groupe de lexicographes dont le but est de dévoiler le contenu riche de cette langue.

La version que nous allons utiliser pour notre travail de recherche est celle de 2005, nous avons relevé ses caractéristiques du CD-ROM du dictionnaire même :

La mise en pages du texte du dictionnaire : Les articles sont présentés, à l'aide de différents caractères typographiques tel que les mises en ligne, les attributs de caractères et les couleurs etc., dans l'ambition de faciliter la lecture et la recherche en dévoilant la richesse des informations fournies dans le dictionnaire comme les exemples, les définitions et les citations. Les articles ont une organisation structurée et c'est l'une des meilleures caractéristiques de ce dictionnaire.

Dans ce dictionnaire, les textes sont dotés de liens hypertextes pour faire des recherches parmi les informations mises par Grand Robert en un simple clic :

Les homonymes, les contraires, dérivés et composés ou ce que l'on appelle les renvois analogiques d'après Grand Robert sont présentés en caractère gras; (en gras dans le texte);

Aussi, d'après Grand Robert, pour avoir accès à une certaine citation, il y a ce que l'on appelle les renvois de citations désignés à l'aide d'une flèche et mis entre parenthèses.

Tous les *auteurs de citations*, qui sont reliés d'une part à un dictionnaire des auteurs constitué de 2000 notices issues du *Petit Robert des noms propres* (édition 2004), et d'autre part à la bibliographie générale du Grand Robert. On peut ainsi accéder, à partir de n'importe laquelle des 325 000 citations du dictionnaire, à des notices biographiques et bibliographiques pour tous les auteurs et références. (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005)

Ce réseau aboutit à ce qui constitue sans doute le plus grand réseau hypertextuel jamais mis en œuvre au sein d'un même ouvrage.

Cela représente un champ hypertextuel très vaste élaboré dans un seul et unique ouvrage.

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

Les proverbes, les locutions et les expressions du Grand Robert sont rassemblés dans un index qui contient d'après les informations que nous avons eu du CD-Rom du Grand Robert plus de 25000 éléments, dans le but de trouver facilement ce qu'on cherche dans ce vaste dictionnaire, *à partir de n'importe lequel des mots qui la composent et en accédant directement à l'article et au paragraphe concerné*. Cela illustre un mode de recherche sophistiqué et une merveilleuse richesse de cet ouvrage qui illustre même la richesse de langue de Molière.

Les articles sont visualisés selon plusieurs modes d'affichage, on peut choisir que les citations ne s'affichent pas sur l'écran tout en ayant le pouvoir de les afficher. La même chose pour les exemples, les expressions, les contraires, etc.

Ainsi, Grand Robert fournit un mode appelé « citations étendu » : il s'agit d'un mode d'affichage permettant d'agrandir les choix de citations dans les articles.

D'un autre côté, pour pouvoir visionner facilement un article du dictionnaire et sa structure, surtout ceux qui sont très longs, Grand Robert a mis en exergue un explorateur contenant une liste des locutions et toutes les expressions de l'article en question.

Grand Robert possède environ 11000 verbes accompagnés de leur conjugaison intégrale, aux voix actives, passives, pronominales, à tous les modes et à tous les temps. Cette conjugaison est organisée dans des tableaux avec des remarques sur les séries verbales.

De puissantes fonctions de recherche, avec d'une part *une recherche en texte intégral sur tout le dictionnaire* incluant un système de lemmatisation (recherche de toutes les formes des mots) et d'autre part *un module de recherches multicritères de citations*, basé en particulier sur une véritable indexation des auteurs.

Grâce à une nouvelle interface simple, moderne et agréable, cette version électronique du Grand Robert est également très facile d'emploi et s'intègre parfaitement dans l'environnement de travail, avec notamment la puissante fonction d'hyperappel qui permet d'appeler le dictionnaire sur n'importe quel mot depuis n'importe quel autre logiciel. (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005)

3 L'histoire du Grand Robert

Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, on le sait, était un projet original. Paul Robert avait conçu son entreprise comme un mariage de la description alphabétique illustrée par des exemples littéraires — analogue au Littré — et du dictionnaire « analogique » qui regroupe les expressions diverses d'une même « idée »; l'influence d'un ouvrage controversé, *La Pensée et la Langue* de Ferdinand Brunot, est sans cesse perceptible dans le projet initial du *Robert*. Ce projet, dont porte témoignage la lettre A du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, rédigée par Paul Robert, ne se modifia pas fondamentalement, mais il bénéficia par la suite d'influences qui lui donnèrent d'autres dimensions : le perfectionnement de l'analyse des sens, l'apparition des premières attestations datées de l'emploi des mots, la multiplication des exemples d'usage sont observables de volume en volume, avec l'intervention d'une équipe que je fus appelé à diriger en 1956. Les volumes suivants, rédigés collectivement, marquaient l'approfondissement d'une méthode que, dans les trois derniers volumes, l'équipe rédactionnelle, supervisée par Paul Robert, a tenté de mettre à profit. (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005)

Le dictionnaire a été achevé en 1964, visant à faciliter l'usage du vocabulaire français. Il a été modifié vers l'année 1985, où Danièle Morvan le principal responsable de Robert a entretenu, révisé et augmenté le dictionnaire en question.

4 L'organisation et le traitement du lexique dans le dictionnaire *Grand Robert* 2005.

4.1 La nomenclature

Un dictionnaire, pour décrire les usages de la langue, ou du moins ceux qu'il retient, doit construire une liste de formes, couramment désignées comme « les mots du dictionnaire » et techniquement dites « entrées ». Ces entrées constituent une nomenclature, présentée en général dans un ordre formel, strictement alphabétique ou rompu par des regroupements morphologiques (« familles de mots »). (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005).

La nomenclature du dictionnaire Grand Robert regroupe plus de 75000 entrées. Ces dernières sont choisies selon des normes.

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

Le lexique est une composition compliquée, constituée de plusieurs couches d'importance inégale. Nous en avons besoin pour former des énoncés, des phrases et des unités actualisés par un ensemble de règles et d'une grammaire.

Cette masse de rubriques, correspondant chacune à une forme lexicale distincte : nom, adjectif, verbe, etc., peut être rangée soit par ordre alphabétique strict, soit par regroupements (par racines; ou par le sens : dictionnaires analogiques). L'abondant système de renvois internes qui caractérise les dictionnaires. *Robert* nous a incités, pour améliorer la facilité de consultation, à alphabétiser exactement tous les mots traités. Dans le cas de mots homographes sous leur forme de présentation, ils sont numérotés et leur numéro est rappelé dans les renvois (ex. *1. solde, 2. solde; 1. solder, 2. solder; 1. voler, 2. voler*, etc.). (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005).

L'importance quantitative ne fait pas la valeur de la nomenclature du dictionnaire, ce qui compte c'est son rôle envers ses utilisateurs qui sont intéressés par un extrait pertinent d'un certain vocabulaire.

4.2 Les informations : la forme

La première information que donne une entrée de dictionnaire est l'arrangement formel des lettres, la graphie. Celle-ci n'est pas une donnée évidente : certes, pour les mots courants, la norme moderne est stable et simple. Mais déjà, à l'exception des mots invariables, il faut choisir une forme parmi d'autres pour servir d'entrée. Les noms substantifs sont au singulier ; les adjectifs au masculin singulier, et les verbes à l'infinitif (alors que les dictionnaires grecs et latins les donnent à la première personne de l'indicatif présent). Bien qu'on soit conscient des implications de ces choix (le verbe à l'infinitif est sournoisement nominalisé, par un substantialisme inconscient), on n'a pas voulu bouleverser des habitudes de consultation bien établies. Or, les pluriels, les féminins singuliers et pluriels, et surtout les formes des verbes peuvent faire problème : ces problèmes sont soit résolus explicitement (féminins et pluriels donnés en entrée; ex. *animateur, trice; antérieur, eure; cheval, aux*; pluriels irréguliers et pluriels des noms composés donnés en exemples; ex. à *bain-marie* : *des bains-marie*), soit explicités par renvois (conjugaison des verbes renvoyant à des modèles repris dans des tableaux en fin d'ouvrage, ex. *balancer* : conjug. *placer* ; seuls les verbes les plus irréguliers sont conjugués en leur lieu). (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005).

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

Les noms d' « êtres animés » rencontrent des problèmes de formes féminines, ils ont une importance un peu plus particulière. Des espèces comme le lion, l'éléphant et le tigre ne posent pas de soucis concernant leur féminin, on a : la tigresse, la lionne et l'éléphante, mais le problème qui se pose c'est que les deux formes n'ont pas le même statut, c'est le cas pour : rat et souris. Le français est une langue qui n'est pas toujours sexiste.

Pour le féminin des êtres humains, plusieurs noms de métiers sont mentionnés dans les dictionnaires sous leur forme masculine, mais ils ont changé après avoir changé le statut de la femme dans la société. Par exemple ; *biochimiste* et *ministre* ne sont pas mentionnés comme des noms masculins mais seulement des noms, cela résulte une description normale de la biochimiste et de la ministre même si ça résulte des incohérences de l'usage.

Cette édition a une typographie qui repose sur un simple fondement : fournir un caractère d'imprimerie convenable au type d'information et reconnaissable. Du coup, trois textes différents représentent le contenu des formes présentées en entrées :

- a. Les définitions servant d'explications ;
- b. La description et l'illustration de l'emploi des mots à l'aide des exemples et des citations ;
- c. Les données historiques et les étymologies.

Au niveau de la typographie, les données du premier genre, surtout les définitions sont en romain, la même typographie pour les exemples mais en italique et, les citations sont numérotées, présentées même distinctement. Terminant par les informations du dernier genre présentées autrement. D'ailleurs, les marques d'usage, les étymologies, les datations qui caractérisent l'emploi des mots, leur description est présentée différemment par rapport aux définitions et aux exemples. Ces techniques ont le but de laisser le lecteur dans un confort optique et faciliter sa consultation du dictionnaire.

5 Les informations historiques : étymologies et datations

5.1 L'étymologie

La brève *notice étymologique* du *Grand Robert* est tributaire des recherches, et en donne brièvement le dernier état, en tenant compte des excellentes synthèses procurées par les articles « diachroniques » du *Trésor de la langue française*. La structure de cette notice est

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

simple : une date initiale correspond à la première attestation du mot traité; si la forme ou le sens diffère de la forme et du sens actuels, l'un et/ou l'autre sont signalés. Ainsi, *solennel* apparaît sous cette forme en 1380, mais on rencontre *sollempnel* (forme faussement savante) en 1250, et *solene* (forme plus simple, plus « populaire », c'est-à-dire plus évoluée) dès 1190. (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert*, 2005).

5.2 Les datations

Les datations accompagnent l'étymologie du mot, le Grand Robert lesexpose parfois accompagnées d'une référence complète, d'autre fois en mentionnant un auteur ou un texte. Ces datations doivent être mentionnées avec précision pour faciliter la tâche des utilisateurs.

5.3 La définition

La définition, son nom l'indique, sert à délimiter, à indiquer les « fins », les bornes, les « termes ». Sa nature est complexe et sa théorie difficile. Les aspects philosophiques de la question — notamment depuis Aristote, qui s'en est longuement et précisément soucié —, ses aspects logiques et épistémologiques ne doivent pas nous retenir. La définition de dictionnaire n'a pas — comme les définitions de la mathématique — la prétention de construire les concepts et l'image du monde; elle se contente de refléter l'organisation sémantique du lexique par un énoncé en langue naturelle (ici, en français moderne le plus neutre possible), selon une rhétorique entièrement didactique dans son esprit. Il s'agit, en effet, à propos d'une forme stable du langage — mot, syntagme, proposition ou phrase figée, telle qu'une locution ou un proverbe — de produire une synonymie « étalée ». Alors que le dictionnaire bilingue donne pour chacune des unités décrites une équivalence dans l'autre langue, la plus brève possible, une « traduction » au même niveau formel (mot pour mot, locution pour locution, si possible), le dictionnaire unilingue cherche à déployer le sens des unités définies, et notamment des mots, pour le rendre clair ou plus clair, ou plus précis à l'utilisateur. (Alain Rey, *préface du dictionnaire Grand Robert* : 2005).

6 Pourquoi avons-nous choisi ce dictionnaire ?

Nous avons choisi le dictionnaire Grand Robert 2005 pour mener notre travail de recherche. Nous justifions ce choix par le fait que cet ouvrage est le plus riche de tous les dictionnaires français plus précisément sa richesse en mots d'origine arabe.

Chapitre I : Présentation du dictionnaire Grand Robert

La langue française a emprunté des centaines de mots arabes et les a insérés dans son vocabulaire, les lexicographes du Grand Robert ont développé un système de marquage accordé à ces emprunts dans le but de faciliter leur compréhension. Afin d'étudier ce phénomène, nous avons choisi ce dictionnaire vu qu'il possède le plus grand nombre d'emprunts, de marques d'usage et de domaine, notre travail de recherche vise une analyse de ces marques pour comprendre leur contribution et vérifier si le dictionnaire a conservé le marquage de la langue source, aussi s'ils sont tous marqués ou seulement quelques-uns.

7 Les données

Le dictionnaire *Grand Robert* est l'appui de notre travail de recherche. Nous l'avons choisi pour sa grande richesse en emprunts arabes qui sont dotés d'un système de marquage composé de marques d'usage et de domaine. Les collections du *Grand Robert* sont évasées et riches, retenues des discours littéraires, journalistique et savant..., Parmi ces emprunts, un grand nombre provient des pays d'Afrique du nord.

Le corpus de notre recherche est constitué de 500 emprunts. A partir de ce corpus, nous avons essayé d'étudier l'attribution des marques d'usage (familier, argotique, régional...) et de domaine (religion, commerce, art...) à ces emprunts.

C'est à partir de ce corpus que nous avons essayé de mener notre recherche lexicographique.

Conclusion

Ce premier chapitre de la deuxième partie, s'est présenté pour donner un aperçu sur le dictionnaire *Grand Robert* 2005 ainsi que notre corpus d'étude.

Dans le chapitre suivant, nous allons nous intéresser plus particulièrement à l'analyse des marques attribuées aux mots d'origine arabe.

Chapitre II

Interprétation et analyse des données

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Introduction

Dans ce deuxième chapitre, il s'agira d'étudier les domaines d'appartenance des emprunts français d'origine arabe et leurs usages. Autrement dit, à quel domaine appartient ces emprunts dans la langue d'accueil et dans quel usage ils sont utilisés, parce que en passant de l'arabe au français, il y a des mots qui ont préservé le domaine ou l'usage, mais il y a d'autres qui ne les gardent pas. Ensuite, on va faire l'analyse et l'interprétation des données.

1 Classement des emprunts en domaine d'appartenance tel qu'ils sont notés dans le dictionnaire.

Chimie (Chim)	Technique (Techn)	Botanique (Bot)	Militaire (Milit)	Histoire (Hist)	Religion (Relig)	Pharmacie (Pharm)
Alcali Alcool Alquifoux Athanor Candi Cohober Kali Natron Sucre Tuthie	Alcool Alquifoux Calibre Élémi Guitare Matelas Magasin Orcanète Racahout Raquette Sarbacane Satin	Alkékenge Argan Azerole Carvi Cétérac Curcuma Cuscute Galanga H Lilas Nafé Orcanète Raquette Safran Sesbania Sumac Turbith Usnée	Alidade Barda Baroud Bled Fellaga Gour Guitoune Katiba Magasin Toubib	Alcôve Aludel Amiral Assassin Douar Emir Imam Maboul Mahdi Mohatra Mozarabe Nacaire Réalgar Sofa Soufi Vizir	Fakir Halal Maboul Mahdi Ramadan Soufi	Julep Kermès Looch Rob Salep Turbith
Zoologie (Zool)	Marine (Mar)	Géographie (Géogr)	Mathématique (Math)	Médecine (Méd)	Minéral (Minér)	Philosophie (Philos)
Daman Gazelle	Calfat Calfater Chébec Racahout	Chergui Fellah Gour Nebka Reg Simoun Tell	Algèbre Colcotar	Benjoin Salep	Limon Balais	Hasard
Politique (Polit)	Poétique (Poét)	Astronomie (Astr)	Alchimie (Alchim)	Musique (Mus)	Cuisine (Cuis)	Archéologie (Archéol)
Intifada	Luth	Azimut	Athanor Réalgar Tuthie	Rabab Luth Chiffre	Timbale	Tell
Anatomie (Anat)	Chasse	Pêche	Sport	Art	Bx-arts	Sociologie (Socio)

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Saphène	Raquette	Raquette	Raquette	Zellige	Macabre	Fakir
Histoire (Hist)	Danse	Commerce	Vétérinaire (Vétér)			
Vizir Sofa Émir Assassin Douar Gabelle	Arabesque	Farde	Dourine			

2 Classement des emprunts en domaine d'appartenance selon la définition donnée par le dictionnaire

Pour effectuer ce classement, nous n'avons pris en considération que le premier sens offert par le dictionnaire.

Religion	Guerre	Faune et flore	Outils et objet divers	Art et culture	Alimentation et gastronomie	Différentes sciences
Ayatollah	Algarade	Abricot	Alambic	Almée	Candi	Alchimie
Baraka	Arsenal	Alberge	Alfange	Casbah	Couscous	Algèbre
Chiiit	Barda	Alezan	Balais	Derbouka	Cubèbe	Almanache
Copte	Baroud	Alfa	Alidad	Efrit	Harissa	Arobe
Coran	Fedayin	Alkèkenge	Athantor	Goule	Julep	Chiffre
Djemaa	Fellagha	Argan	Alcarazas	Guitare	Loukoum	Cohober
Djihad	Habou	Artichaut	Calibre	Kanoun	Massepain	Uléma
Emir	Harki	Aubergine	Fez	Nacaire	Mazagran	Zéro
Hadith	Intifada	Azerole	Hardes	Nouba	Méchoui	
Hadj	Katiba	Baobab	Houka	Raita	Merguez	
Harem	Moudjahidin	Bardot	Jarre	Rebab	Orange	
Hégire	Razzia	Camphre	Jazeran	Rebec	Pastèque	
Houri	Rezzou	Caroube	Kanjr	Zellige	Racahout	
Imam	Zouave	Carvi	Macramé		Sirop	
Islam		Cétérac	Madrague		Sorbet	
Kafir		Civette	Massicot		Sucre	
Khotba		curcuma	Mastaba		Taboulé	
Kibla		Cuscute	Matelas		Tajine	
Marrane		Daman	Matraque		Tamarin	
Mihreb		Doum	Matras		Prack	
Minbar		Epinard	Raquette		Café	
Minaret		Estragon	Récif		Caoua	
Mollah		Fennec	Sagaie			
Mosquée		Fustet	Sarbacane			
Mudejar		Gazelle	Sequin			
Muezzin		Genette	Sofa			
Mufti		Genet	Tasse			
Musulman		Gerboise	Timbale			

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Ramadan Salamalec Sunna Surat Talisman Zaouia		Girafe Haschisch Henné Jasmin Kali Kermès Ketmie Kif Lilas Lime Luffa Mahaleb Marabout Méhari Morfil Nacre Nafé Naffe Nénuphar Orcanète Qat Safran Salep Santal Sené Sesbania Sloughi Sophora Soude Usnée Varan				
--	--	---	--	--	--	--

Commerce et économie	Tenues vestimentaire	Navigation	Expression	Matière et substance	Dénomination d'ordre divers	Géographie
Dinar Dirham Douane Farde Flouze Fondouk Gabelle Magasin Maravédis Mohatra Souk	Babouche Burnous Caban Chèche Djellaba Fez Gandoura Gilet Haik Hoqueton Jupe Keffieh Litham Saroual	Amiral Boutre Brick Calfat Calfater Cange Caraque Chébec Darse	Bezef Chouya Clebs Fissa Kif-kif Macache Mat	Alcali Alcool Ambre Alquifoux Aludel Basane Benjoin Bézoard Borax Bouracan Carmin Coton Elémi Goudron	Alcade Alcazar Alcove Almanach Aman Almicantarat Arabe Arbi Argousin Arrobe Assassin Avarie Azur Bedouin	Chott Djebel Hamada Oued Récif Simoun Siroco

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

	Tarbouch			Khol Laiton Laque Mamelouk Marcassite Mohair Momie Natron Talc Tabis Tuthie	Béni oui-oui Bled Bordj Cadi Caid Carat Calif Casbah Chaouch Cheik Chergui Chérif Cramoisi Crouille Dahir Diffa Douar Elixir Emir Fellah Fanfaron Fakir Fantasia Goum Hammam Hasard Kabyle Khan Kharidjite Kief Kouba Kroumir Ksar Macramé Mechta Médersa Médina Mesquin Moucharab Mozarabe Nacarat Nadir Nuque Quintal Rahba Roumis Sabra Safari Sidi Smala	
--	----------	--	--	---	---	--

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

					Swahili Sultan Souahéli Tabis Taleb Tare Truchement Turco Vali Vilayet Vizir Wilaya Zain Zénith Zinzolin Zob Zeb	
--	--	--	--	--	--	--

Les emprunts intégrés dans le *Grand Robert 2005* appartiennent aux différents domaines : guerre, navigation, religion, gastronomie, art et culture, commerce, outils et objet divers.

Pour le domaine de guerre, la majorité des emprunts remonte à la période coloniale de Maghreb par les français, à l'exception de certains emprunts relatifs au conflit israélo arabe comme *intifada* et *fedayin*. Dès le 19, la colonisation du Maghreb favorise le contact entre les arabes et les français ce qui a enrichi le vocabulaire français par de nouveaux mots relatifs à la guerre comme : *harki*, *fellagha*, *baroud*, *zouave* ...

Concernant le domaine vestimentaire, on remarque que la majorité des arabismes sont des tenues traditionnelles.

La cuisine arabe est caractérisée par sa variété de plats, elle est très riche, nutritive et raffinée, ce nombre d'emprunts adopté par les français remonte à la colonisation française des pays arabes et plus encore à l'immigration. Les arabophones gardent toujours leurs traditions et coutumes, ils accueillent leurs amis français chez eux et ils leur servaient des plats comme le *couscous*, *cubèbe*, *sorbet*, *taboulé*.

A cette époque, la navigation était en pleine évolution et les échanges commerciaux sont en pleine croissance, comme exemple le port d'Alger était très modernisé, c'est pour cette raison que des mots propres à la navigation sont entrés dans le lexique français comme : *cange*, *caraque*, *chébec*...

Concernant le commerce et l'économie, au moyen Age les arabes ont connu une période de prospérité économique et les marchands européens trouvaient chez eux tous les produits

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

naturels et industriels (tissu, plante épice). C'est grâce à cette prospérité économique qu'un grand nombre de termes spécifiques au domaine du commerce se sont intégrés dans le lexique français.

Le domaine des outils et objet divers fait partie des domaines qui comportent un grand nombre d'emprunts, il englobe divers outils et objets utilisés par les arabes dans leur vie quotidienne comme : sequin, tasse, matraque, kanjar ...

Le domaine des matières et substances comporte aussi un nombre élevé d'emprunts. Ce nombre d'emprunt est dû au développement scientifique du monde arabe au moyen âge qui implique la découverte de divers matières et substances et puis grâce au mouvement des voyageurs à la renaissance qui contribue à l'importation de nombreux mots tel que coton, alcool, goudron...

Pour la catégorie dite dénomination d'ordre divers, elle inclue tous les arabismes qui n'appartiennent pas à l'un des domaines mentionnés.

Pour le domaine des expressions on trouve des mots comme choya, hasard, bezef, kif kif cela peut s'expliquer par la colonisation et surtout après l'indépendance par l'immigration et les contacts entre les arabes et les français.

En ce qui concerne la faune et la flore on peut dire que c'est le plus enrichi par les mots arabes comme girafe, caroube aubergine, azerole, sesbania. On peut expliquer cette richesse par le fait que les arabes sont connus par l'élevage des animaux pour l'agriculture, l'alimentation, la chasse, de plus ils étaient intéressés par les plantes pour leur alimentation, la phytothérapie et pour les soins esthétiques.

Pour le domaine de différentes sciences, la majorité des emprunts remontent à la période médiévale, cela peut s'expliquer par le développement croissant des sciences dans le monde arabe au moyen âge qui implique des mots comme : chiffre, zéro, alchimie, algèbre

Le domaine des arts englobe des mots relatifs à la musique, légendes et architecture comme : rebab, goule, zellige, derbouka..., cet emprunt remonte surtout à l'époque d'immigration des arabes et en France et l'échange culturel entre les deux peuples.

Dès le XIX^e, la colonisation de certains pays arabo-musulman par les français apporte un nombre d'emprunt religieux. Après l'indépendance un grand nombre d'étudiant et ouvriers maghrébin s'installe en France. La population arabe garde sa langue, tradition et coutume ainsi que sa religion, ce qui explique la présence de mot religieux en France telle qu'ayatollah, islam, imam, ramadan.

Il faut mentionner que la majorité des arabismes ont gardé le sens originel et par conséquent ils se sont insérés dans le même domaine que celui de leur langue d'origine c'est

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

le cas des mots : *zellige, aubergine, baraka, burnous, zéro, abricot, alcade*, etc. Mais il y a d'autres mots qui ont changé de sens et par conséquent ils se sont insérés dans un domaine autre que celui de leur langue d'origine par exemple en arabe le mot fakir signifie pauvre c'est une qualification qu'on a inséré dans la catégorie domination d'ordre divers alors qu'en français, ce mot a le sens d'ascète musulman et son domaine d'appartenance est la religion

Lors de l'attribution des marques de domaine au mot d'origine arabes, les rédacteurs ne déterminent pas à chaque fois le domaine d'appartenance de ces arabismes, par exemple les mots : sunna, imam, minaret, djemaa, on ne trouve que le sens offert par le dictionnaire bien qu'ils appartiennent au domaine religieux, la même chose pour **djebel, hamada, oued, récif, siroco**, on ne trouve aucun indicateur bien qu'ils soient des mots géographiques. Mais il y a un nombre limité des emprunts qui ont un domaine d'appartenance précis, c'est le cas de simoun « **géogr.** vent violent », safran « **bot.** plante monocotylédone », rebab « **mus.** violon à deux cordes », nebka « **géogr.** Amas de sable autour d'un obstacle », natron « **chim.** Carbonate naturel de sodium cristallisé ».

On relève une variété dans l'attribution des marques de domaine au mot d'origine arabe. La majorité des domaines se présente en caractère gras, en majuscule et sous une forme abrégée :

Alcali, (...). (Av.1690). **Chimi.** Nom générique des bases (...)

Alidade, n. f. (...) **Milit.** Alidade de pointage

Alkékenge, n.m. (...) **Bot.** Plante vivace (Solanacées) du genre physalis (...)

Azimet, n.m. (...) **Astron.** Angle formé par le plan vertical d'un astre et le plan méridien du point d'observation.

Balais, adj. (...). **Minér.** Rubis balais : rubis de couleur rouge violacé ou rose.

D'autres marques sont présentées en caractère gras non abrégé :

Farde, n. f. (...).

Commerce.

1(1775).Balle de café de 185 kg

2(1874).Balle contenant les marchandises exotiques expédiées en Europe.

Nouria, n.m.

Technique.

1Fretin qu'on met dans un étang(...).

2Cochon de lait qu'on engraisse.

Maboul, n. et adj. Religion. Dans certaines sectes musulmanes, envoyé d'Allah attendu pour compléter l'œuvre de Mahomet (...)

Pour la marque histoire, elle se présente en gras sous une forme abrégé (**Hist**)

Sofa, n.m.(...)

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Hist. Estrade élevée, couverte de tapis, de coussins (...).

Mais, il existe aussi des mots propres à l'histoire d'un domaine particulier : Par exemple, l'histoire de la chimie, histoire de la littérature, parce que tout exercice est apte à créer un lexique prenant en compte sa dimension historique :

Alcôve, n.f.(...)

Hist.de la littérature.Partie de la chambre où les précieuses recevaient(...)

Aludel, n.m.

Hist.de lachim.Assemblage de pots s'emboitant les uns dans les autres de manière à former un tuyau.

Parfois, les rédacteurs ont attribué plusieurs marques de domaine à un même terme, autrement dit, l'appartenance simultanée d'une unité lexicale donnée à différents domaines et cela dû à l'utilisation différente du mot par les locuteurs.

Raquette, n.f. (...)

Sport. Surface en forme de trapèze

Bot. Oponce (cactus).

Techn. Partie du bœuf comprenant la macreuse(...).

Tuthie, n.f.

Chim, alchim.(Vx).Oxyde de zinc (...)

Fakir, n.m.

Religi., sociol. Dans les pays de langue arabe, ascète musulman.

Magasin, n. m.

2(1969). **Milit.** Bâtiment, local destiné à recevoir les munitions (...).

Techn. Magasin d'une arme à feu à répétition(...).

Alquifoux, n.m.

Chim.et techn. Sulfure de plomb pulvérulent (...).

Parfois, le domaine d'activité est exprimé par le contenu même de la définition, dans ce cas c'est le domaine d'emploi de l'objet défini qui est évoqué :

Basane, n. f. (...).Peau de mouton tannée qu'on emploie en bourrellerie, sellerie, maroquinerie, reliure, etc.

Turbith, n.m. (...) sels de mercure utilisés en pharmacopée

D'autres marques sont introduites par la préposition « dans » et se trouvent intégrées au corps même de la définition :

Moucharabieh, n.m. (...). Dans l'architecture arabe (...)

Amiral, n. et adj. (...). Officier du grade le plus élevé dans la marine (...).

Sunna, n.f. (...) Dans la religion islamique, « Coutume orthodoxe du prophète, de ses compagnons, des quatre premiers califes (...) ».

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

3 Les marques d'usage dans le *Grand Robert*

Pour une bonne compréhensibilité, le dictionnaire fournit d'autres précisions que les marques de domaine, ce sont les marques d'usage classifiées selon des variétés comme le temps, l'espace et la fréquence.

Afin de déterminer ces marques, les lexicographes ont eu recours à certains procédés, c'est ce que nous allons expliquer dans tout ce qui suit.

Nous avons repéré tous les emprunts d'origine arabe existant dans le dictionnaire Grand Robert 2005 tout en appuyant sur les indicateurs d'usage qui se manifestent sous une vingtaine de marques.

Classement des emprunts selon leurs marques d'usage :

Les marques diachroniques	Les marques diatopiques	Les marques diastratiques	Les marques diaphasiques	Les marques fréquentielles	Les marques pragmatiques
Alambic Alcali Alcazar Alcool Alcôve Alfa Alfange Algarade Algèbre Alkermès Almanach Ambre Amiral Arabe (la liqueur arabe : café) Arabesque Argousin Arsenal Assassin Athamor Aubergine Avarie Azur Bardot Bédouin Bouracan Caoua Carat	Civette Fatma Hardes Madrague	Artichaut (portefeuille) Barda Baroud Basane Bled (Argot militaire) Caïd Carat Casbah Clebs Fellagha Fissa Guitoune Magasin Moukère Niquer	Avarie Azimut Baraka Barda Bédouin Besef Bled Caïd Calibre Caoua Caroube Chouya Flouze Girafe Gourbi Guitoune Harem Kif- kif Maboul Macache Matelas Niquer Nouba Razzia Salamalec Sirop Smala Souk Tasse	Alberge Arabe Besef Camphre Fellah Henné	Alambic Alchimie Alcool Algèbre Almanach Aman Arabesque Arsenal Avarie Ayatollah Bardot Calibre Cohober Coton Gabelle Guitare Nacarat Récif Talisman Zinzolin

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Caroube			Timbale		
Casbah			Toubib		
Coran			Zéro (Rien)		
Dinar			Zeb		
Echec(s)			Zob		
Fanfaron			Zouave		
Gabelle					
Genet					
Goum					
Guitare					
Hardes					
Hasard					
Hoqueton					
Imam					
Jaseran					
Julep					
Jupe					
Kali					
Limon					
Macache					
Magasin					
Mamelouk					
Mazagran					
Mesquin					
Mohatra					
Momie					
Morfil					
Nacre					
Naffe					
Nouba					
Orange					
Quintal					
Racahout					
Razzia					
Rob					
Safran					
Sarbacane					
Sidi					
Sorbet					
Soude					
Sultan					
Tabis					
Turbith					
Turco					
Tuthie					
Vali					
Zinzolin					
Zouave					

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Ces marques sont exposées en caractère **gras** suivies d'un **point final**, elles sont présentées sous forme d'abréviation tel que : **Vx. Arg., fig.Fam...**

D'autres marques ne sont pas abrégées, elles sont exposées de cette façon : **Vieux. Argot.Figuré. Familier. Argotmilitaire...**

Des marques sont introduites par l'abréviation « Loc », autrement dit, locution en début de la définition du mot :

-Alambic :

Loc. vieilli ; passer une affaire à l'alambic, l'examiner minutieusement.

-Alfa

Loc. fam(vieilli). Cheveux. Il a plus d'alfa sur le ciboulot, sur le caillou.

-Ambre

Loc. (vieilli). Fin fine comme l'ambre, se dit d'une personne subtile, pénétrante.

-Arabe

Loc. fam. Grand désordre.

Loc. (Rare). A l'arabe : à la manière des arabes.

-Caroube

Loc. fam (vieilli). Sec comme une caroube : très maigre.

-Goudron

Loc. fig. Etre dans le goudron, en plein goudron, dans une situation difficile.

Les marques d'usage de certains emprunts sont mises entre parenthèses :

-Macache

Pop. (Puis Fam.), vieilli. Pas du tout, rien du tout ; (il n'y a) rien à faire.

-Ambre

Loc. (vieilli). Fin fine comme l'ambre, se dit d'une personne subtile, pénétrante.

Aussi, des marques d'usage de certains emprunts commencent par la préposition « par » au début de la définition :

-Alcool

Par métonymie. Un alcool : un verre d'alcool.

Par métaphore. Ce qui enivre comme l'alcool.

-Ambre

Par. anal. Vx. Ambre blanc : blanc de baleine, spermaceti.

-Artichaut

Par. Anal. (De forme ou de goût)

-Assassin

Par. ext. Celui qui est l'artisan de la mort (De qqn)

-Aubergine

N.f. par. Anal. (De couleur)

-Calibre

Par.ext. Arme à feu (qualifiée par son calibre)

-Chérif

Par.ext. Prince, chez les arabes.

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Certains emprunts ont un double marquage, c'est-à-dire, ils sont munis de plusieurs marques à la fois, c'est le cas de :

- Alcool
- Absolt et cour.** Boisson alcoolique forte.
- Artichaut
- Argot (vieilli).** Portefeuille
- Avarie
- Fam. Vx**
- Bézef
- Fam** (rare en emploi positif)
- Caïd
- Argot. Fam.** Chef d'une bande de mauvais garçons, personnage considérable dans le milieu
- Calibre
- Fig et fam.** Importance, grosseur.

Le plus grand nombre des marques d'usage sont présentées sous une forme très simple sans y ajouter des prépositions comme « par » ou des mots comme « locution » :

- Alberge
- Rare.** Fruit de l'albergier, comparable à la pêche et à l'abricot.
- Alcali
- Vx.** Cendres de plantes marines dont on extrayait la soude.
- Alcazar
- Vx.** Café-concert décoré dans un style pastichant l'architecture mauresque.
- Alfange
- Vx.** Cimeterre arabe.
- Algarade
- Vx.** Attaque brusque, incursion militaire.
- Amiral
- Ancienmt.** (anc.franç). Emir, chef, chef de la flotte sarrasine.
- Arabesque
- Vx.** Propres aux genres architecturaux ou décoratif arabes.

4 Les marques d'usage les plus présentes dans le Grand Robert 2005

Pour marquer l'emploi des mots du dictionnaire *Grand Robert*, Certains emprunts sont précédés de marques d'usage. On en dénombre 147 mots accompagnés de 20 marques d'usage (Les plus répétées) :

- Vieux
- Vieilli
- Anciennement
- Figuré

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

- Péjoratif
- Rare
- Par métonymie
- Pa métaphore
- Sens littéraire
- Sens courant
- Argot militaire
- Sens figuré
- Dialectal
- Argot
- Familier
- Soutenu
- Vulgaire
- Courant

Parmi ces 147 emprunts marqués, on en dénombre :

- Les marques diachroniques 73
- Les marques diatopiques 3
- Les marques diastratiques 14
- Les marques diaphasiques 31
- La marque fréquentielle 6
- Les marques pragmatiques 20

4.1 Les marques diachroniques :

Les emprunts les plus démarqués sont sur le plan diachronique, en employant les marques : vieux, vieilli, anciennement... Cela est dû à l'ancienneté de la langue arabe, d'où les français ont tiré des centaines de mots.

Exemples :

- Alambic
- Loc. Vieilli**
- Alcali
- Vx.** Cendres de plantes marines dont on extrayait la soude.
- Alcazar
- Vx.** Café-concert décoré dans un style pastichant l'architecture mauresque.
- Alcool
- Vieilli.** | *Alcools aromatiques*
- Alcôve
- Vieilli.** | *Une alcôve* : le lieu où une femme reçoit des hommes.
- Alfa
- Loc. fam. (vieilli).** Cheveux.
- Alfange
- Vx.** Cimeterre arabe.
- Algarade
- Vx.** Attaque brusque, incursion militaire.

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

-Algèbre

Vieilli. Ouvrage traitant de cette science.

-Nouba

Anciennt. Musique militaire des régiments de tirailleurs d'Afrique du Nord

-Orange

Vx. Oranger.

Quelques emprunts sont considérés vieux ou anciens dans un domaine précis, c'est le cas de l'emprunt soude, marquée sous la marque *vieux* dans le domaine de la *science*.

Dans certains cas, c'est la forme du mot qui est jugée, comme l'emprunt « clebs » où on dit que la forme « cleb » *est archaïque*.

Les emprunts de marques diachroniques sont de plus en plus pris d'une langue arabe classique, contrairement à ceux de marques diastratiques et diaphasiques qui sont issus mais pas tous d'un arabe dialectal, c'est le cas de : bled, fellagha, besef, gourbi, kif-kif etc.

4.2 Les marques diatopiques

Ce sont les marques : régional, dialectal..., ces dernières se rapportent à l'espace ou le lieu, on en trouve quelques-unes seulement :

-Civette

Régional. Ciboule; ciboulette.

-Fatma

Régional. Femme d'Afrique du Nord; employée de maison arabe

- Hardes

Vx ou régional. Ensemble des effets personnels (vêtements, linge et même meubles) voyageant avec les bagages.

-Madrague

Régional. Vaste enceinte de filets à compartiments, fixés à demeure près de la côte pour capturer le thon.

4.3 Les marques diastratiques

Ce sont les marques : argot, argotique, argot militaire, utilisées pour décrire les emprunts argotiques qui ont un sens vulgaire en français alors qu'ils sont dotés d'un usage sans restriction dans la langue arabe, sans compter les deux mots niquer et zob.

Ces emprunts employés couramment dans la langue source sont devenus argotiques dans la langue d'accueil, ils sont employés comme s'ils appartiennent à la langue d'un groupe social précis.

Exemples :

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

- Artichaut
- Argot (vieilli).** Portefeuille.
- Barda
- Argot milit. (puisfam.).** L'équipement du soldat.
- Baroud
- Argot milit.** Combat.
- Bled
- Argot milit.** Terrain nu : pays désolé, sauvage.
- Caïd
- Argot fam.** Chef d'une bande de mauvais garçons; personnage considérable dans le milieu.
- Carat
- Argot vieilli.** Année (d'âge).
- Casbah
- Argot.** Maison, logement.
- Fellagha
- (Argot milit. *fell'*[fDl], *fellouze*[fDluz]).**
- Fissa
- Argot.** Vite.
- Guitoune
- Argot milit.** Tente de campement
- Magasin
- Argot, vx.** | *Le magasin* : le corps.
- Moukère
- Argot.** Femme ;maîtresse ; prostituée.
- Niquer
- Argot fam., vulg.**

Nous remarquons une forte présence de la marque « argot militaire » utilisée souvent pour décrire les mots appris durant la période du colonialisme français, Le colonisateur français qui est supérieur aux colonisés arabes utilise ces mots pour rabaisser cette population colonisée, tout en fournissant un jugement extrêmement négatif envers ces unités lexicales, c'est le cas de bled signifiant le pays en arabe mais prend un autre sens en français.

4.4 Les marques diaphasiques

Il s'agit des mots dits « familier » en français. Ces marques : familier, soutenu, courant, vulgaire...prennent en considération le registre ou le niveau de langue dans une situation de communication.

Exemples :

- Avarie
- Fam. Vx.** Syphilis
- Azimut

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Fam.*Dans tous les azimuts* : dans toutes les directions, dans tous les sens.

-Baraka

Fam. Chance.

-Besef

Fam. (Rare en emploi positif). Beaucoup.

-Caïd

Fam. Homme remarquable et qui s'impose avec une certaine brutalité.

-Caroube

Loc. fam. (Vieilli).*Sec comme une caroube* : très maigre.

-Chouya

Familier.

-Flouze

Fam. (d'abord argotique). Argent.

-Macache

Pop. (puis fam.), vieilli. Pas du tout, rien du tout

-Niquer

Familier

L'emprunt **caoua** est respectivement employé dans la langue source, ce qui est le contraire dans la langue d'arrivée où le mot est doté d'un usage négatif. Cela nous permet de comprendre que le système de marquage diffère entre les deux différentes langues.

Jean Pruvost a dit « Le dessert consommé, viennent diverses boissons. Le café en est le moment généralement fort, ou bien en en usant de son synonyme **familier**, le kawa, dans lequel on mettra peut-être un ou deux sucres (...) on peut s'étonner que le café, issu de l'arabe qahwah, ait été parfois rapproché du mot kahoueh. » (Pruvost.J, 2017 : 76.)

4.5 Les marques fréquentielles

Dans le dictionnaire, on trouve des notations ajoutées à la définition du mot, ce sont des informations sur la fréquence des unités, comme l'utilisation **rare** du féminin pour certains mots ou l'emploi même du mot est rare. Cette précision se fait à l'aide de la marque d'usage « rare » :

-Alberge

Rare. Fruit de l'albergier, comparable à la pêche et à l'abricot.

-Arabe

Loc. (Rare). *À l'arabe* : à la manière des Arabes.

-Besef

Fam. (Rare en emploi positif). Beaucoup.

-Camphre

Rare. Camphrier.

-Fellah

Adj. (rare).

-Henné

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

Bot.Rare. Plante dicotylédone

Dans cette situation, le Grand Robert précise que le mot **beseif** est rare en emploi positif. Le mot **camphrier** (de camphre) est aussi rarement employé. Ainsi, **Fellah** est rarement présenté en tant qu'adjectif.

4.6 Les marques pragmatiques

Les discours ironiques et métaphoriques font partie du traitement pragmatique, ce qui fait que les lexicographes du dictionnaire Grand Robert ont consacré quelques marques pour ce sujet, parmi lesquelles : sens littéraire, sens courant, sens figuré, par métonymie, par métaphore...

Exemples :

-Alambic

Littér. Par métaphore du sens1 :Appareil de distillation, de forme variable

-Alchimie

Fig. Transformation de nature mystérieuse ; processus naturel modifiant profondément, en général de manière positive, qqch. ou qqn.

-Alcool

Par métonymie. | *Un alcool* : un verre d'alcool.

Par métaphore. Ce qui enivre comme l'alcool.

-Algèbre

Littér. Analyse rationnelle, esprit d'abstraction et de généralisation.

-Aman

Fig. (en général par plais.). Grâce, pardon.

-Ayatollah

Fig. (v. 1960). Représentant, partisan conservateur (d'une tendance, d'une pratique).

-Calibre

Fig. et fam. Importance, grosseur.

-Cohober

Fig. Condenser

-Coton

Loc. fig.

-Guitare

Fig. Vx. Rengaine, banalité rebattue.

-Récif

Par métaphore ou fig. Difficulté, obstacle, danger.

-Talisman

Fig. Ce qui a un effet souverain, merveilleux

Ces marques pragmatiques introduisent généralement les dernières définitions fournies par le dictionnaire.

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

5 Les emprunts du dictionnaire Grand Robert 2005, sont-ils tous marqués ?

Les mots empruntés à l'arabe ne possèdent pas tous des marques d'usage. L'absence de ces dernières signifie que le mot emprunté peut être utilisé sans avoir aucune limitation au sujet de son usage.

En somme, le dictionnaire Grand Robert 2005 a fourni des marques d'usage aux mots afin de leur apporter un certain jugement alors que d'autres ne sont pas marqués, leur neutralité a été sauvegardé.

6 La contribution de ces marques d'usage

Les marques d'usage ajoutées aux mots du dictionnaire nous aident à comprendre le contexte des termes et à comment les utiliser. Elles apportent des jugements aux emprunts.

Globalement, le mot possède plus qu'une facette. Une on l'appelle « sens », l'autre c'est la connotation. Ce qui fait que cette unité lexicale a le pouvoir de nous révéler deux sortes d'informations, la première est dénotative, la seconde est connotative.

Afin d'accorder un sens ou une connotation à une unité lexicale, le lexicographe prend en considération certaines démarches. En premier lieu, il aperçoit la communauté linguistique à laquelle appartient le mot. En deuxième lieu, le lexicographe étudie les deux côtés de l'unité dénotative et connotative.

Le dictionnaire fournit d'abord le sens du mot, puis ajoute sa connotation dans un deuxième lieu et c'est ce que nous avons remarqué dans le Grand Robert 2005, les marques d'usage pragmatiques arrivent toujours en dernier lieu.

Les marques d'usage insérées dans le dictionnaire ont le but de nous montrer les connotations des mots et de nous expliquer les usages précis des mots et leur appartenance.

7 Les marques d'usage et le sens des mots empruntés à l'arabe

Parmi les emprunts que nous avons rassemblés, il y a ceux qui ont connu un changement de sens et ceux qui ont maintenu le sens de la langue arabe.

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

7.1 Conservation de sens :

De la langue arabe vers la langue française, certains mots ont sauvegardé leur sens arabe. C'est le cas de : alfa, baraka, besef, caoua, chouia, flouze, clebs, fissa, flouze, gourbi, kali, kif-kif, macache, mamelouk, toubib, zob...

D'après l'étymologie et les exemples fournis par le dictionnaire, ces mots ont gardé le sens arabe, par exemple le mot **besef** signifie : beaucoup.

Pas besef → Pas beaucoup

Exemple : Il ne l'apprécie pas besef

Il n'y a pas besef d'argent.

7.2 Extension de sens :

Quelques mots ont gardé leur sens arabe tout en ayant un nouveau sens en français : bled, fellaga, guitoune, nouba, razzia, zouave...

En arabe, **bled** veut dire **pays**, mais ce mot possède un autre sens en français, dans le Grand Robert, Bled signifie : un terrain sauvage ou un village éloigné et isolé.

La même chose pour le mot **razzia**, en arabe razzia est une bataille où notre prophète fut présent comme la bataille d'Uhud et de Badr dont l'objectif était l'islamisation des gens.

En revanche, dans le Grand Robert razzia signifie une attaque qu'une troupe de pillards lance contre une tribu ou simplement le mot veut dire : une rafle de police.

7.3 Restriction de sens :

D'autres emprunts ont connu une restriction de sens : alcazar, baroud, casbah, goum, sidi...

En arabe, **alcazar** veut dire château ou palais quel que soit son époque, archaïque ou récente mais en français, le sens d'alcazar est restreint à un palais fortifié d'origine arabe, en Espagne.

Aussi, le mot **arabe** désigne celui qui a des origines ou vient d'un pays arabe mais en français, ce mot indique un homme dur, avide, usurier. Ce sens révèle un mépris de l'autre ou du racisme.

Chapitre II : Interprétation et analyse des données

7.4 Changement de sens :

Après avoir vu des mots qui ont gardé leur sens arabe, c'est le tour de ceux qui ont eu un sens complètement différent de celui de la langue source, ce sens est présenté comme péjoratif, un sens négatif qui révèle une dépréciation de la société arabe ou musulmane.

Parmi ces termes, on a : barda, charabia, mazagran, smala, crouille, fatma, kroumir...

L'emprunt **crouille** est désigné comme un terme raciste. Dans le dictionnaire Grand Robert, le mot signifie : un arabe d'Afrique du nord, alors qu'en réalité crouille veut dire « frère ».

Dans la société musulmane, nous sommes tous et toutes frères et sœurs, ce qui fait que les musulmans ont pris l'habitude d'appeler l'autre khouya (mon frère).

Barda signifie l'équipement du soldat tel qu'il est expliqué dans le Grand Robert, mais dans la langue source, barda signifie « bat ».

Charabia ou la langue arabe al'arabiya, ce mot a connu un changement au niveau du sens et même de l'orthographe dans la langue française. Selon le Grand Robert cet emprunt a le sens d'un langage, style incompréhensible et incorrect. Une signification totalement différente de celle de l'arabe.

Conclusion

Pour conclure, après avoir dédié ce deuxième chapitre à l'analyse et l'interprétation des données, nous pouvons constater que Les emprunts arabes diffèrent entre la langue source et la langue arabe, autrement dit le marquage de ces mots n'est pas le même, ils sont jugés autrement dans la langue française.

Conclusion

Conclusion

Le contact des peuples et des communautés implique le contact des langues et ce dernier conduit aux différents phénomènes linguistiques dont l'emprunt linguistique et le plus connu et le plus fréquent. La langue française au cours des siècles a emprunté aux différentes langues avec lesquelles elle a été en contact comme l'anglais, l'italien, l'arabe et plus anciennement le grec et le latin. La langue française a toujours emprunté à l'arabe, dès le moyen âge jusqu'à nos jours.

Ce présent mémoire en lexicographie est consacré à l'étude des emprunts français d'origine arabes. Notre travail de recherche avait pour ambition de déterminer les marques d'usage et de domaine attribuées aux mots d'origine arabe, en se demandant s'ils sont tous marqués ou non.

L'étude que nous avons effectuée nous amène à relever une variété dans l'attribution des marques. Certains domaines se manifestent sous une forme abrégée et d'autres non abrégée mais toutes les marques sont présentées en gras et en majuscule, les marques d'usage sont aussi exposées en caractère gras, présentée tantôt sous une forme d'abréviation tantôt sous sa forme complète. Parfois, on remarque l'appartenance simultanée d'une unité lexicale à plusieurs domaines et usages. Dans certains cas, la marque de domaine se trouve intégrée au corps de la définition et introduite par la préposition « dans » ou « par » dans le cas des marques d'usage.

L'analyse nous a révélé que lors du passage de l'arabe au français, certains emprunts ont subi des modifications au niveau sémantique, ce qui provoque automatiquement le changement de domaine et d'usage. Ainsi, les rédacteurs de dictionnaire ne précisent pas à chaque fois l'usage et le domaine d'emploi de ces emprunts, autrement dit, les emprunts ne sont pas tous marqués par des marques d'usage et de domaine.

Après avoir relevé les emprunts intégrés dans le dictionnaire, nous attestons la présence de 500 mots français d'origine arabe qui sont entrés directement ou par l'intermédiaire d'autres langues, donc nous avons pu confirmer la forte présence des emprunts dans le dictionnaire *Grand Robert* 2005.

Conclusion

Dans un deuxième temps, nous avons pu relever que le recours des rédacteurs à l'attribution des marques n'est pas uniforme, il y a plusieurs manières qui se manifestent.

Ainsi s'achève notre modeste étude portant sur l'attribution des marques d'usage et de domaine aux mots d'origine arabe dans le *Grand Robert*, 2005. Rappelant que les résultats obtenus ne peuvent être exhaustifs. Dans ce cas il serait nécessaire de penser à entamer d'autres recherches approfondies sur la pratique de marquage dans les dictionnaires. Notre souhait est de participer, par ce travail, aux études du marquage dans les dictionnaires.

Bibliographie

Bibliographie

1-Les ouvrages

- Aïno, N, S. (2003).*La lexicologie*.Paris, France :Armand Colin.
- Baider, F. Lamprou, E. Monille,M. (2006). *La marque en lexicographie : états présents, voies d'avenir*.Université de Chypre : éditions Lambert Lucas.
- Binon, J. Selva, T et Verlinde, S. (2002).*De lexicographia : tendances et innovations récentes en lexicographie pédagogique*. Barcelone : édition A peticio.SL.
- Cheriguen. F(2002).*Les mots des uns les mots des autres : Le français au contact de l'arabe et du berbère*. Alger : Casbah.
- Christiane, L. (2011).*De l'usage de l'emprunt linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française.
- Deroy, L. (1956).*L'emprunt linguistique*, Paris : Les Belles Lettres.
- Ducrot, O. Todorov, T. (1979).*Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : éditions Seuil.
- Glatigny, M. (1990). *Les marques d'usage dans les dictionnaires : XVIIe-XVIIIe siècles* (lexique, 9). Presses universitaires de Lille.
- Hamers, J, F et Bland, M. (1989). *Bilinguisme et bilinguisme*,Belgique : Edition Mardaga.
- Moreau Marie- Louis (1997) *Sociolinguistique :concepts de base*, liège, édition Mardaga
- Polguère, A. (2003). *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. Canada : les presses de l'université de Moréal.
- Provost, J. (2017).*Nos ancêtres les arabes : ce que notre langue leur doit*.Éditeur Arlette Nachbaud, édition Jean-Claude Lattès, France.
- Rey, A. (1977).*Le lexique : images et modèles du dictionnaire à la lexicographie*. Paris : éditions Armand Collin.
- Yeguello, Marina(2003), *Le grand livre de la langue française*, Edition Seuil.

Bibliographie

2-Articles

-Rey, A et Delsalle, S. (1979). *Problèmes et conflits lexicographiques-langue française : dictionnaire, sémantique et culture* n43, éditeurs Rey Alain et Simone Delsalle, édition Larousse, p 4-26.

Disponible sur [<https://www.persee.fr/doc/lfr>]. Consulté le 18-06-2020.

-Rey, J, D. (1979). *Le domaine du dictionnaire* -langages n 19, éditeur Armand colin, édition Larousse, p3-34.

Disponible sur [<https://www.persee.fr/doc/lfr>]. Consulté en Juin 2020

3-Dictionnaires

-*Dictionnaire Grand Robert*. (2005). Version électronique. 2^{ème} édition, Alain Rey.

-*Dictionnaire de linguistique et de science du langage*, sous la direction de Jean Dubois, édition 1994.

-Les préfaces et annexes du Grand Robert 2005.

4-Sitographie

-Le petit journal, com. Consulté le 27/6/2020

-WWW ; axl.cefan.ulaval.ca. Consulté le 26/6/2020

-<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx ?Id.Fiche=8360776>. Consulté le 02/03/2020

-Office québécois de la langue française. (2020). Les emprunts à l'anglais. Repéré à http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4063. Consulté le 15/4/2020

5-Mémoires

-Bougdal, L.(2010). *Etude de l'évolution de l'emprunt d'origine arabe dans la langue française à travers deux éditions du dictionnaire Le Petit Robert*(Mémoire de magistère). Université de Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou.

-KHELLADI, S. (2016-2017). *Processus d'intégration de l'emprunt lexical dans la presse algérienne d'expression française*(thèse de doctorat en Science du langage), Université d'Oran 2.

Bibliographie

- Rehorova, J. (2007). *Emprunt Arabe en français*, Masarykova Univerzita.

-TAAM, A. (2011 /2012), *L'emprunt linguistique dans la chanson sportive algérienne pendant la coupe du monde 2010*(Mémoire de magistère en Sciences du langage). Université IBN BADIS, Mostaganem.

-Youcefi, S. (2009). *Les chroniques dans la presse algérienne d'expression française :Analyse de la créativité lexicale. Cas de « Raina Raikoum » et « Tranche de vie » dans le « Quotidien d'Oran »*(Mémoire de magistère Université de Kasdi Marbeh, Ouargla.

Annexes

Annexes

-Abricot, n. m.

1545, *arbricoz*; 1525, *aubercot*; arabe d'Espagne *āl-bārquq*, calqué du grec *praikokkion* « fruit précoce » par l'intermédiaire de l'esp. *albaricoque* ou du port. *albricoque* pour la forme moderne, du catalan *albercoc* pour *aubercot*.

Fruit de l'abricotier, à noyau, à chair et peau jaune orangé.

1 (1740). Couleur jaune orangé de ce fruit.

-Alambic, n.m

1265; arabe (')*āl-, 'ānbīq*; du grec *ambix* « vase ».

1 Appareil de distillation, de forme variable, composé d'une chaudière (*cucurbite*), où l'on place les matières à distiller, d'un couvercle (*chapiteau*) qui reçoit les vapeurs et les dirige dans une cuve d'eau froide (*réfrigérant*) par un gros tuyau incliné, terminé par un tube en spirale (*serpentin*), et enfin d'un récipient où l'on recueille le produit distillé.

2 **Loc. Vieilli.** *Passer une affaire à l'alambic, par l'alambic*, l'examiner minutieusement. — *Ce raisonnement est tiré à l'alambic*, il est trop subtil.

Littér. Par métaphore du sens 1.

-Alberge, n. f.

1546, Rabelais; catalan *alberge* (1539); cf. esp. *alberchiga*, altér. mozarabe du lat. *persicum* « pêche », avec l'article arabe.

Rare. Fruit de l'albergier, comparable à la pêche et à l'abricot.

-Alcade, n. m.

1576; *arcade*, 1323; esp. *alcalde* (voir ce mot); arabe (')*ālqāḍi* « le juge ». → Cadi.

1 **Hist.** Juge, magistrat à fonctions judiciaires, administratives, municipales, dans les pays de langue espagnole (Espagne, Amérique latine) ou sous administration espagnole.

2 **Mod.** En Espagne, Magistrat municipal (équivalent du *maire*).

-Alcali, [alkali]n. m.

1363, au sens 1, *alkali*, 1509; arabe (')*āl-qīly* « soude ».

1 **Vx.** Cendres de plantes marines dont on extrayait la soude.

2 (Av. 1690). **Chim.** Nom générique des bases, et spécialement des sels basiques que donnent avec l'oxygène des métaux dits alcalins.

3 **Comm.** Ammoniaque (solution); par ext., se dit de certains sels d'ammonium à propriétés basiques (hydroxyde, carbonate).

-Alcarazas, [alkaRazas]n. m.

1798; esp. *alcarraza* (XVI^e); *carraço* en 1330; arabe (')*ālkūrrāz* « cruche ».

Vase de terre poreuse (*boucaro*), dans lequel les liquides se rafraîchissent par évaporation.

-Alcazar, [alkazaR]n. m.

1866; *alçaçar*, 1669; mot esp. (1069), de l'arabe *al qasr*, lui-même issu du lat. *castrum*.

1 Palais fortifié d'origine arabe, en Espagne.

2 **Vx.** Café-concert décoré dans un style pastichant l'architecture mauresque.

-Alchimie, n.f.

1275, *Aalkimie*, var. *arquemie*; latin médiéval *alchemia*, de l'arabe (')*āl-kīmīyā'* « pierre philosophale », passé aussi en espagnol, en catalan, le mot arabe vient, soit du copte *chame* « noir », d'où « Égyptien », ceux-ci étant renommés comme alchimistes, soit du grec tardif *khēmīa* « magie noire », de même orig., soit du grec *khumeia* « mélange », de *khumos* « jus ». → Alchémille. **lchimie, [alGimi]n. f.**

1 Ensemble de connaissances et de techniques plus ou moins ésotériques, portant sur les substances naturelles, leur action et leur essence, en rapport avec l'homme et le macrocosme, et visant à modifier ces substances, notamment pour obtenir la conversion ou transmutation de tous métaux en « métaux nobles »

2 **Fig.** Transformation de nature mystérieuse; processus naturel modifiant profondément, en général de manière positive, qqch. ou qqn.

Péjor. Raffinement, subtilité excessive.

-Alcool, [alkul]n. m.

Annexes

1586, *alcohol*,; sens mod., 1612; lat. mod. *alkohol* « substance produite par une distillation totale »; mil. XVI^e, Paré, « médicament (antimoine) pulvérisé »; arabe (')*āl-kūhl* « antimoine pulvérisé ». → Kohl.

I Techn. et cour.

1 Liquide incolore, volatil, inflammable, obtenu par la distillation du vin, et, par ext., des boissons et jus fermentés.

2 (1834, *alcohol*). **Absolt et cour.** | *Alcool* (ou *alcool de bouche*, *alcool bon goût*, vieilli) :boisson alcoolique forte; toute eau-de-vie ou spiritueux (*un alcool*); ensemble des boissons alcoolisées, en général à l'exclusion du vin, de la bière, du cidre (*l'alcool*).

□ **Spécialt.** | *Les alcools* : les eaux-de-vie et spiritueux (à l'exclusion des autres boissons alcooliques).

□ **Loc.** *Alcool de menthe**.

□ **Par métonymie.** | *Un alcool* : un verre d'alcool. | *Un café et un petit alcool, s'il-vous-plaît !*

3 **Ausing.** | *L'alcool* : l'élément alcoolique des boissons alcoolisées (vin, bière, alcools), excitant physiologique.

.. **(Dans des loc.)**. Alcoolisme. a *Tomber, sombrer dans l'alcool.* | *Les ravages de l'alcool.*

.. **Par métaphore.** Ce qui enivre comme l'alcool. | *Alcools*, recueil poétique d'Apollinaire.

II Chim.

1 (1835). | *Alcool méthylique* ou *méthanol* (voir ci-dessous), utilisé comme combustible. —

Cour.

2 (D'abord appliqué à l'alcool éthylique et à l'« esprit-de-bois » ou alcool méthylique, 1835; le concept se généralise ensuite). Corps organique possédant le groupement hydroxyle (–OH) non lié directement à un noyau aromatique (à la différence des phénols) et pouvant être considéré comme un dérivé d'hydrocarbure (par substitution du groupe –OH à un atome d'hydrogène lié à un carbone n'appartenant pas à un cycle aromatique).

.. **Vieilli.** | *Alcools aromatiques* (de la série aromatique).

-**Alcôve**, [alkov]n. f.

1646, Boisrobert (→ cit. 0.1); esp. *alcoba* « pesage public » (1202), puis « dôme, coupole » (v. 1280); sens mod. déb. XVI^e; arabe (')*ālqūbbāh* « coupole », puis « petite chambre contiguë » (XIV^e).

1 Enfoncement ménagé dans une chambre pour un ou plusieurs lits, qu'on peut fermer dans la journée. | *Alcôve fermée de rideaux.* | *Lit clos dans une alcôve.*

2 **Hist. de la littér.** Partie de la chambre où les Précieuses recevaient et tenaient salon littéraire. **Ruelle.** | *Tenir alcôve.* — Salon littéraire confidentiel.

3 **Spécialt et absolt.** | (*L'alcôve, d'alcôve*). Lieu des rapports amoureux, érotiques. è **Lit.**

Vieilli. | *Une alcôve* : le lieu où une femme reçoit des hommes.

-**Alezan, adj.**

1534, Rabelais; esp. *alazan*; mot d'orig. arabe, de 'āz'ārproprt « renard », d'où « à la robe brun-roux ».

□ De couleur fauve, tirant sur le roux, en parlant d'un cheval, de sa robe.

□ **N. m.** Cheval de couleur alezan.

-**Alfa**, [alfa]n. m.

1848; *brinne* (brin) *d'auffe*, 1680; arabe *ḥālfā* empr. en provençal : *elfa* (XIV^e), d'où *aufa*, et franç. *auffe*, repris par l'arabe d'Algérie (Daumas).

1 Graminée dont les feuilles servent de matière première en sparterie et en papeterie.

2 (XX^e). | *Papier alfa* : papier de qualité, léger et fin, fabriqué à partir d'une pâte d'alfa. | *Papier d'alfa* (vieilli). — **Absolt.** | *Alfa.* | *Exemplaire numéroté sur alfa.* | *Alfa cellulose.*

3 **Loc. fam. (vieilli).** Cheveux. *Il a plus d'alfa sur le ciboulot, sur le caillou* : il est chauve.

-**Alfange, n. m.**

1615, in D. D. L.; esp. *alfange*; arabe (')*āl-hāndjar* « le coutelas, le sabre ». → Kandjar.

□ **Vx.** Cimeterre arabe.

-**Algarade**, [algaRad]n. f.

1549; « mouvement brusque », v. 1530; « joute navale; combat simulé », 1502; esp. *algarada*, v. 1300; arabe (')*āl-gārâh* « attaque à main armée ».

Annexes

1 **Vx.** Attaque brusque, incursion militaire.

2 (1548). **Mod.** Vive sortie, insulte brusque, inattendue contre qqn. | *Faire une algarade à qqn.*
è **Querelle, scène.** | *Une brève, une violente algarade.*

-**Algèbre, n. f.**

Fin XIV^e, « un jeu nommé algèbre lequel se fait par arismetique »; lat. médiéval *algebra*; de l'arabe (')*āl-djābr* « contrainte, réduction », dans le titre d'un ouvrage de Al-Khawarizmi, IX^e.

I

1 Théorie des opérations portant sur des nombres réels (positifs, négatifs) ou complexes, et résolution des équations, avec substitution de symboles (lettres) aux valeurs numériques et de la formule générale au calcul numérique particulier (è **Analyse**); par ext. (mod.), partie de la mathématique ayant pour objet, à partir d'axiomes, l'étude des lois de composition* et des relations définies sur un ou plusieurs ensembles* et qui déterminent ainsi une structure* (*structure algébrique*)[è **Axiomatique; groupe; anneau, corps, espace, idéal**].**Vx.**

Termes d'algèbre élémentaire.

Vieilli. Ouvrage traitant de cette science.

3 **Spécialt.Math.** Étude d'une structure algébrique donnée; étude d'un ou plusieurs ensembles munis d'une ou plusieurs structures algébriques (→ ci-dessus, 1.).

II

1 **Cour.** Chose difficile à comprendre, domaine inaccessible à l'esprit. | *C'est de l'algèbre pour moi* (è **Chinois, hébreu**).**Vx.**

2 (XIX^e). **Littér.** Analyse rationnelle, esprit d'abstraction et de généralisation.

-**Alidade, [alidad]n. f.**

1415, Fusoris, *Traité de l'astrolabe*; var., 1544, *alhidada* et *alidada* (Rabelais); lat. médiéval *alidada, alhidada*; de l'arabe (')*āl'īdādāh*.

Didact. Règle de topographie, mobile autour d'un point fixe, portant un instrument de visée (pinnules ou lunette), qui sert à déterminer une direction ou mesurer un angle.

Cet instrument, composé de deux équerres (è **Pinnule**) munies de fenêtres et mobiles sur un cercle, et utilisé en navigation, en astronomie. | *Alidade à pivot central.*

Milit. | *Alidade de pointage.*

Partie mobile d'un théodolite*.

-**Alkékenge, n. m.**

1694;*alquequange*, 1555; *alkacange*, XV^e; de l'arabe (')*āl-kākāndj*.

Bot. Plante vivace (*Solanacées*) du genre *physalis**, à fleurs jaunes, à fruit orange ornemental, communément appelée *amour en cage, coqueret**.

-**Alkermès, [alkDYmDs]n. m.**

1575; « kermès », 1546; esp. *alkermes*; de l'arabe (')*āl-qīrmīz* propr « le kermès ». → Kermès.

1 **Vx.** Médicament extrait du kermès, qui servait autrefois de stomachique. **Kermès.**

2 **Ancientt.** Liqueur colorée avec le kermès, à base de cannelle et de girofle, avec addition d'aromates divers.

-**Almanach, [almana]n. m.**

1375;*anemallat*, 1328; *almenach*, 1303; lat. médiéval *almanachus*; arabe (')*āl-manāh*, probabl^t du syriaque *l-manhai* « l'an prochain » (rad. *ma-* « lune, mois »).

1 Calendrier accompagné d'observations astronomiques, de prévisions météorologiques, de conseils pratiques relatifs aux travaux à faire selon la saison.

2 (XVI^e). **Vx (au plur.)**. Pronostics, prévisions. | *Faire des almanachs.* — a **Faiseur d'almanachs**, ou, ellipt, *un almanach* : personne qui fait des pronostics.

3 (1690). Nom d'annuaires ou de publications ayant vaguement pour base le calendrier.

Plaisanteries, vers d'almanach, faciles, populaires, mauvais. → Vers de mirliton*.

Fig. | *Cet homme est un véritable almanach* : il abonde en renseignements de toute sorte.

-**Almée, [alme]n. f.**

1785; arabe vulg. *'ālm*, arabe class. *'ālīmāh*, propr « savante ».

Didact. et littér. Danseuse égyptienne.

-**Almicantarat, n. m.**

Annexes

1660; *almicantarah*, 1546; arabe *'āl-mūqānṭārāt* « l'astrolabe ».

□ **Didact.** Cercle de la sphère céleste, parallèle à l'horizon.

-**Alquifoux**, [alkifu]**n. m.**

1697; esp. *alquifol* « sulfure d'antimoine »; de l'arabe *āl-kūhl* « collyre d'antimoine ».

□ **Chim. et techn.** Sulfure de plomb pulvérulent (ou galène) obtenu par broyage de sable quartzéux et d'argile, et utilisé notamment pour vernir et imperméabiliser les céramiques.

-**Aludel**, [alydDI]**n. m.**

1545; *alutel*, 1275; esp. *aludel*, de l'arabe *āl-ūtāl* « récipient à sublimation ».

□ **Hist. de la chim.** Assemblage de pots s'emboîtant les uns dans les autres de manière à former un tuyau, surmonté d'un chapiteau, et qui servait autrefois pour différentes sublimations.

-**Aman**, **n. m.**

1731; arabe *amān* « sécurité, protection », interj. correspondant à « grâce », « merci ».

1 En pays musulman.

a Interjection par laquelle on demande grâce.

b Octroi de la vie sauve à un ennemi ou un rebelle vaincu.

2 **Fig. (en général par plais.)**. Grâce, pardon.

-**Ambre**, **n. m.**

V. 1200; du lat. médiéval *ambar*, *ambra*; arabe *'ānbār* « ambre gris ».

I

1 *Ambre gris*, ou *ambre* : substance ayant la consistance de la cire, une couleur cendrée souvent parsemée de taches jaunes et noirâtres, une odeur très forte analogue à celle du musc, provenant des concrétions intestinales des cachalots qui, rejetées, flottent à la surface des mers tropicales (océan Indien). | *L'ambre aurait pour origine la matière noire (sépie) sécrétée par les céphalopodes dont les cachalots se nourrissent.*

2 Parfum préparé avec l'ambre gris.

3 **Loc. (Vieilli)**. *Fin, fine comme l'ambre*, se dit d'une personne subtile, pénétrante.

4 **Par anal. Vx.** | *Ambre blanc* : blanc de baleine, spermaceti (provenant de la tête des cétacés).

II

1 *Ambre jaune* ou *ambre* : résine fossile d'origine végétale, substance dure, transparente, translucide ou opaque, parfois rouge, plus souvent jaune de miel ou blanc jaunâtre, soluble seulement dans un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine, fusible vers 255°, combustible, s'électrisant par frottement. □ **Succin.**

2 La couleur jaune doré à jaune rougeâtre de l'ambre.

-**Amiral** (Emir), [amiYal, o]**n. et adj.**

1200; *amiralt*, 1080, *Chanson de Roland*; de l'arabe *'āmīr* « chef », et (p.-ê.) *āl-'ālī* « très grand ».

I

1 **Anciennt (anc. franç.)**. Émir, chef. — Chef de la flotte sarrasine.

2 (Déb. XIII^e). **Hist.** Commandant d'une force navale; dignité équivalente à celle de maréchal.

3 **Mod.** Officier du grade le plus élevé dans la marine, grade correspondant à celui de général d'armée.

II Adj. | *Vaisseau, navire amiral*, le vaisseau ayant à son bord un amiral, le chef d'une formation navale, et, par ext., le principal vaisseau d'une flotte.

-**Arabe**, [aRab]**adj. et n.**

1080, *arrabbit*, n. m.; lat. *arabus* ou *arabs*, grec *araps*, de l'arabe.

1 Qui est originaire de l'Arabie.

□ Relatif aux Arabes, à leur langue (→ ci-dessous, 2.). □ **Arabesque, arabique.**

□ *Chiffres arabes* (opposés à *romains*), ceux de notre numérotation (les mots *chiffre*, *zéro*, *algèbre*, etc., viennent de l'arabe).

□ **Loc. fam.** *Fourbi* arabe* : grand désordre.

□ **Loc. (Rare)**. *À l'arabe* : à la manière des Arabes.

□ **Anciennt.** Des populations indigènes, au Maghreb.

Annexes

2 **N. m.** | *L'arabe* : une des grandes langues sémitiques, parlée d'abord dans la péninsule arabe, devenue langue véhiculaire de l'Islam, et divisée en nombreuses formes dialectales selon les régions où elle est parlée.

-**Arabesque, adj. et n.**

1546; ital. *arabesco*.

I Adj. Vx.

1 Arabe; qui est propre aux Arabes.

2 **a Vx.** Propre aux genres architectural ou décoratif arabes.

b Mod. Qui consiste en arabesques

c (Au sens de l'angl. *arabesque*. Cf. Edgar Poe, *Tales of the Arabesque*). → Aranéux, cit., Baudelaire.

II N. f. (1611; de à *l'arabesque* → ci-dessus, cit. 2; les motifs décoratifs arabes excluent la représentation humaine et utilisent des formes géométriques et végétales). **Mod.**

1 Ornement, formé de lettres, de lignes, de feuillages capricieusement entrelacés.

2 (1839, Balzac). Ligne sinueuse, évolution capricieuse, qui rappelle l'arabesque. | *La fumée d'une cigarette, les nuages décrivent des arabesques*.

3 (1838). **Danse.** Se dit de figures ou d'attitudes chorégraphiques. **Spécialt (gymnastique, patinage).**

4 (1872 en mus.). **Fig.** Enjolivement, fantaisie musicale ou littéraire.

-**Arack, [aRak]n. m.**

1520, *arach*; de l'arabe *araq, araca* « liqueur de palmier ».

Liqueur alcoolique tirée du riz fermenté ou du jus de canne à sucre.

-**Arbi, n. m.**

1863, mais antérieur (→ Arbicot); arabe maghrébin, arabe class. *'ārabīyy, -ī* « arabe ».

Péjoratif, vieilli.

1 Arabe; spécialt, Maghrébin indigène d'Afrique du Nord.

2 **Vx.** Langue arabe.

-**Argan, n. m.**

1556, *arga, argan*; arabe *argān*, même sens.

Botanique.

1 Sidéroxyton.

2 Fruit de cet arbre (alors appelé *arganier*).

-**Argousin, n. m.**

1538; *agosin*, XV^e; *algousan*, 1552, Rabelais (III, 20); port. *algoz* « bourreau », avec infl. de l'esp. *alguazil*; de l'arabe (')*āl-ġūzz*, forme arabisée du nom du peuple turc.

1 **Anciennt.** Bas officier chargé de la surveillance des forçats à bord des galères ou dans les bagnes.

2 (XVI^e, repris 1808). **Péj.** Agent de police.

-**Arrobe ou arobe, n. f.**

1555; esp. *arroba*; arabe (')*ar-rīb* « le quart ».

Mesure espagnole de poids, valant ordinairement 12 kg 780.

-**Arsenaln. m.**

Déb. XVII^e; *archenal*, v. 1400; a éliminé *tarsenal*, 1250, emprunt à l'arabe par l'interm. de formes dialectales ital. à initiale en *t*; refait sur l'anc. vénitien *arzana*, arabe (')*āṣ-šīnā'ā* « construction, fabrication ». **REM.** Le mot, sous la forme *tar-*, puis *ar-* (*arsenail*, XV^e, enfin *arsenal*, 1601), désignait d'abord surtout l'arsenal de Venise (*arzana*), construit en 1104.

REM. Le mot, sous la forme *tar-*, puis *ar-* (*arsenail*, XV^e, enfin *arsenal*, 1601), désignait d'abord surtout l'arsenal de Venise (*arzana*), construit en 1104.

1 **Mod.** Établissement où se trouve réuni tout ce qui est nécessaire à la construction, la réparation et l'armement des navires de guerre.

2 **a** Dépôt d'armes et de munitions Atelier de fabrication des armes de guerre.

b Grande quantité d'armes.

3 **Fig.** Ce qui fournit des moyens pour attaquer ou se défendre (**Arme**).

4 **Fam.** Matériel compliqué. à **Amas, collection, quantité.**

Annexes

-Artichaut, n. m.

1538; lombard *articiocco*, altér. de l'ital. *carcioffo*; esp. *alcarchofa*; arabe *hāršāf* ou *hāršūf* « artichaut ».

I

1 Plante potagère (*Composacées*), vivace, herbacée, scientifiquement appelée *cynarascolymus*, qui est cultivée pour ses capitules (*tête d'artichaut*), dont le réceptacle charnu (*cul* ou *fond d'artichaut*) porte des bractées (dites *feuilles d'artichaut*) à base également charnue. | *Pied, tige d'artichaut*. | *Culture des artichauts en Bretagne*.

2 Capitule de cette plante, partie comestible formée par des bractées imbriquées. | *Cœur d'artichaut* : les feuilles du cœur de petits artichauts dont le haut est coupé. | *Fond, cul* (vx) *d'artichaut* : la base charnue qui supporte les bractées (feuilles).

3 **Par anal. (De forme ou de goût).**

II Par anal.

1 (1762, in D. D. L.). Pièce de fer hérissée de pointes et de crocs dont on garnit une clôture pour en empêcher l'escalade.

2 Jet d'eau jaillissant en gerbe.

3 Pièce d'artifice en gerbe.

4 (1881, Esnault). **Argot (vieilli)**. Portefeuille.

III Adj. | *Vert artichaut* : vert foncé, analogue à celui des feuilles d'artichaut.

-Assassin, n. m. et adj.

1560 (aussi « assassinat » au XVI^e); cf. *hassissis* (fin XI^e), *asisims*, *asasi*, etc., au sens I., 1.; ital. *assassino*, *assessino* (début XIV^e) « tueur à gages », empr. à l'arabe *'assassin'*, plur. de *'assas* « gardien », plutôt qu'à un dér. de *ḥāšīš* « haschisch » (hypothèse de A. I. Silvestre de Sacy, 1809).

I N. m.

1 **Hist. Vx (surtout *assacis*, *assassis*)**. Membre de la secte appelée au XIX^e haschischins*.

2 **a Vx.** Tueur à gages.

b (1606). **Mod.** Personne qui a commis un meurtre avec préméditation ou guet-apens (cf. *Code pénal*, art. 296).

Spécialt. Personne qui est capable d'assassiner.

Fig. (en parlant d'une chose).

3 Par ext. Celui qui est l'artisan de la mort (de qqn).

4 **Vx.** Petites mouches noires que les dames se mettaient au-dessous de l'œil pour « rehausser d'un teint la blancheur naturelle » (La Fontaine, IV, 3).

II Adj. | ASSASSIN, ASSASSINE.

1 **Vx.** Qui commet ou a commis un assassinat. — **Fig. et par plais.** | *La gent assassine* : les médecins. — **Par ext., vx.** Se dit de l'arme, de la main qui a commis un meurtre.

2 **Littér. ou plaisant.** Qui trouble, blesse (une personne, spécialt, un homme amoureux).

3 **Littér.** Qui manifeste des intentions de profonde malveillance.

-Athanor, n. m.

V. 1270; lat. médiéval *athanor*; arabe (ʿ)āl-tānnūr « le four ».

Alchim. Grand alambic à combustion lente. → Aludel (cit.).

Chim.(vieilli). Fourneau de laboratoire permettant de faire plusieurs opérations différentes avec le même feu.

-Aubergine, n. f. et adj. invar.

= 1750, Geoffroy; catalan *albergina*, arabe 'āl-bādīndjān.

1 **N.f.** Plante potagère (*Solanées*) originaire de l'Inde, appelée scientifiquement *solanum* (**Morelle**), et aussi *mélongène*, cultivée pour ses fruits oblongs et arrondis, en général violets.

2 **N.f.Par anal. (de couleur)**.

a Pop., vx. Bouteille de vin rouge. — Évêque. — Nez rouge et allongé.

b (1977-1978). **Ancientt. Fam.** Auxiliaire féminine de la police parisienne, vêtue d'un uniforme aubergine.

3 **Adj. invar.** De la couleur violet foncé de l'aubergine.

-Avarie, n. f.

Annexes

1599; « frais causés par une avarie », v. 1200; ital. *avaria*; arabe *ʿāwār* « dommage ».

1 Dommage* survenu à un navire ou aux marchandises qu'il transporte.

2 **Fig., littér.** Accident, détérioration.

3 **Fam. Vx.** Syphilis (□ **Avarier, p. p.**).

-Ayatollah, n. m.

Répandu 1978; mot arabe, « verset de Dieu (*Allah*) ».

□ Religieux musulman chiite d'une haute dignité; titre donné à certains sages hors de toute hiérarchie.

□ **Fig.** (v. 1960). Représentant, partisan conservateur (d'une tendance, d'une pratique).

-Azerole, n. f.

1694; *azerolle*, 1651; *asarole*, 1553; esp. *acerola*, arabe (')*āz-zū 'rūr*.

□ **Bot.** Fruit jaune ou rouge, ressemblant à une petite pomme, de l'azerolier.

-Azimut, [azimyt]n. m.

1415, *azimuth*, Fusoris, *Traité de l'Astrolabe*, p. 98, in D. D. L.; 1680, *azimut*; de l'arabe *'āz-sāmt*, propr. « le chemin ».

1 **Astron.** Angle formé par le plan vertical d'un astre et le plan méridien du point d'observation.

2 □ **Fam.** Dans tous les azimuts : dans toutes les directions, dans tous les sens.

-Azur, [azyR]n. m.

1080; esp. *azul*; arabe pop. *lāzūrd*, arabe class. *lāzāwārd*; du persan. → Lapis-lazuli.

1 **Ancient.** Lapis-lazuli, encore appelé *Pierre d'azur*.

2 **Littér.** Couleur d'un bleu clair et intense, et, poét., la couleur du ciel, des flots.

3 **Blason.** | *Le bleu*, l'un des neuf émaux des armoiries.

4 **Poét.** (1794). Le ciel, l'air. □ **Azuré.** | *L'oiseau se perd dans l'azur*.

-Babouche, [babuG]n. f.

1727; *papouch*, 1546; arabe *bābūdj*, persan *pāpūj*.

□ Pantoufle de cuir sans quartier ni talon, servant de chaussure dans les pays d'Islam.

□ Cette pantoufle, avec ou sans talon, utilisée comme chaussure ou chausson. □ **Chaussure,**

mule.

-Balais, [balD]adj. m.

XIII^e; lat. médiéval *balascus*; arabe *bālāhs*, de *bālāhšān*, nom de la région de l'Asie centrale, près de Samarcande, où l'on trouve ce rubis.

□ **Minér.** | *Rubis balais* : rubis de couleur rouge violacé ou rose.

-Baobab, n. m.

1775; *bahobab*, 1757; « fruit d'un arbre africain », 1592; arabe *būhibāb* « fruit aux nombreuses graines ».

1 Arbre tropical au tronc énorme, plante de la famille des Malvacées (*Adansonia*).

2 **(En franç. d'Afrique).** Très grand arbre (quelle que soit l'espèce).

-Baraka, n. f.

1903, in *Rev. gén. des sc.*, n° 6, p. 318; mot arabe « bénédiction ».

1 Faveur divine qui donne de la chance à l'homme.

2 **Fam.** Chance.

-Barda, n. m.

1848, *berdāa*, Daumas; arabe maghrébin *bārdā'a* « bât » et « selle ». → 2. Barde.

1 **Argot milit. (puisfam.).** L'équipement du soldat. → Revue, cit. 4.

2 **Fam.** Bagage, chargement encombrant.

3 (1953, Esnault; même métaphore que *sac**). **Argot.** Billet de cent francs (parfois de mille; **Sac**).

-Bardot, n. m.

1367; de l'arabe *bārdā'a* « selle » et « bât ». → Barda, 2. barde. Cf. ital. *bardotto* « mulet ».

1 Petit mulet, produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse.

2 **Fig. et vx.** Souffre-douleur (Fourier, in T. L. F.).

-Baroud, n. m.

1924; arabe du Maroc *bārūd* « poudre explosive ».

1 **Argot milit.** Combat. | *Aimer le baroud*.

Annexes

2 **Loc. BAROUD D'HONNEUR** : dernier combat d'une guerre perdue, résistance purement symbolique, pour que l'honneur soit sauf.

-**Basane**, [bazan]n. f.

1260; *bazenne*, 1150; provençal *bazana*, esp. *badana*, de l'arabe *bīṭānāh* « doublure ».

1 Peau de mouton tannée qu'on emploie en bourrellerie, sellerie, maroquinerie, reliure, etc.

□ **Cuir; alude**. | *Livre relié en basane*. — **Spécialt.** Peau très souple garnissant un pantalon de cavalier (→ Culotte* de peau).

2 □ **Loc. pop.** *Faire, tailler une basane à qqn* : se frapper l'intérieur de la cuisse avec la main en signe de défi injurieux.

-**Bédouin**, n.

Fin XII^e; arabe *bādāwīyy* « habitant du désert ».

I

1 Arabe nomade du désert. | *Une caravane de Bédouins*.

2 (**Encore chez Goncourt, 1894**). **Fam., vx.** Individu brutal (le mot *Arabe** a eu cette valeur, en français classique).

3 **Adj. Vx, méd.** | *Gale bédouine* : gale miliaire*.

II **N. m.** Méléampyre* des champs.

-**Benjoin**, n. m.

1538; *benjuyn*, 1479; catalan *benjui*; arabe *lubāndjāwī* « encens de Java », le lat. bot. *benzoe* est selon Wartburg une latinisation du français.

□ Substance aromatique et résineuse (□ **Baume**) provenant du *Styrax tonkinensis* (ou *Styrax benjoin*, □ **Aliboufier, styrax**), arbre d'Orient (Indes, Insulinde, Sud-Est asiatique).

□ **Méd.** | *Réaction du benjoin colloïdal* : réaction de floculation d'une solution colloïdale de benjoin par le liquide céphalo-rachidien, qui permet de faire le diagnostic de la syphilis nerveuse, de la sclérose en plaques, des méningites et de tumeurs cérébrales.

-**Béni oui-oui**, n. m. invar.

Mil. XX^e; arabe maghrébin *benī*, arabe class. *bāni* « les fils », et *oui* redoublé; d'après la morphologie arabe, le mot ne devrait être que pluriel.

Fam. (d'abord dans le contexte algérien, en parlant des Algériens qui approuvaient sans réserve les positions des Français d'Algérie). Personne toujours empressée à approuver les initiatives d'une autorité établie.

-**Bézet** ou **besef**, adv.

1861; mot sabir; arabe maghrébin *bezzāf* « à foison, beaucoup ».

□ **Fam. (Rare en emploi positif** → cit. 1). Beaucoup.

□ **On écrit aussi** *bésef, bezef, bézef* et (vx, chez **Courteline**) *beseff*.

-**Bézoard**, n. m.

1605; *bezaar*, 1314; arabe *bāzāhr*, persan *pād-zahr* « chasse-poison ».

1 Concrétion calculeuse faite de poils ou de divers débris végétaux se formant dans le corps de certains animaux (ruminants) et parfois de l'homme (psychopathes avalant des matières non digestibles).

2 Préparation pharmaceutique qui était autrefois considérée (notamment en Orient) comme un puissant antidote aux poisons et aux maladies infectieuses.

-**Bled**, n. m.

Fin XIX^e; arabe maghrébin *blād*, arabe class. *bīlād* « pays, contrée ».

1 En Afrique du Nord, Intérieur des terres, campagne.

2 (1916). **Argot milit.** Terrain nu : pays désolé, sauvage. | *Parcourir le bled*

3 (1934). **Fam.** (*Un, des bleds*). Village éloigné, isolé, offrant peu de ressources. □ **Patelin, trou**. — **Péj.** Tout endroit qui n'est pas une grande ville, et où l'on est censé s'ennuyer

-**Borax**, [n. m.]

1611; *borrache*, 1256; lat. médiéval *borax* (IX^e); arabe *būrāq* « salpêtre », du persan *būrah*.

□ Borate de sodium hydraté, se présentant en cristaux incolores, blancs ou grisâtres et solubles dans l'eau.

-**Bordj**, n. m. invar.

1852; *bourdj*, 1820, in D. D. L.; arabe *būrdj* « tour, fortin ».

Annexes

- **En Afrique du Nord.** Construction fortifiée (servant de forteresse, d'abri...).
- Bouracan, n. m.**
1593; *barragan*, v. 1150; arabe *barrakan* « étoffe de poil de chameau », p.-ê. avec infl. de 1. *bourre* ou de la forme arabe *burrūkān*.
- **Vieux (ou anciennement).**
1 Gros tissu de laine.
2 Manteau fait de cette étoffe.
- Boutre, n.m.**
Av. 1866; orig. incert., p.-ê. de l'arabe *būt* « bateau à voile », empr. angl. *boat* « bateau ».
- Petit navire arabe à voiles, à l'arrière très élevé (→ Sambouk, cit.).
- Brick, [bYik]n. m.**
1781; angl. *brig*, abrég. de *brigantine*, du franç. *brigantin**.
- Voilier à deux mâts gréés à voiles carrées.
- Burnous, n. m.**
1735; *bornoz*, et nombreuses var., 1686; *albernoux*, 1478; arabe *būrnūs* « sorte de manteau ».
1 Grand manteau de laine à capuchon (en usage dans les pays arabes du Maghreb).
2 Cape très enveloppante, à capuchon (notamment pour les jeunes enfants).
- Caban, n. m.**
1448; de l'ital. de Sicile *cabbanu*, par le provençal *caban*, de l'arabe *qābā'* « tunique ».
1 Vêtement de dessus à manches et à capuchon.
2 Longue veste de sport en gros drap, croisée haut. □ **Vareuse.**
- Cadi, [kadi]n. m.**
1351, *cady*; arabe (')*āl-qādī* « le juge ». → Alcade.
□ Magistrat musulman qui remplit à la fois les fonctions civiles, judiciaires et religieuses.
- Cador, n.m**
1878; p.-ê. de l'arabe *gaddour* (puissant), « chef » d'après Esnault; cf. *Capitaine*, n. de chien procédant de la même idée, et la finale *-dor* de *Médor,ca-* étant à rapprocher de *cabot*, pour le sens 1.
- **Argot.**
Chien. □ **Cabot, clebs.**
(Du sens de l'arabe). Individu puissant; chef. □ **Caïd.**
- Café, [kafɛ]n. m.**
1665; *cafeh*, 1651; turc *kahve*, arabe *gāhwāh*, propr. « boisson enivrante » (→ aussi Caoua), p.-ê. par l'ital. de Venise *caffè*.
1 Graine du caféier, arbre originaire de l'Arabie, et qui, infusée, fournit une boisson excitante et tonique.
2 Boisson obtenue par infusion des grains de café torréfiés et moulus.
- Caïd, [kaid]n. m.**
1694; *caïte*, 1310; arabe *qā'id*, propr. « celui qui conduit ».
1 En Afrique du Nord, Fonctionnaire musulman qui cumule les attributions de juge, d'administrateur, de chef de police, etc.
2 **a** (1903). **Argot fam.** Chef d'une bande de mauvais garçons; personnage considérable dans le milieu.
- b** **Fam.** Homme remarquable et qui s'impose avec une certaine brutalité.
- Calfat, [kalfɑ]n. m.**
1611; *calefas*, 1371; ital. *calafato*; arabe *qālfāt*, ou de *calfater*.
- **Mar.** Professionnel qui calfate* les navires.
- Calfater, [kalfate]v. tr.**
V. 1382; *calafater*, déb. XIV^e; de l'arabe *qalfata*, probabl. par l'ital. *calafatare*, ou l'anc. provençal *calafatar*, plutôt que par le grec byzantin *kalafatēs*.
1 **Mar.** Rendre étanche le pont, les bordages de (la coque d'un navire) en garnissant d'étoupe goudronnée les joints et les interstices.
2 Boucher hermétiquement par un calfatage.
- Calibre, [kalibY]n. m.**
1478; arabe *qālib* « moule à métaux; forme en bois pour fabriquer des chaussures ».

Annexes

A

1 **a** Diamètre* intérieur d'un tube.

b (1571). **Spécialt.**

c **Parext.** Arme à feu (qualifiée par son calibre).

2 **Techn.** Unité de mesure, rapport entre la longueur du tube et le calibre.

3 Diamètre (d'un cylindre, d'un objet sphérique), utilisé pour classer selon la taille.

4 (1548). **Fig. et fam.** Importance, grosseur.

B Par métonymie.

1 (1690). **Techn.** Instrument servant à mesurer un calibre.

1 **Spécialt.** Instrument servant à calibrer des balles.

-**Calife**, [kalif] **n. m.**

V. 1360; *califfe*, déb. XIII^e; *calif*, v. 1244, in D. D. L.; arabe *ḥālīfāh* « successeur (de Mahomet) ».

□ Souverain musulman, successeur de Mahomet, qui réunissait le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

-**Camphre**, **n. m.**

XIII^e; *canfre*, 1256; du lat. médiéval *camphora*; de l'arabe *kāfūr*, même sens, cf. anc. franç. *cafour*, XIII^e.

1 Substance aromatique (cétone terpénique), blanche, transparente, d'une saveur amère et piquante, d'une odeur vive, provenant du camphrier.

2 **Rare.** Camphrier. |

3 **Comm. et cour.** Substance extraite d'un végétal et possédant des propriétés analogues à celles du camphre.

-**Candi**, **adj. m.**

1256; arabe *qāndīyy*, de *qānd* « sucre de canne ».

□ *Sucre candi*, dépuré et cristallisé.

□ *Fruit candi*, enveloppé de sucre candi. | *Des fruits candis*.

□ □ □ □ □ □ **Chim. (anc.)**. | *Soufre candi*

-**Cange**, **n. f.**

1839; *canje*, 1785; *gemges*, 1661; arabe *qāndjāh* « sorte de barque ».

□ Légère embarcation à voiles qui servait sur le Nil à transporter les voyageurs.

-**Caoua**, [kawa] **n. m.**

1883, *cahoua*, Algérie; 1863, t. de soldat; arabe *qāhwāh*. → Café.

1 **Pop. ou familier.** Café (boisson).

2 **Vx.** Café, débit de boissons (Courteline, in T. L. F.)

-**Caraque**, **n. f. et adj.**

XIII^e; *carraque*, 1391; *karaque*, 1245; de l'ital. *caracca*, arabe *kārrākāh* « bateau léger ».

□ **Didactique.**

1 Ancien navire (portugais) de fort tonnage, très haut sur l'eau, qui faisait des voyages au long cours.

2 **Adj. ou appos.** | *Porcelaine caraque* : porcelaine fine que les caraques portugaises rapportaient des Indes en Europe.

-**Carat**, **n. m.**

1355; ital. *carato*; arabe *qīrāt* « petit poids »; du grec *keration*, propr. « gousse », puis « tiers d'obole* ».

1 Chaque vingt-quatrième d'or fin contenu dans une quantité d'or (presque toujours après un numéral).

2 *Carat (métrique)* : unité de masse qui sert d'étalon aux joailliers.

3 **Argot vieilli.** Année (d'âge).

-**Carmin**, **n. m. et adj. invar.**

V. 1165, *charmin*; du lat. médiéval *carminium*, de *minium*, et arabe *qīrmiz*. → Kermès.

1 Colorant rouge vif (laque alumino-silicique), tiré à l'origine des femelles de cochenille.

2 Couleur rouge vif. □ **Rouge, vermillon.**

-**Caroube**, **n. f.**

Annexes

1512; lat. médiéval **carubia*, arabe *hārrūbāh*, même sens.

□ Fruit du caroubier, gousse longue et épaisse, renfermant une pulpe sucrée.

□ **Loc. fam. (Vieilli).** *Sec comme une caroube* : très maigre.

-Carvi, n. m.

1360; lat. médiéval *carvi*, arabe *kārāwīyā* « racine à sucre ».

□ **Bot.** Plante dicotylédone (*Ombellifères*), appelée aussi *Cumin des prés*, qui produit des fruits aromatiques dits *graines de carvi* utilisés comme condiment dans la pâtisserie et dans la fabrication de la liqueur de kummel*.

-Casbah, [kazba]n. f.

1830, date de la prise d'Alger; *casouba*, 1813; arabe maghrébin *qāšbāh*, arabe class. *qāsābāh* « forteresse ».

1 Citadelle d'un souverain, dans les pays arabes. — **Par ext.** Partie haute et fortifiée d'une ville arabe.

□ **Ancient.** Quartier musulman dans une ville d'Afrique du Nord.

2 **Argot.** Maison, logement.

-Cétérac ou cétérach, n. m.

1314; lat. médiéval *ceteraceum*, de l'arabe *šīṭrāk*.

□ **Bot.** Fougère* (*Polypodiacées*), appelée aussi *herbe à dorer*, qui pousse entre les pierres des vieux murs.

-Chaouch, n. m.

1854, M. du Camp; *chaoux*, 1547; turc *tchaouch* « sergent ».

□ En Afrique du Nord et dans le Moyen-Orient, Huissier, appariteur.

-Chébec, n. m.

1758, *chebek, chabek*; ital. *sciabecco*; esp. *jabeque*; arabe *šābbāk* « petit bateau à trois mâts ».

□ **Mar.** Ancien petit trois-mâts de la Méditerranée, à voiles et à rames.

-Chèche ou chéchia, n. m.

1866; var. *chech*, 1918; *sesse*, 1676; *seisse*, 1657; arabe *šāš* « pièce d'étoffe qu'on roule autour de la calotte du turban »; du nom ancien de la ville de Tachkent. → Chéchia.

□ En pays arabe, Longue écharpe de tissu léger, qui peut servir de coiffure, etc.

-Cheik, cheikh ou scheik, [GDk]n. m.

1631; *cheque*, 1598; *schet*, 1568; *seic*, 1309; arabe *šāyh* « vieillard ».

1 Chez les Arabes, Homme respecté pour son grand âge, ses connaissances.

2 Chef de tribu (dans un pays arabe).

-Chergui, n. m.

XX^e; arabe maghrébin, arabe class. *šārḡīyy* « qui est relatif à l'Orient ».

□ **Géogr.** Vent chaud et sec qui souffle du sud-est (au Maroc).

-Chérif, [GeYif]n. m.

1552, Rabelais; *sérif*, 1528; ital. *sceriffo*; arabe *šārīf*, propr. « honnête, noble ».

□ **Didact.** Prince descendant de Mahomet par sa fille Fatima.

□ □ □ □ □ □ □ **Par ext.** Prince, chez les Arabes.

-Chiffre, n. m.

1485; du lat. médiéval *cifra* « zéro » (cf. anc. franç. *cifre* « zéro », XIII^e), empr. à l'arabe *šifr* « vide; zéro » (→ Zéro), p.-ê. par l'ital. *cifra*.

I

1 Chacun des caractères servant à représenter les nombres. | *Les chiffres arabes* (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0). | *Les chiffres romains* (I, V, X, L, C, D, M). |

2 **Cour.** Nombre représenté par les chiffres.

3 **Mus.** Caractère numérique placé au-dessus ou au-dessous des notes de la basse pour indiquer les accords (tierce, quinte...) qu'elle comporte.

II

1 Caractère numérique ou d'écriture de convention employé dans une écriture secrète

2 Entrelacement de lettres initiales.

-Chiïte, adj. et n.

Annexes

1765, *Encyclopédie*; *schiaite* et *schiiite*, 1740; *schiah*, 1697, Herbelot; *schai*, 1653; propr « sectaire », de l'arabe *šiyēi* « sectateur, parti ».

□ Relatif à la secte musulmane des partisans d'Ali et de ses descendants, et à l'islamisme particulier qu'ils professent (thème de la Passion de Hussein, du retour de l'imam après sa mort, etc.).

-Chott, [GCT]n. m.

Arabe d'Algérie, arabe class. *šāṭṭ* « bord d'un fleuve ».

□ Lac salé (en Afrique du Nord).

-Chouïa ou **chouya**, n. m. et adv.

Arabe maghrébin *chouïa*, arabe class. *šāysānfāšāysān* « petit à petit », puis « un peu ».

□ **Familier**.

1 **Loc. adv.** (*Un chouya, un chouïa*). Un petit peu.

2 **Adv.** (1935). | *Chouya* : beaucoup (en phrase négative).

-Civette, n. f.

Fin XII^e, *chive*; *civette*, 1549; du lat. *cæpa* « oignon ». → Ciboule.

□ **Régional**. Ciboule; ciboulette.

-Clebs, n. m.

1920; *cleb*, 1863; arabe maghrébin *klāb*, arabe class. *kīlāb* « chiens » (pluriel).

□ **Pop.** Chien. □ **Cabot, clébard**.

□ **La forme *cleb* est archaïque**.

-Cohober, v. tr.

1620; lat. des alchimistes *cohobare*; de l'arabe *qūhbāh* « couleur brunâtre ».

1 **Chim.** Distiller à plusieurs reprises pour obtenir un liquide plus concentré.

2 **Fig.** Condenser.

-Colcotar, n. m.

1891; de *co-*, et *logarithme*.

□ **Math.** Logarithme de l'inverse d'un nombre (colog $a = \log 1/a = -\log a$).

-Copte, n. et adj.

1704; *cophite*, 1690; *cofte*, 1665; arabe *qūbt*, nom donné par les Arabes aux chrétiens d'Égypte, dès le VII^e; du grec *Aiguptios* « Égyptien ».

1 **Adj.** Relatif aux chrétiens originaires d'Égypte, appartenant à la secte des eutychéens.

2 **Adj.** Qui se rapporte aux Coptes.

-Coran (et alcoran), [kCYS]n. m.

1657; *Alcoran*, XIV^e; arabe (*āl-*)*qūr'ān*, propr « (la) lecture », et « la lecture par excellence, le Coran ».

1 **LE CORAN** : le livre sacré des Musulmans, contenant la doctrine islamique.

2 **Vx ou littér.** Livre de chevet ou ouvrage de référence.

-Coton, n. m. et adj.

V. 1160; ital. *cotone*, arabe *quṭun*.

I N. m.

1 Matière végétale douce, de la consistance de la bourre, formée de courts filaments soyeux, qui entourent les graines du cotonnier*.

2 (V. 1165, *cotun*). Étoffe, tissu fabriqué à partir du coton.

3 Fil de coton.

4 Substance essentiellement formée de coton, utilisée en thérapeutique.

5 **Loc. fig.**

a □ (1671). *Élever un enfant dans du coton, dans une boîte à coton*, l'élever trop mollement, en l'entourant de soins excessifs.

b □ (1846, H. Monnier; de *coton* « fil de coton »). *Filer un mauvais coton* : être dans une situation dangereuse (en parlant de quelqu'un dont la santé donne de graves inquiétudes; et aussi de quelqu'un qui s'engage sur une pente dangereuse où il risque de perdre sa fortune, son crédit, sa réputation, ses qualités morales).

6 (1574). Duvet formé de poils courts et crépus (à la surface des fruits, des feuilles de certains végétaux).

Annexes

7 (1847). | **COTON-POUDRE** :explosif* obtenu en nitrant une cellulose de coton, préalablement blanchie.

II Adj. attribut, invar. Fam. Difficile, ardu.

-Couscous, n. m.

1649, in Dautat; *coscosson*, 1534, Rabelais; *couchou*, 1505; arabe maghrébin *kūskūs*.

1 Semoule de blé dur étuvée et roulée en grains.

2 Plat originaire du Maghreb composé de semoule (couscous, 1.), généralement servie avec de la viande, des légumes et de la sauce piquante (harissa).

3 Restaurant maghrébin où l'on sert notamment du couscous.

-Cramoisi, adj. et n. m.

1418; *cremosi*, v. 1298; esp. *carmesi*, ou ital. *chermisi*, *cremisi*; de l'arabe *qīrmīz* « rouge de kermès ».

1 Qui est d'une couleur rouge foncé, tirant sur le violet.

2 Très rouge (teint*, peau).

3 **N. m.** (1315, « étoffe rouge foncé »). La couleur cramoisie.

-Crouille, n.m.

1917, répandu 1932; arabe *khouya* « frère ».

Pop. et injurieux (terme raciste). Arabe d'Afrique du Nord.

-Cubèbe, n. m.

V. 1245; lat. médiéval *cubeba*, de l'arabe *kubbâba*.

Arbuste grimpant voisin du poivrier (*Pipéracées*), dont les fruits contiennent un principe médicamenteux (n. sc. : *piper cuba*). — **Par métonymie.** Fruit du cubèbe.

-Curcuma, n. m.

1559; esp. *curcuma*; de l'arabe *kūrķūm* « safran ».

Bot. Plante dicotylédone (*Scitaminées*), exotique, à rhizome tubéreux, appelée aussi *safran des Indes* ou *safran bâtard* en raison d'une matière colorante jaune (**Curcumine**) qu'elle contient.

-Cuscute, n. f.

V. 1256; lat. médiéval *cuscuta*; de l'arabe *kūšūt*; du grec.

Bot. Plante dicotylédone (*Cuscutacées*) herbacée, volubile, dépourvue de chlorophylle et parasite d'autres végétaux (luzerne, céréales).

-Dahir, n. m.

1929; mot arabe.

Décret du sultan du Maroc.

-Daman, [damS]n. m.

1765; Emprunt à l'arabe.

Zool.(Cour. en Afrique). Mammifère ongulé (*Hyraciens*) scientifiquement appelé *hyrax*, ayant l'apparence d'une marmotte et vivant par petites bandes dans les régions escarpées ou forestières de l'Afrique et de l'Asie Mineure.

-Darbouka ou derbouka, [daYbuka] ou [dDYbuka]n. f.

1859, *darbouka*; *derbouka*, 1847; de l'arabe algérien *derbouka*.

Tambour en usage au Maghreb, fait d'une peau tendue sur l'extrémité pansue d'un tuyau de terre cuite, plus rarement de métal.

-Darse ou darce, n. f.

XV^e; du génois *darsena*, de l'arabe *dārsīnā'āh* « maison de travail ».

Bassin abrité, dans un port.

-Diffa, [difa]n. f.

1846; Arabe maghrébin *dīfa* « hospitalité » (arabe classique *dīyāfāh*).

Réception des hôtes de marque, accompagnée d'un repas, au Maghreb.

-Dinar, [dinaY]n. m.

1697; Emprunt à l'arabe *dīnār*.

1 **Anciennt.** Monnaie d'or arabe.

2 (XX^e). **Mod.** Unité monétaire de l'Algérie, de l'Irak, de la Jordanie, du Koweït, de la Libye, de la Tunisie et de la Yougoslavie.

-Dirham ou diehem, n. m.

Annexes

1959; arabe *dīrhām*, désignant une ancienne mesure (VII^e au XIII^e s.) de poids arabe, perse et turque; du grec *drakhmē*. → Drachme.

□ Unité monétaire du Maroc.

-Djebel, n. m.

1787; mot arabe, « montagne ».

□ Montagne, terrain montagneux en Afrique du Nord, et, spécialt, en Algérie.

-Djellaba, n. f.

1844; *gélabia*, 1832; *dgilabāb*, 1836; mot arabe du Maroc *qallāba*.

□ Longue robe à manches longues et à capuchon, portée par les hommes et les femmes, en Afrique du Nord, généralement faite d'un fin drap de laine.

-Djemââ, n. f.

1870; mot arabe, « assemblée ».

□ **Didact. ou franç. du Maghreb.** Réunion de notables qui représentent un douar, en Afrique du Nord.

-Djihad ou jihad, [dFi(j)ad]n. m.

1870; répandu v. 1983; mot arabe « effort suprême ».

□ Guerre sainte menée pour propager et défendre l'islam.

-Djinn, [dFin]n. m.

1760; *dgin*, 1689; *dgen*, 1671; arabe *djinn* « esprit bon ou mauvais », répandu par V. Hugo.

□ **Mythol.** Esprit de l'air, bon génie, ou démon, dans les croyances arabes.

-Douane, [dwan]n. f.

1281, *dohanne*; anc. ital. *doana*, arabe *dīwān* « registre, salle de réunion » puis « bureau de douane »; mot persan. → Divan.

□ **Mythol.** Esprit de l'air, bon génie, ou démon, dans les croyances arabes.

-Douar, n. m.

1617, *adouar*, par l'esp. *aduar*, 1440; rare av. XIX^e; arabe maghrébin *dūwār* ou **dwār*.

1 Agglomération de tentes disposées en cercle que les nomades installent temporairement, en Afrique du Nord.

2 (1863). **Hist.** Division administrative rurale en Algérie, sous l'administration française.

-Doum, n. m.

1799; arabe *dāwm* ou *dūm*, même sens.

□ Palmier d'Égypte et d'Arabie (n. sc. : *Hyphaenethebaica*).

-Dourine, n.f.

1863; p.-ê. de l'arabe *darin* « croûteux ».

Vétér. Trypanosomiase* contagieuse des équidés, dite aussi *mal du coït*.

-Echec(s), n. m. pl.

1080, *eschecs*; de l'expression arabo-persane (')*āš-šāhmāt* « le roi est mort » (→ Mat); le *c* final de *échec* est p.-ê. dû à un croisement avec l'anc. franç. *eschec* « butin », mot d'orig. francique(**skak*).

1 **a** Aux échecs, Situation du roi qui se trouve sur une case battue par une pièce de l'adversaire; coup créant cette situation (et dont le joueur doit avertir son adversaire en prononçant le mot).

b **Par métaphore (vx)**

c **Parext.** Situation analogue de la reine.

2 **□ Loc.** (V. 1223). *Faire échec à quelqu'un*, lui créer des difficultés, des obstacles.

3 **□ EN ECHEC** : dans une position difficile (du fait d'un tiers).

4 **Cour.** (*Un, des échecs*). Revers éprouvé par qqn qui voit ses calculs déjoués, ses espérances trompées.

-Efrit, n.m.

1910, Claudel; mot arabe.

□ Génie* malfaisant (dans la mythologie arabe).

-Elémi, [elemi]n. m.

1573; arabe class. (')*āl-lāmī* « gomme élémi ».

Annexes

□ **Techn.** Résine extraite de l'écorce de certains arbres exotiques (Malaisie, Antilles, Brésil), utilisée dans la fabrication des laques et des vernis et, en médecine, dans la préparation de baumes décongestionnants.

-Elixir, n. m.

XIV^e; *eslissir*, XIII^e; arabe (')*āl- 'īksīr* « pierre philosophale (chez les alchimistes arabes); médicament »; grec *ksērion* « médicament de poudre sèche ».

□ Génie qui symbolise les forces de l'air, du feu, dans certaines mythologies (scandinaves, gaéliques).

-Emir, n. m.

XIII^e, rare jusqu'au XVI^e; arabe *'āmīr* « prince, commandant ». → Amiral.

1 **Hist.** Titre honorifique du chef du monde musulman (□ **Calife**), puis des descendants de Mahomet.

2 Prince, gouverneur, chef militaire.

-Epinard, n. m.

1636, Du lat. médiéval *spinachium, spinargium*; arabe d'Andalousie *'īsbīnāh*, arabe oriental '□.sf□ *nāh*; persan □.sp□ *nāh*.

1 Plante herbacée, potagère, aux feuilles épaisses et molles d'un vert soutenu (*Chénopodiacées*).

2 (**Plur.**). Feuilles d'épinard comestibles.

-Estragon, n. m.

1601; *estargon*, 1564; altér. de *targon*, 1539; lat. des botanistes *tarchon*; arabe *ṭār-hūn*, fin IX^e, grec *dracontion* « serpente ».

□ Variété d'armoise* (*Artemisia dracunculus*; famille des *Composacées*) aussi appelée *dragone, herbe dragon, serpentine, fargon*, dont la tige et les feuilles aromatiques et apéritives, sont employées comme condiment.

□ Le condiment tiré de cette plante.

-Fakir, n. m.

1653; arabe *fāgīr* « pauvre ».

1 **Relig., sociol.** Dans les pays de langue arabe, Ascète musulman.

2 (XX^e). **Cour.** Personne qui donne un spectacle d'exercices : voyance, prestidigitation, hypnose, tours imités de ceux des fakirs (1.).

-Fanfaron, adj. et n.

1609, Régnier; esp. *fanfarrón*, de la même racine onomatopéique que l'arabe *fārfār*, « bavard, léger ».

1 **Adj.** Qui se vante avec exagération de sa bravoure, réelle ou supposée; qui marque une affectation de bravoure.

2 **N.** Personne qui se vante de son courage, de ses exploits (réels ou supposés).

□ **Vielli.** | *Un fanfaron de...* : personne qui affecte (des qualités, des vertus qu'il n'a pas).

-Fantasia, n. f.

1833, titre d'un tableau de Delacroix; arabe d'Afrique du Nord *fantaziya* « panache, ostentation », probabl. esp. *fantasia* « imagination », mais aussi « vanité, arrogance ».

1 Divertissement équestre de cavaliers arabes qui exécutent au galop des évolutions variées en déchargeant leurs armes et en poussant de grands cris.

2 Charge (simulée ou réelle) de gens ou de foule en effervescence, accompagnée de cris, tumulte.

-Farde, n. f.

V. 1150, « charge, bagage »; sens 1, réemprunt récent; arabe *fārdāh* « demi-charge d'un chameau ».

« Charge, bagage »; sens 1, réemprunt récent; arabe *fārdāh* « demi-charge d'un chameau ».

□ **Commerce.**

1 (1775). Balle de café de 185 kg.

2 (1874). Balle contenant des marchandises exotiques expédiées en Europe.

-Fatma, [fatma]n. f.

1900; mot arabe, de *Fātma, Fātima*, nom de la fille de Mahomet.

Régional. Femme d'Afrique du Nord; employée de maison arabe (dans le franç. d'Afrique du Nord, au temps de la colonisation).

Annexes

-Fedayin, [fedajin]n. m.

Répandu vers 1965; de l'arabe *fedayin*, *feddayin*, plur. de *fedai*, *feddai* « (celui) qui se sacrifie ».

□ Combattant palestinien engagé dans des opérations de guérilla.

-Fellagha ou fellaga, n. m. invar.

Répandu v. 1954; mot arabe, plur. de *fellāg* « coupeur de route ».

□ Partisan algérien soulevé contre l'autorité française, de 1954 à 1962, pour obtenir l'indépendance de son pays.

□ (**Argot milit.** *fell*'[fDI], *fellouze*[fDIuz]). | *Les fellaga*.

-Fellah, n.

1661;*félaque*, 1735; *fellach*, 1800; arabe maghrébin *fellāḥ*, arabe *fällāḥ* « cultivateur ».

1 **N. m.** Petit propriétaire agricole dans certains pays musulmans et arabes (Afrique du Nord, Égypte, etc.).

□ **Adj.(rare).**

2 **N.** Paysan égyptien; Égyptien d'origine.

3 **Géogr.** Paysan traditionnel dans les conditions d'exploitation du monde arabe ou du Proche-Orient.

-Fennecn. m.

1791; angl. *fennec*, 1790, Bruce; arabe *fānāk* « petit renard du désert », x^e; Buffon emploie l'expression d'*animal anonyme* (*Œuvres complètes*, t. IV, p. 370).

□ Mammifère carnivore (*Canidés*) ayant la taille d'un chat, l'aspect d'un renard, de très grandes oreilles pointues, et habitant les oasis d'Afrique du Nord.

-Fez, n. m.

1677, Savary;*fes*, 1672; *bonnet de Fez*, 1664, Thévenot; de *Fez*, ville du Maroc où cette coiffure était fabriquée.

□ Coiffure tronconique, de laine rouge ou blanche, ornée parfois d'un gland ou d'une mèche de soie ou de laine.

-Fissa, [fisa]adv.

1909; utilisé par les soldats français en Afrique du Nord, av. 1870; arabe *fīs-sā'ā* « à l'heure même ».

□ **Argot.** Vite. | *Allez, fissa !* | *Faire fissa* : se dépêcher.

□ **On trouve la graphie *fiça***

-Flouze ou flouse, [fluz] n.m.

1916;*felous* « gros sou » (argot marseillais), av. 1840; arabe maghrébin *flūs*, classique *fuls* « l'argent ».

□ **Fam. (d'abord argotique).** Argent.

-Fondouk, n. m.

1659;*fondic*, *fondique*, xv^e; *fondech*, *fondeque* en anc. provençal, xiii^e; arabe *fundak*, *funduk* « magasin ».

□ Dans les pays arabes, Emplacement où se tient le marché, entrepôt où l'on entasse toutes sortes de marchandises, auberge*.

-Fustet, n. m.

1351;*feustel*, 1340; arabe *fūstūq* « pistachier ».

□ Sumac* à houppes plumeuses (*Térébinthacées*), dont le bois fournit une matière tinctoriale jaune, la *fustine*, utilisée pour la teinture des laines et des cuirs fins (n. sc. : *rhuscotinus*).

-Gabelle, n. f.

1330, « grenier »; *gabele* « impôt », 1267; ital. *gabella*, arabe *qābālāḥ* « impôt, recette ».

1 **Vx.** Impôt indirect, taxe (sur un produit).

2 **Ancientt, hist.** Impôt indirect frappant la vente du sel, monopole d'État (sous l'Ancien Régime en France).

3 **Par métonymie.**

a Administration chargée de percevoir cet impôt.

b Grenier où était entreposé le sel vendu par l'État.

-Galanga, n. m.

Annexes

1298; lat. médiéval pharmaceutique, arabe *hālāndjān*.

□ **Bot.** Plante monocotylédone (*Scitaminées*), herbacée, exotique, à rhizome noueux, utilisée comme épice ou en pharmacie. — Racine de cette plante.

-Gandoura, n. f.

1852, Gautier, Fromentin; arabe maghrébin *gāndūrā*.

□ Tunique sans manche, qui peut se porter sous le burnous dans certains pays islamiques (→ Assujettir, cit. 18).

-Gazelle, n. f.

1298, *gasele*; *gacele*, v. 1195; *gazel*, fin XIII^e; ital. *gazella*, arabe *ǧāzālāh*.

1 Mammifère ruminant d'Afrique et d'Asie, antilope* à longues pattes fines, à cornes annelées, à pelage jaunâtre.

2 **Techn.(Métaphore portant sur la finesse des supports).** Petite passerelle roulante de hauteur réglable, sur laquelle travaillent les ouvriers du bâtiment.

-Genet, n. m.

Fin XIV^e; *genest*, 1374; esp. *jinete* « cavalier armé à la légère », d'où « bon cavalier » et « cheval bon pour être monté à la genette » (→ 2. Genette); arabe *zīnātā(h)*, nom d'une tribu berbère connue pour la valeur de sa cavalerie.

□ **Vx ou didact.** Petit cheval* de race espagnole.

-Genette, n. f.

1260; esp. *jiqueta*, arabe d'Afrique du Nord *ǧarnaiṭ*, arabe classique *djārnāyṭ*.

□ **Zool.** Mammifère carnivore (*Viverridés*) au corps allongé, à longue queue annelée de noir et de blanc, espèce de civette* qui vit en Afrique et en Europe méridionale.

-Gerboise, n. f.

1712; *gerbo*, 1700 (encore in Hatzfeld); *ierbuah*, 1655; lat. zool. *gerboa*; arabe maghrébin *djerbū*, arabe *yārbū*.

□ Petit mammifère rongeur à pattes antérieures très courtes, à pattes postérieures et queue très longues qui lui permettent de se tenir debout comme le kangourou et de progresser par grands bonds (plus de 6 mètres).

-Gilet, n. m.

1664, *gillet* « camisole sans manche »; esp. *jileco*, *gileco*, *jaleco*, mot arabe maghrébin *ǧalīka* « casaque des captifs chrétiens chez les Mores »; du turc *yelek*.

1 Vêtement d'homme court sans manches, ne couvrant que le torse, qui se porte par-dessus la chemise et sous le veston.

2 Vêtement court, avec ou sans manches, se portant sur la peau ou sur la chemise

3 (1900). Tricot de femme à manches longues, courtes ou sans manches, ouvert devant.

-Girafe, n. m.

1664, *gillet* « camisole sans manche »; esp. *jileco*, *gileco*, *jaleco*, mot arabe maghrébin *ǧalīka* « casaque des captifs chrétiens chez les Mores »; du turc *yelek*.

1 Mammifère ongulé (*Girafidés*) caractérisé par sa grande taille, son cou très long et rigide, son pelage roux marqué d'un système de raies claires formant un cloisonnement polygonal.

2 □ (1900). **Loc.** *Cou de girafe* : cou très long (→ Escargot, cit. 3).

3 (1828). **Fam.** Personne grande et maigre.

4 (1531).

a **Cinéma et radio.** Longue perche ou potence articulée qui supporte un microphone et que l'on déplace pour suivre une source sonore mobile.

b (1962). **Techn.** Petit wagon dont la benne bascule latéralement, utilisé pour les travaux de terrassement.

-Goudron, n. m.

1647; *gouderon*, déb. XVII^e; *gotran*, 1381; *goudran* encore au XVII^e; altér. de *catran*, v. 1196; arabe d'Égypte *qāṭrām*.

1 Substance visqueuse, noirâtre ou brun très foncé, à odeur empyreumatique, obtenue par la distillation sèche de nombreuses matières organiques.

2 (1866). | **GOUDRON DE HOUILLE, GOUDRON**, un des produits de la distillation de la houille* recueilli notamment dans la fabrication du gaz d'éclairage (usine à gaz) et du coke (cokeries).

Annexes

3 (1832). **Techn.** Goudron de houille « préparé » (partiellement distillé) ou « reconstitué » (brai sec mélangé avec des huiles lourdes : *goudron de pétrole*) utilisé pour les revêtements routiers (**syn.** : *goudron distillé, goudron routier, goudron reconstitué*).

4  **Loc. fig.** Être dans le goudron, en plein goudron, dans une situation difficile.

-Goule, [gul]n. f.

1821, Nodier; 1712, Galland, en trad. (*les Mille et une Nuits*); 1697, *gailan*; arabe *gūl* « démon qui dévore les hommes ».

1 Vampire* femelle des légendes orientales.

2 **Fig.** Femme lascive, insatiable.

-Goum, [gum]n. m.

1844, Vidocq; arabe d'Algérie *gum*, arabe classique *qāwm* « troupe ».

Ancientt. Contingent militaire fourni par une tribu, en Algérie.

-Gour, n. m.

1858; mot arabe *gūr*, plur. de *gāra*.

Géogr. Fragments de plateau isolés par l'érosion éolienne, formant butte.

-Gourbi, n. m.

1841; *gurbie* « hutte », 1743, dans un récit de voyage; arabe d'Algérie *gūrbī*.

1 Habitation sommaire, en Afrique du Nord.

2 (1855). **Milit.** Abris de tranchée

3 (1879). **Fam.** Habitation misérable et sale

-Guitare, n. f.

1349; *guitarre*, v. 1275; esp. *guitarra* (1330) et arabe *gūttarāh*, grec *kithara*. → Cithare.

I

1 Instrument de musique à six (ou cinq) cordes que l'on pince avec les doigts.

2 **Par métonymie.** Guitariste.

3 Musique pour la guitare; jeu de la guitare.

II (1858). **Fig. Vx.** Rengaine, banalité rebattue.

III (1866). **Techn.** Assemblage des bois utilisés dans la construction des toits des lucarnes.

-Guitoune, [gitun]n. f.

V. 1860; *guitoun*, 1838, in *Rev. des deux mondes*; arabe d'Algérie *geyṭon* « tente ».

1 **Argot milit.** Tente de campement, et, par ext. (1914), abri de tranchée.

2 (Mil. XX^e). **Cour.** Tente (en général).

3 (1901). **Fam.** Maison.

-Habou, adj.

1875; mot arabe.

Dr. | *Bien habou* : bien de mainmorte, en Afrique du Nord, dont le produit est essentiellement affecté à l'entretien des mosquées.

-Hadith, n. m.

1697, d'Herbelot; arabe *hadīth* « récit ».

Didact. Recueil des actes et paroles de Mahomet.

-Hadj ou hadji, n.m.

1743; *hagis*, 1567; *hodge*, 1731; arabe vulg. *hādjī* « celui qui a accompli le pèlerinage de La Mecque ».

Titre que prend tout musulman qui a fait le pèlerinage de La Mecque.

-Haïk, n. m.

1725, n. f., in D. D. L.; masc., 1830; *heque*, 1654; arabe d'Algérie *hāyk*, du verbe *ākā* « tisser ».

Longue pièce d'étoffe rectangulaire, dans laquelle les femmes musulmanes se drapent comme dans un manteau, par-dessus les autres vêtements et qui peut servir à cacher le bas du visage.

-Halal ou hallal, n. m. et adj. invar.

Attesté 1987; mot arabe « licite ».

1 **Religion (islam). N. m.** Ensemble de règles concernant la nourriture (interdiction du porc et des boissons alcoolisées; abattage rituel).

2 **Adj.** Se dit de la viande d'un animal (mouton, bœuf...) tué selon le rite musulman. |

-Hamada, n. f.

Annexes

1880, Mot arabe.

□ Plateau pierreux des déserts sahariens

-Hammam, n. m.

1655;*hammamât*, 1873, même sens; arabo-turc *hāmmām* « bain chaud ».

□ Établissement de bains (public ou privé) comportant une étuve, dans les pays musulmans; bains de vapeur à l'orientale, dans d'autres pays.

-Hardes, n. f. pl.

1480;*fardes*, v. 1155, en anc. franç., prononcé *hardes* en gascon; arabe *fārdāh* « demi-charge d'un chameau ». → 1. Farde, fardeau.

1 **Vx ou régional.** Ensemble des effets personnels (vêtements, linge et même meubles) voyageant avec les bagages.

2 (1771). Vêtements extrêmement modestes, pauvres et usagés.

-Harem, n. m.

1673;*haram*, v. 1660, in D. D. L.; *hara*, 1632, in D. D. L.; arabe *hārām* « ce qui est défendu, sacré », appliqué aux femmes qu'un homme étranger à la famille ne doit pas voir.

1 Appartement des femmes, dans la civilisation musulmane.

2 (1866, Littré). Ensemble des femmes qui habitent le harem.

3 **Fam.** Les nombreuses femmes que fréquente un homme aux multiples liaisons.

-Harissa, n. f.

1930; mot arabe *harīsa*, du verbe *harasa* « piler, broyer ».

□ Poudre ou purée de piments, utilisée comme assaisonnement très relevé (cuisine maghrébine).

-Harka ou harki, n. f.

1904, Arabe *hārākāh* « mouvement ».

1 Troupe d'insurgés rassemblés pour effectuer un coup de main, dans l'ouest du Maghreb.

2 (1914, Jaurès, in T. L. F.). Dans l'armée française d'Afrique du Nord, Troupe de supplétifs levée sur un territoire et renforçant l'armée régulière.

-Hasard, n. m.

V. 1155, *hasart*, au sens I, 1; *hazard*, XV^e, au sens II; arabe (') *āz-zāhr* « dé, jeu de dé », par l'intermédiaire de l'esp. *azar*; l'orig. du mot arabe est controversée, soit de *yasara* « jouer aux dés », soit de *zahr* « fleur »; cf. esp. *azahar* « fleur d'oranger », les dés ayant porté une fleur sur une face.

I

1 **Vx.** Jeu de dés en usage au moyen âge. — (XIII^e). Coup heureux à ce jeu (le six).

2 (1538). **Mod.** | **JEU DE HASARD** : jeu* où le vainqueur est désigné à l'issue d'une série de « coups » produisant aléatoirement des résultats, et où le calcul, l'habileté... n'ont aucune part (→ Existence, cit. 12).

II

1 (XIII^e). **Vielli (emploi critiqué par Voltaire qui admet seult l'expr. mettre au hasard).** Risque, circonstance périlleuse.

2 (XV^e). **Mod.** Cas, événement fortuit; concours de circonstances inattendu et inexplicable.

3 (Mil. XVI^e). **Absolt, cour.** (*Le hasard*). Cause fictive de ce qui arrive sans raison apparente ou explicable (souvent personnifiée au même titre que le sort*, la fortune*).

□ **Philos., sc.** Caractère de ce qui arrive en dehors de normes objectives ou subjectives, de ce qui relève des lois de la probabilité et n'est pas délibéré.

4 □ **Loc. adv.** (1580, Montaigne). **AU HASARD.** **a** Sans direction déterminée; sans décider du lieu, de la situation.

b (V. 1695, Fénelon). Sans évolution prévue ni prévisible; sans modalité déterminée.

c □ **Loc. prép.** (1580, Montaigne). **Vx. AU HASARD DE...** : au risque de...

d □ **Loc. adv.** (Fin XVI^e, d'Aubigné). **À TOUT HASARD**[AtuazaY] : (vx) à tout événement, quoi qu'il puisse arriver

5 □ **Loc. adv.** (1636). **PAR HASARD.** □ **Accidentellement, fortuitement.**

-Haschisch, n. m.

1556, *aschy* et *hasis*; *haschîsch*, 1773; arabe *hāšīš* « herbe ». → Assassin.

1 Chanvre indien dont on peut mâcher ou fumer les feuilles séchées.

2 Drogue enivrante ou stupéfiant préparé avec ce chanvre.

Annexes

-Hégire, n. f.

1556, Arabe *āl-Hīdjrāh* « l'émigration (du prophète Mahomet de La Mecque à Médine) », par l'interm. du toscan *hegira*.

□ Ère (cit. 1) des mahométans.

-Henné, n. m.

1541, arabe de Syrie *hīnne*, arabe *hīnāʾ*. Cf. les formes *encanne*, *alchanne*, etc., au XIII^e.

1 **Bot.Rare.** Plante dicotylédone (*Lythariées*), scientifiquement appelée *lawsonia*, arbuste des régions tropicales, dont l'écorce et les feuilles séchées et pulvérisées fournissent une poudre colorante (cit. 1) jaune ou rouge.

2 (1835, Lamartine, in D. D. L.).**Cour.** Cette poudre, utilisée notamment dans les pays musulmans, pour la teinture des cheveux (cit. 16), des lèvres, des paupières, des doigts.

-Hoqueton, n.m.

XIII^e; *auqueton*, v. 1180; *alqueton*, v. 1130; *hocqueton*, XIII^e; d'après *heuque*, *huque* « sorte de cape », arabe (') *āl-qūtm* « le coton ». → Coton.

1 **Anciennt.** Veste de grosse toile que les hommes d'armes portaient sous le haubert. — Casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier

2 (1549). **Vx.** Casaque de paysan.

-Houka, n. m.

1812, Jouy; *hoka*, 1771; hindi *hukka*, arabe *hūggāh*, probabl par l'anglais.

□ Aux Indes, Pipe* à réservoir, analogue au narguilé.

-Houri, n. f.

1654; *hora*, *horhin*, 1574; persan *hourī*, arabe *hāwrāʾ* « femme qui a le blanc et le noir des yeux très tranchés ».

1 Beauté céleste que le Coran promet au musulman fidèle, dans le paradis d'Allah (→ Enchanteur, cit. 5).

2 (1794). Femme très attrayante (dans un contexte évoquant plus ou moins l'Orient).

-Imam ou imam, [imam]n. m.

1559, *iman*; arabe *ʾimām*.

1 Fonctionnaire employé dans une mosquée comme chef de prière.

2 (1721). **Hist.** Chef de l'une des quatre écoles de droit sunnite.

3 (1752). **Vx.** Souverain du Yémen.

-Intifada, n. f.

1987, *le Monde*; mot arabe signifiant « soulèvement ».

□ **Polit.** Soulèvement populaire; spécialt lutte menée sans moyens militaires, et notamment à jets de pierres, par les Palestiniens dans les territoires occupés par Israël.

-Islam, n. m.

Emprunt à l'arabe (') *islām*, « soumission, résignation », nom d'action, du v. *aslama* « il s'est soumis », « il s'est soumis (à Dieu) », forme dérivée, 4^e conjugaison, de *salama* « il est sain, libre, en sécurité » (aspect accompli). → Ci-dessous, cit. 1, et Musulman, salam, salamalec.

1 Religion prêchée par Mahomet (Mohammed), fondée sur le Coran*.

2 (Avec *I* majuscule; 1867). L'ensemble des peuples qui professent cette religion, et la civilisation qui les caractérise.

-Jarre, n. f.

V. 1200, *jare*, cité par Arveiller (mot du franç. parlé dans le royaume de Jérusalem); 1441; anc. provençal *jarra*, arabe *djārrāh*.

1 Grand récipient de forme ovoïde, en grès, terre cuite, et destiné à conserver l'eau, l'huile, etc.

2 (1820). | *Jarre électrique* : grande bouteille de Leyde.

-Jaseran, n. m.

XIII^e, *jaseran*; *jazerant*, fin XII^e; *jazerenc*, adj., 1080, *Chanson de Roland*; arabe *Djāzāʾīr* « Algérie; Alger », d'où venaient beaucoup de cottes de maille.

1 (XII^e). **Anciennt.** Corps d'armure, chemise de mailles. □ **Haubert.** — **Par ext.** Collet de mailles lacé.

2 (*Jasiran*, 1527). **Mod.(Techn.)**. Chaîne* de cou à mailles d'or ou d'argent très fines.

-Jasmin, n. m.

Annexes

Mil. XVI^e, Ronsard; *jassemin*, 1512; *jasimin*, XIV^e; catalan *gessami*, italgelsomino; de l'arabe *yāsāmin*, *yāsīmin*.

1 **a** Arbuste sarmenteux et vivace (*Oléacées*) à grandes fleurs (cit. 5) jaunes ou blanches, souvent très odorantes, solitaires ou groupées en cymes.

b (Mil. XVI^e, Ronsard). La fleur de cette plante.

2 (V. 1560, Paré). Parfum de la fleur de jasmin. Parfum* extrait des fleurs de *jasmin commun* et de *jasmin d'Espagne*.

3 (**Qualifié; désignant d'autres plantes**). | *Jasmin de Virginie*. □ **Bignone**.

-**Julep, n. m.**

XIV^e; *gulbe*, v. 1300, « potion »; *juleph*, v. 1350; esp. *julepe*, de l'arabe *djūlāb*, persan *goulāb* « eau de rose », par le lat. médiéval *gilebum* (XI^e).

I Pharm.

1 **Vx.** Potion.

2 **Vielli (le dernier ex. cité in T. L. F. date de 1902)**. Potion à base d'eau et de sucre aromatisé à l'aide d'une essence végétale, servant de véhicule, d'excipient à divers médicaments.

II (1919, Claudel : *les juleps américains*; angl. *julep*, même orig.). Boisson à la menthe (plus souvent : *mint-julep*).

-**Jupe, n. f.**

V. 1188, « pourpoint d'homme » et (antérieur) « ce vêtement, porté par une femme »; sens mod., 1603; empr., par l'intermédiaire de la Sicile (*jupa*), de l'arabe *djūbbāh* « vêtement long en laine (pour les hommes) »; ancienn., « vêtement d'homme descendant des épaules aux cuisses »; au sens I, a remplacé *cotte*, *cotillon*.

I

1 Vêtement féminin qui descend « depuis la ceinture plus ou moins bas, suivant la mode » (Académie).

2 (1665). | *Les jupes* : ensemble formé par la jupe de dessus et le ou les jupons.

3 **a** □ **Loc.** Porter la jupe, les jupes : jouer le rôle traditionnel de la femme.

b (1846, Balzac : *courir après les jupes*).

c □ **Loc.** (1839, Balzac). *Avoir des enfants dans ses jupes*, des enfants qui s'accrochent à soi, ne veulent pas s'éloigner (en parlant d'une femme). → Homme, cit. 104.

4 **Par ext.** Ce vêtement, chez l'homme (dans quelques cas et avec une valeur stylistique).

5 **Vielli.** Partie évasée (de quelques vêtements).

II Fig. Techn. (attesté 1952 en mar.).

1 (XX^e). Surface latérale (d'un piston) qui s'adapte à la paroi interne du cylindre.

2 Carénage de tôle, aérodynamique, de la partie inférieure (d'une locomotive, d'un wagon, ou d'une voiture).

3 Cylindre flottant de matière souple qui enferme le coussin d'air permettant le fonctionnement d'un aéroglisseur.

-**Kabyle, [kabil]n. et adj.**

1739, in T. L. F.; 1697, *Cobeilles*, in *Bible orientale* d'Herbelot; *Cabilah*, 1761; arabe *qābīlāh* « tribu », plur. *qābā'il*.

□ De la Kabylie, vaste région montagneuse d'Algérie.

-**Kafir, n. m.**

1799; *kafer*, 1683; *kafier*, Arveiller, 1723; mot arabe, « incroyant, infidèle ».

□ Pour les musulmans, Incroyant, infidèle.

-**Kali, [kali]n. m.**

1553, Belon; arabe (')*ālqīly(ū)* « cendres des plantes alcalines », d'où « soude ». → Alcali.

1 Plante à feuilles épineuses (*Chénopodiacées*; n. sc. : *Salsola-soda*) qui pousse sur les côtes de l'Europe méridionale, et dont on retirait autrefois la soude* par incinération.

2 (1867, in Littré). **Chim. Vx.** Cendres de cette plante; soude ou potasse qu'on en retirait.

-**Kandjar, n. m.**

1835; *chanzar* (Arveiller), 1519; *cangeare*, 1617; *kindjial*, 1787; *kangiar*, 1812; arabe *hāndjār* « coutelas ».

Annexes

□ Poignard* oriental à longue lame tranchante et à pommeau orné d'ailes, dont la poignée n'a pas de garde.

-Kanoun, [kanun]n. m.

1819, *canoun*, in D. D. L.; mot arabe.

□ Instrument oriental à cordes (cinquante à soixante), sorte de harpe horizontale comparable au psaltérion.

-Katiba, [katiba]n. f.

V. 1960; mot arabe.

□ **Milit.** Groupe de combattants de 120 hommes, en Algérie.

-Keffieh, n. m.

1840, *keffié* (angl. *keffiyeh*, 1817); mot arabe, *kaffiyah* ou *kuffiyeh* (→ Coufieuh), que l'on a rapproché du lat. tardif *cofea*. → Coiffe.

□ Coiffure des Bédouins, des habitants d'Arabie, des Palestiniens, formée d'un carré de tissu plié en triangle et retenu par un lien (*agal*).

-Kermès,n. m.

V. 1500, in *HortusSanitatis*; arabe (*'āl*)-*qīrmīz*, par l'esp. *alkermes*. → Cramoisi.

1 Insecte hémiptère (*Cochenilles, Coccidés*) parasite du chêne-kermès (□ **Chêne**), et dont les œufs, séchés et traités par un acide, servaient à fabriquer une teinture écarlate.

2 **Pharm.** Oxysulfure d'antimoine, poudre brune insoluble dans l'eau, recommandée comme expectorant.

3 (1584, *kermez*). Chêne arbustif dit aussi *chêne kermès*, caractéristique des garrigues méditerranéennes, et dont la feuille coriace et épineuse rappelle la feuille du houx.

-Ketmie, n. f.

1763;*ketmia*, 1694, Tournefort; lat. bot. mod. *ketmia*, arabe *hātmī*, *hitmi* « guimauve ».

□ Arbre ou arbrisseau (*Malvacées*) des régions chaudes, dont certaines variétés sont cultivées en France.

-Khamsin, [xamsin] ou, francisé [Yamsin] n. m.

1853, *hamchin*, 1664;*camsin*, 1771, Trévoux; *camslin*, 1755, Fourmont; arabe d'Égypte *hamsīn*; arabe class. *hamsūn* « cinquante » (parce que ce vent a coutume de souffler de Pâques à la Pentecôte, c.-à-d. durant cinquante jours), de *hamsa* « cinq ».

□ Vent de sable analogue au sirocco, en Égypte.

-Khan ou kan, n. m.

1697;*cham*, 1549; *kaan, kan, can*, dès 1298, Marco Polo; persan *khān*;spécialt, « gouverneur de province, en Perse »

□ Titre que prenaient les souverains mongols (cf. Gengis Khan), les chefs tartares, et qui passa avec eux dans l'Inde et jusqu'au Moyen-Orient, où il est encore porté, de nos jours, par certains chefs religieux islamiques (→ Commander, cit. 12; horde, cit. 1).

-Kharidjite ou kharijite, n. et adj.

1873, **mot arabe**, *Les kharidjites existent de nos jours en Afrique du Nord, à Oman et à Zanzibar*.

□ **Didact.** Partisan du kharidjisme.

-Khôl, kohl ou kohol, n. m.

1717, *kool;kouhel*, 1646; *kohl*, 1787, Volney; arabe *kuhl* « collyre d'antimoine ».

□ Fard de couleur sombre appliqué sur les paupières, les cils, les sourcils, à l'origine dans le monde arabe.

-Khotba, n. f.

XIX^e; mot arabe, *khutbah, khotbali*, de *khataba* « prêcher ».

□ **Didact.** Prône du vendredi à la mosquée.

-Kibla ou kiblah, n. f.

1670;*al-kible*, 1612, Vigenère; mot arabe, *qibla*, de *qabola* « être à l'opposé ».

□ Point vers lequel les Musulmans doivent se tourner pour prier (direction de La Mecque).

-Kief, n. m.

1789, in D. D. L.;*keif*, 1681, puis 1779, in D. D. L.; *kaif*, 1670; mot turc *kayf*, arabe *kēf* « aise, état de béatitude ».

□ Repos absolu au milieu du jour, chez les Turcs. — État de béatitude.

Annexes

-Kif, [kif]n. m.

1855, *kif*; *kief*, 1857, Fromentin; arabe moderne *kēf* « aise, béatitude » (→ 1. Kief), puis « cannabis », à partir de l'expression *hāššīṭī-l-kēf* « l'herbe qui procure la béatitude ».

□ Chanvre indien (□ **Haschisch, marijuana**) mélangé à du tabac pour être fumé.

-Kif-kif, [kifkif]adj. invar.

1867, Delvau; arabe d'Algérie *kīf* « comme », en emploi redoublé adverbial, intensif.

□ **Fam.** Pareil, la même chose.

-Koubba, [kuba]n. f.

1845, Bescherelle (*Suppl.*); *kubbe*, 1776; *cube*, 1568; *cube*, 1608; arabe *gubbah, qubba* « dôme, coupole ». → Alcôve.

□ Monument élevé sur la tombe d'un marabout.

-Kroumir, n.m.

1881, au sens I; sens II, in D. D. L.; p.-ê. du nom de la tribu tunisienne des *Kroumirs* (1866), arabe *hūmāyir*, à cause de leur réputation de pillards.

1 **Fam. et vx.** Individu méprisable ou misérable.

2 (**Évolution de sens obscur**). Chausson de basane, qu'on porte dans des sabots, des bottes.

-ksar, n. m.

1849, in T. L. F.; *ksour*, au plur., av. 1845, Bescherelle, *Suppl.*; mot arabe *qasr*, plur. *qusūr*, du lat. *castrum* « place forte ». → Alcazar.

□ Lieu fortifié, en Afrique du Nord.

-Laiton, n. m.

V. 1220; *laicton*, v. 1225; var. *leiton, laton*, v. 1170; arabe *lātūn* « cuivre », du turc *altun* « or ».

□ Alliage* de cuivre et de zinc, pouvant contenir d'autres métaux (*laitons spéciaux*).

-Laque, n.

Déb. XVI^e; *lache*, XIV^e; *lacce*, XV^e; lat. médiéval *lacca*, arabo-persan *lākk*, de l'hindoustani *lakh*, du sanskrit *laksha* « teinture rouge, d'origine végétale ou animale; résine, insecte (*coccus lacca*) dont on l'obtient ».

I N. f.

1 Matière résineuse (latex) d'un rouge* brun, qui exsude des branches de certains arbres d'Extrême-Orient de la famille des térébinthacées (*arbre à laque* ou laquier, sumac).

2 **Par ext.** Vernis chimique, transparent, coloré.

3 (V. 1960). Produit que l'on vaporise sur les cheveux pour les fixer.

4 *Vernis laque* ou *laque* : vernis à ongles.

II

1 **N. m. ou f.** Vernis* préparé avec la résine du sumac (→ ci-dessus, I., 1.); matière (bois, carton) enduite de ce vernis

2 **N. m.** Objet d'art en laque; en bois, en carton... laqué (→ Exotique, cit. 5).

-Lilas, [lilA]n. m.

1651; *lilac*, 1600; esp. *lilac*, ou port. *lilaz*, arabo-persan *līlāk*.

1 **Bot.** Arbrisseau d'origine exotique, cultivé pour ses fleurs très parfumées (famille des *Oléacées*; n. sc. : *Syringa*).

2 **Adj. invar.** Dont la couleur (violet tirant sur le bleu ou sur le rose) rappelle la couleur la plus commune des fleurs du lilas.

-Lime, n. f.

1175; lat. *lima*, même sens, et aussi « retouche, correction ».

1 Outil de métal, garni d'aspérités et servant à user, à entamer par frottement.

2 (1803). **Zool.** Mollusque lamelibranche (*Anisomyaires*) aux valves égales et striées.

-Limon, n. m.

Fin XI^e; d'un lat. pop. **limo, limonem*, dér. du lat. class. *limus* « de travers, de côté », avec infl. possible d'un francique **lemun*; cf. all. *Lehm* « argile ».

1 Particules de terre et débris organiques que les eaux charrient et déposent sur le lit ou sur les rives des fleuves.

2 **Par métaphore et fig. (littér. et vieilli).** □ **Fange, tourbe** (→ Briser, cit. 29).

Annexes

3**Minér.** Roche mixte argilo-siliceuse, qui contient des quartz détritiques, formée d'éléments plus gros que ceux des vases; « sable impalpable argileux, mais non plastique » (Baulig).

-**Litham** ou **litsam**, [litam] ou [litsam]**n. m.**

Av. 1831, *litham*; *litsam*, XX^e; arabe *litām* « voile pour se couvrir le visage ».

□ Pièce d'étoffe, voile dont les femmes musulmanes et les Touareg se couvrent la partie inférieure du visage.

-**Looch**, **n. m.**

1613; *lohot*, 1514; arabe *lā'ūg* « potion qu'on lèche ».

□ **Pharm.** Médicament de consistance sirupeuse (adoucissant), composé essentiellement d'une émulsion et d'un mucilage.

-**Loukoum** ou **rahat-loukoum**, [lukum]**n. m.**

1853, Gautier. → Rahat-loukoum.

□ Confiserie orientale. □ **Rahat-loukoum.**

-**Luffa**, [lufa]**n. m.**

1708; lat. sav., arabe *lufali*, même sens.

□ Plante herbacée annuelle grimpante d'Afrique et d'Asie (famille des *Cucurbitacées*; n. sc. : *luffa*). — **Spécialt.** Variété dite *courge torchon* de cette plante, dont le fruit à pulpe fibreuse fournit une fois séché une éponge végétale; ce fruit (frais ou sec).

-**Luth**, [lyt]**n. m.**

V. 1380; *leüt*, XIII^e; arabe (')*āl-ūd*, par l'interm. del'anc. provençal *laiüt* ou de l'esp.**REM.** Le franç. mod. a réemprunté *oud* pour désigner l'instrument arabe.

I

1 **Mus.** Instrument à cordes pincées, dont la forme rappelle celle de la mandoline, et qui fut très en vogue aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (→ Harmonie, cit. 1).

2 (1549, *luc*). **Poét.** L'instrument avec lequel le poète s'accompagne pour chanter; symbole de l'inspiration poétique.

II

(1784). **Zool.** Reptile chélonien, tortue* marine de l'océan Indien, scientifiquement appelée *sphargis*, dont la carapace sans écaille est incluse dans une peau épaisse et coriace (évoquant la caisse d'un luth).

-**Maboul**, [mabul]**n. et adj.**

1860, argot de l'armée d'Afrique, dès 1830; arabe d'Algérie *māhbūl* « idiot ».

□ **Religion.**

1 Dans certaines sectes musulmanes, Envoyé d'Allah attendu pour compléter l'œuvre de Mahomet; « équivalent musulman du Messie juif » (R. Pyke).

2 (Fin XIX^e). **Par ext.Hist.** Personnage, chef de tribus qui prétend être le Mahdi.

-**Macabre**, n.m.

Danse macabre, ou *danse Macabré*, XV^e; d'un nom propre *Macabré*, mentionné en 1376, ou (selon Dauzat) du syrien *maqabrey* (arabe *māqābrī*) « fossoyeur ». → Macchabée.

1 **Bx-arts.** | *Danse macabre* : représentation allégorique de la Mort entraînant dans une ronde des personnages de toutes conditions, depuis le roi jusqu'à l'homme du peuple (→ Immonde, cit. 2).

2 (1842). **Cour.** Qui a pour objet les squelettes, les ossements, les cadavres, et, par ext., Qui a trait à la mort, qui évoque des images de mort.

-**Macache**, **adv.**

1861, *makach*; dès 1830 dans l'argot de l'armée d'Afrique; arabe d'Algérie *mākānš* « il n'y a pas ».

□ **Pop. (puis fam.), vieilli.** Pas du tout, rien du tout; (il n'y a) rien à faire.

-**Macramé**, **n. m.**

1909, *la Mode illustrée*, in D. D. L.; *macramas*, 1559, arabe *mīqrāmāh* « mouchoir », ou *mīhrāmāh*, du verbe *hārāmā* « découper ».

□ Travail à jours exécuté en fils tressés et noués*.

-**Madrage**, **n. f.**

1679; provençal *madraga*, de l'arabe *māzrābāh* « enceinte ».

□ **Régional.** Vaste enceinte de filets à compartiments, fixés à demeure près de la côte pour capturer le thon.

Annexes

-Magasin, n. m.

V. 1400; arabe *māhāzīn*, plur. de *māhẓān* « dépôt, bureau » (→ Maghzen), par l'intermédiaire du provençal ou de l'italien.

I A

1 Lieu de dépôt pour des marchandises destinées à être conservées ou vendues.

2 (1669). **Milit.** Bâtiment, local destiné à recevoir les munitions, provisions... nécessaires à l'armée.

3 **Fig.** Réserve (→ Auteur, cit. 36). **Vx.** | *Faire, tenir magasin de quelque chose*, en conserver une grande quantité (→ Essentiel, cit. 7). — **Par ext.** Accumulation.

B (1873).

1 **Techn.** | *Magasin d'une arme à feu à répétition* (fusil*, revolver...) : partie de l'arme recevant l'approvisionnement en cartouches. | *Mettre un chargeur* dans le magasin.*

2 **Par anal.** | *Magasin* (1932) *d'un appareil de photo*; (1946) *d'une caméra*, où l'on met la pellicule à impressionner.

C **Argot, vx.** | *Le magasin* : le corps.

II (1690, La Bruyère, XVI, 4; → Indéterminé, cit. 5). **Cour.** Établissement* de commerce, local où l'on conserve et où l'on expose des marchandises en vue de les vendre.

-Mahaleb, n. m.

XVI^e, *maquelet*, XVI^e; *macaleb*, 1611; arabe *māhlāb*.

□ **Arbor.** Cerisier* sauvage, arbuste à bois dur (bois de Sainte-Lucie), employé comme porte-greffe pour les cerisiers cultivés.

-Mahdi, [madi]n. m.

XVIII^e; var. *mahadi*; arabe 'āl-*Māhdīyy* « le guidé, le dirigé ».

□ **Religion.**

1 Dans certaines sectes musulmanes, Envoyé d'Allah attendu pour compléter l'œuvre de Mahomet; « équivalent musulman du Messie juif » (R. Pyke).

2 (Fin XIX^e). **Par ext.Hist.** Personnage, chef de tribus qui prétend être le Mahdi.

-Mamelouk, [mamluk]n. m.

1834, *mamelouk*; *mameluck*, v. 1840; *mameluk*, 1611; *mamelu*, v. 1460; *mamelos*, 1192; arabe d'Égypte *māmlūk*, propr. « celui qui est possédé », les milices de *mamelouks* étant formées d'esclaves.

1 **Anciennt.** Cavalier d'une milice égyptienne, garde du corps du sultan.

2 (1867). **Vx.** Serviteur dévoué d'un homme ou d'un parti, zélé jusqu'au fanatisme.

-Marabout, n. m.

1651; *morabuth*, 1575; port. *marabuto*; arabe *mūrābīṭ* « attaché à la garde d'un poste frontière », du verbe *rābāṭā* « camper » (en parlant d'une armée).

I

1 Moine-soldat de l'ancien empire arabe. — Pieux ermite, saint de l'islam, dont le tombeau est un lieu de pèlerinage.

2 (1845, Bescherelle). Tombeau d'un marabout.

II **Par anal.**

1 (1740, Trévoux; de la forme du tombeau). **Vx.** Bouilloire à ventre assez large et couvercle articulé en forme de coupole (□ **Cafetière**), primitivement importée de Turquie.

2 (1820; l'oiseau étant comparé à un saint homme en prière). Grand échassier au plumage gris et blanc, à gros jabot (n. sc. : *leptopilus*), parfois appelé *cigogne à sac* ou *philosophe*.

3 (**Par anal. de forme avec la plume**). **Vielli.** Organsin* très fin. Tissu léger d'organsin et de tulle.

-Maravédis, n. m.

1555; *malavedis*, fin XV^e; esp. *maravedi* « monnaie des Almoravides »; arabe *mūrābīṭīyy* « qui est relatif aux Almoravides » [dynastie de « marabouts »], de *mūrābīṭ* → Marabout.

□ **Didactique.**

1 Monnaie d'or et d'argent frappée sous les Almoravides (fin XI^e-début XII^e).

2 Ancienne monnaie de billon espagnole.

-Marcassite, n. f.

Annexes

V. 1560; *marquascite*, 1536; *marcasite*, 1490; lat. médiéval *marchasita*, arabe *mārḡāšīṭā*, mot d'orig. persane.

□ **Didact.** Bisulfure de fer naturel (FeS₂), cristallin, qui se présente en masses à structure fibreuse, souvent radiées (utilisé en bijouterie).

-Marrane, n.

1690; « espagnol », XV^e; esp. *marrano*, t. d'injure, « porc » (X^e), arabe *moḥarramah* « chose interdite par la religion ».

□ **Didact.** Juif d'Espagne ou du Portugal converti au christianisme par contrainte, et resté fidèle à sa religion.

-Massepain, n. m.

1544; « boîte », XV^e; altér. de l'ital. *marzapane*, arabe *mārtābān*.

□ Pâtisserie faite d'amandes* pilées, de sucre et de blancs d'œufs.

-Massicot, [masiko]n. m.

1480; altér. de l'ital. *marzacotto* « vernis des potiers », esp. *mazacote*, arabe *Šābbqūbṭīyy-ī* « alun d'Égypte ».

□ **Techn.** Protoxyde de plomb* (PbO) brusquement refroidi par trempe.

-Mastaba, [mastaba]n. m.

1888, Larousse; arabe *māstābāh* « banc, banquette ».

□ **Arts.** Tombeau de l'ancienne Égypte, en pyramide tronquée, à l'intérieur duquel s'ouvre un puits aboutissant à une chambre funéraire souterraine.

-Mat, [mat]adj. et n.

V. 1175; arabe *mātā* « être mort ». → Échecs.

1 **Adj. invar.** Se dit aux échecs, du roi qui est mis en échec et ne peut plus quitter sa place sans être pris.

2 **N. m.** | *Un mat brillant, imparable.* | *Donner le mat en deux, en trois coups.*

-Matelas, n. m.

1611; *matelat*, 1580, Montaigne; *mathelas*, av. 1464; *materas*, fin XIV^e; *matras*, 1377; altér. de *materas* (forme qui a subsisté jusqu'au XVII^e), ital. *materasso*, arabe *māṭrāh*, propr. « chose jetée par terre ».

1 (1377). Pièce de literie, long et large coussin rembourré et généralement piqué de place en place, qu'on étend d'ordinaire sur un lit (cit. 9) et qui recouvre tout le sommier.

2 (1900). **Fam.** | *Un matelas de billets de banque*, une grosse liasse. — **Absolt.**

3 **Par anal. Techn.** Couche protectrice (quelle qu'en soit la matière) destinée à amortir des chocs, des vibrations (→ Ballast, cit. 1).

-Matraque, n. m.

1863, in *le Français moderne*, t. XX, p. 131; arabe d'Algérie *māṭrāq* « gourdin, gros bâton »; arabe class. *mīṭrāq*.

□ Arme contondante assez courte, généralement équilibrée (plus épaisse et plus pesante à une extrémité), constituée par un bâton de bois, de caoutchouc durci, etc., ou par un dispositif simple (boule montée sur un support...).

-Mazagran, n. m.

1864, in *Année sc. et industr.* 1865, p. 316; de *Mazagran*, ville d'Algérie; « l'idée est de café bu à la va-vite, comme à Mazagran en 1840 » (G. Esnault, in *le Français Moderne*, avril 1952).

1 **Vieilli.** « Café, chaud ou froid, servi dans une chope... au lieu de l'être dans une tasse » (Delvau). — **Spécialt.** Café froid étendu d'eau, servi dans un verre*.

2 **Mod.** Verre à pied, en porcelaine épaisse, pour consommer le café.

-Méchoui, n. m.

1922; arabe d'Algérie *mēšwī* « grillé au feu ».

□ Mouton rôti à la broche sur les braises d'un feu de bois; portion de ce mouton servie au repas.

□ Réunion, repas où l'on mange le méchoui.

-Mechta, n. f.

Répandu v. 1950; mot arabe d'Algérie.

□ Hameau, en Algérie, Tunisie.

-Médersa, n. f.

Annexes

1876, *médersa*, Littré, *Suppl.*; 1612, *medresse*; arabe maghrébin *medersa*, arabe *mādrāsāh* « collègue ».

□ **Didact.** Établissement d'enseignement religieux musulman.

□ **Franç. d'Afrique.** École privée musulmane où l'enseignement, postérieur à celui de l'école coranique, se fait en arabe.

-**Médina**, [medina] n. f.

1732; arabe *mādināh* « ville », avec un sens restreint.

□ Partie musulmane d'une ville (opposé à *ville européenne*) en Afrique du Nord (spécialt au Maroc).

-**Méhari**, n. m.

1853; *méherry*, 1822; *el mahari*, 1637; arabe d'Algérie *mēhrī*, arabe class. *māhrī* « de la tribu des Mahra, dans le sud de l'Arabie ».

□ Dromadaire d'Arabie, domestiqué en Afrique du Nord, et dressé pour les courses rapides.

-**Merguez**, n. f.

1953, emprunt à l'arabe.

□ Petite saucisse fortement épicée (recette du Maghreb).

-**Mesquin**, adj.

1604 au fig.; 1611, n. m., « garçon vulgaire »; XII^e, *meschin*, *ine*, n., « jeune homme, fille »; ital. *meschino* (XIII^e) « pauvre, chétif » ou esp. *mezquino* (1526), arabe *miskīn* « pauvre ».

1 Vieilli. Qui est petit et médiocre, sans importance ni valeur.

□ **Littér.Arts.** Qui est maigre, pauvre et plat.

2 Mod. (Personnes). Qui est attaché à ce qui est petit, médiocre; qui manque de largeur de vues, de grandeur d'âme.

-**Mihrab**, n. m.

1874; var. *mihrah*, 1849; arabe *mīhrāb*.

□ Niche pratiquée dans la muraille d'une mosquée et orientée vers La Mecque.

-**Minaret**, n. m.

1654; *mineret*, 1606; turc *menaret* « minaret »; arabe *mānārāh* « tour qui éclaire, phare ».

□ Tour d'une mosquée*, du haut de laquelle le muezzin* invite les fidèles musulmans à la prière (→ Jucher, cit. 3; couronne, cit. 19; fuseau, cit. 2; gosier, cit. 7).

-**Minbar**, n. m.

1866; arabe *mīnbār* « estrade un peu élevée au-dessus du sol ».

□ Chaire d'une mosquée.

-**Mohair**, n.m.

1860; mot angl.; arabe *mūḥāyyār* propr « select, de choix », par attraction de l'angl. *hair* « poil ». → Moire.

Poil de la chèvre angora (**Laine**), long, droit, fin et soyeux, dont on fait des étoffes légères et des laines à tricoter.

-**Mohatra**, n. m.

XVII^e; esp. *mohatra*, arabe *mūḥāṭārāh* « risque ».

□ **Vx et hist.** Marché fictif et usuraire par lequel on vend cher à crédit ce qu'on rachète aussitôt à bas prix en payant comptant.

-**Moka**, n. m.

1762, *moca*; *moka* 1767; d'abord *caffé de Moka*, 1751; arabe *mūḥā*, nom d'un port du Yemen, sur la mer Rouge, d'où l'on embarquait le café d'Arabie.

1 Café d'une variété originaire de l'Arabie méridionale.

2 (1879). Gâteau constitué d'une pâte génoise, fourrée d'une crème au beurre parfumée au café (ou au chocolat).

-**Mollah**, n. m.

Fin XVII^e, *moullah*; *molla*, 1656, in D. D. L.; arabe *māwlā*, propr « maître, seigneur ».

□ Dans l'Islam, Savant docteur en droit canonique.

-**Momie**, n. f.

XIII^e; lat. médiéval *mumia*; arabe *mūmyā'*, de *mūm* « cire ».

Annexes

1 **Vx (langue class.)**. Substance bitumineuse utilisée pour l'embaumement des cadavres; substance qui sortait « des corps humains aromatisés et embaumés » (Paré). — **Mod., techn. (beaux-arts)**. Cette substance, utilisée par certains peintres comme pigment dans la préparation des peintures de palette (en particulier au XIX^e siècle); peinture ainsi préparée.

2 (XVI^e). **Mod.** Cadavre desséché et embaumé par les procédés des anciens Égyptiens.

3 **Fig., vieilli**. Personne sèche* et maigre* (→ Asthmatique, cit. 1).

-**Morfil** ou **marfil**, [mCYfil] ou [maYfil] n. m.

1545, *morfil*; *marfil*, 1553; arabe *ʾāzmāl-fil* propr « os de l'éléphant ».

□ **Vx**. Ivoire brut; défenses, dents* d'éléphant non travaillées.

-**Mosquée**, n. f.

1553; *musquette*, 1351; *mosquez*, 1528; ital. *moschea*, altér. de *moscheta*, *moschita*; esp. *mezquita*; arabe *māsdjīd* « endroit où l'on pose la tête (en faisant la prière); endroit où l'on adore ».

□ Temple, sanctuaire consacré au culte mahométan.

-**Moucharabieh** ou **moucharaby**, [muGaYabi] ou [muGaYabje] n. m.

1846, Nerval, *moucharaby*; *moucharabieh*, 1903; arabe *māšrābiyyāh* « fenêtre en saillie et grillée ».

□ Dans l'architecture arabe, Balcon* qui forme avant-corps devant une fenêtre et qui est fermé par un grillage (→ Loggia, cit. 1).

-**Moudjahiddin**, n. m. pl.

1903 (→ cit.); dans les dict. (G. L. E., *Suppl.*), 1968; mot arabe, plur. de *mūjāhid* « combattant de la guerre sainte ».

□ Combattants d'une armée de libération islamique.

-**Mousson**, n. f.

1622; altér. de *monson* (1602); cf. *mouçone* (1598); port. *monção*; arabe *māwsīm*, propr « saison, époque fixée », puis « époque favorable pour le voyage des Indes » (concernant l'océan Indien).

1 Vent tropical régulier qui souffle alternativement pendant six mois de la mer vers la terre (*mousson d'été*) et de la terre vers la mer (*mousson d'hiver*) apportant de profondes modifications aux climats.

2 **LA MOUSSON** : époque du renversement de la mousson, « saute de vent... très brutale (*qui*) s'accompagne souvent d'orages ou de cyclones dévastateurs » (Perpillou).

-**Mozarabe**, n. et adj.

1732, Trévoux; *musarabe*, 1690; anc. esp. *moz'arabe*; arabe *mūstā'rib* « arabisé ».

1 **N.Hist.** Au temps de l'occupation arabe en Espagne, Espagnol chrétien qui devant allégeance à un chef maure, avait en échange le droit de pratiquer sa religion.

2 **Adj.** | *Période mozarabe*. | *Rite, liturgie mozarabe*. | *Art mozarabe* : art chrétien d'Espagne influencé par l'art musulman, pendant l'occupation arabe.

-**Mudejar**, n. et adj.

1722, *mudéjare*; esp. *mudejares*; arabe *mūḍāyyān* « religieux, pratiquant ».

□ Musulman d'Espagne devenu sujet des chrétiens après la reconquête (XI^e-XV^e s.).

-**Muezzin**, n. m.

1823; *muessin*, 1605; *maizin*, 1568; turc *muezzin*, arabe *mūʾāddīn* celui qui appelle à la prière.

□ Fonctionnaire religieux musulman attaché à une mosquée et dont la fonction consiste à appeler du minaret

-**Mufti**, n. m.

1628; *muphti*, mil. XVI^e; *mofty*, 1546; arabe *mūftī* « personne qualifiée pour interpréter le droit canonique; juge ».

□ Théoricien et interprète du droit canonique musulman, qui remplit à la fois des fonctions religieuses, judiciaires et civiles.

-**Musulman**, adj. et n.

1680; *mussulman*, 1593; arabe *mūslīm* (cas régime plur. *mūslīmīn*) « résigné », puis « qui fait profession de l'Islam ».

I Adj.

1 Qui professe la religion monothéiste révélée par Mahomet (□ **Mahométan**); qui appartient à la culture liée à cette religion.

Annexes

2 Qui est propre à l'Islam, relatif ou conforme à sa loi, à ses rites; qui appartient à la communauté islamique.

II N. Adeptes de l'Islam.

-**Nacaire**, n. f.

1306; *naccar*, fin XIII^e; arabe *nāqqārāh*. → Nacre.

□ **Hist.** Petite timbale*, instrument à percussion de la cavalerie arabe, au moyen âge.

-**Nacarat**, n. m. et adj.

1611; *nacarade*, 1578; empr. à l'esp. *nacarado* « nacré », de *nacar*. → Nacre.

□ **Littér.** Couleur d'un rouge clair dont les reflets rappellent ceux de la nacre (→ Franger, cit. 2).

-**Nacre**, n. f.

1560; *nacle*, 1389; *nacrum*, 1347 dans un texte lat.; ital. anc. *naccaro*; arabe *nāqqārāh* « petit tambour ». → Nacaire.

1 **Vx.** Pinne* marine (coquillage). → Fermer, cit. 11, Montaigne.

2 (XVII^e). **Mod.** | **LA NACRE** : substance à reflets irisés qui tapisse intérieurement la coquille* de certains mollusques; couche lamelleuse de la coquille.

3 **Littér.** Couleur de nacre; reflets nacrés

-**Nadir**, n. m.

1556; *nador*, 1361; arabe *nāzir* « opposé » (au zénith).

□ **Didact.** Point imaginaire de la sphère céleste (□ **Ciel**) auquel aboutirait, en passant par le centre de la terre, une verticale partant du lieu de l'observateur.

-**Nafé**, [nafa] n. m.

1845; arabe *nāfi'* « salutaire ».

□ **Bot.** Fruit de la ketmie* qui sert à préparer certains remèdes (pâte, sirop pour la toux).

-**Naffe**, n. f.

1478, *eauenaffe*; arabe *nāfhāh* « odeur agréable ».

□ **Vielli.** | *Eau de naffe* : eau de fleur d'oranger.

-**Natron** ou **natrum**, n. m.

1665, *natron*; *natrum*, 1765; esp. *natron*; arabe *naṭrūn*, même sens.

□ **Chim.** Carbonate naturel de sodium cristallisé (on dit aussi *natrite*, **n. f.**).

-**Nebka**, n. f.

1931, emprunt à l'arabe.

□ **Géogr.** Amas de sable autour d'un obstacle, dans un désert.

-**Nénuphar**, n. m.

1560; *nenufar*, XIII^e, lat. médiéval; arabe *nīnūfār*.

□ Plante dicotylédone (*Nymphéacées*) aquatique, vivace, qui croît dans les pays chauds et tempérés.

-**Niquer**, [nike] v. tr.

1890; mot arabe (*yinnik*, forme verbale à la 3^e pers. du sing. de l'indic.) passé en sabir.

□ **Familier**

1 **Argot fam., vulg.** (Fréquent dans le franç. d'Afrique du Nord). Posséder charnellement.

2 (1898, in D. D. L.). **Fig.** Attraper, « avoir ».

3 Abîmer, casser, détruire.

-**Nouria**, n. m.

1310, *norrain*, *norrin*; du lat. pop. *nutrimen* « action de nourrir » (*nuture*); le mot a plusieurs sens dialectaux : « pâturage, jeune animal à engraisser... »

□ **Technique.**

1 Fretin qu'on met dans un étang, un vivier pour le peupler ou le repeupler. □ **Alevin.**

2 Cochon de lait qu'on engraisse.

-**Nouba**, [nuba] n. f.

Fin XIX^e; arabe d'Algérie *nūbā* « tour de rôle », désignant la musique que l'on jouait périodiquement et à tour de rôle devant les maisons des dignitaires.

1 **Anciennt.** Musique militaire des régiments de tirailleurs d'Afrique du Nord, comportant des instruments tels que fifres, tambourins, etc.

Annexes

2  (1897). **Fig. et fam.** *Faire la nouba*.

-Nuque, n. f.

XIV^e, « moelle épinière »; *nuche*, 1314; du lat. médiéval *nuca*, *nucha*; arabe *nūhā* « moelle épinière ». **REM.** Le sens moderne (1546) « est dû à l'influence d'un autre mot arabe *nūqrāh* “nuque”, ainsi qu'au fait que dans la terminologie anatomique, on avait remplacé *nucha* par *medulla* » (Bloch).

Partie postérieure du cou*, au-dessous de l'occiput.

-Orange, n. f. et adj.

Fin XIV^e; *pumeorenge* (pour *pomme d'orange*), v. 1200; calque de l'anc. ital. *melarancia*, ou provençal *auranja*, esp. *naranja*, avec déglutination (en provençal) de *n-*, pris pour l'*n* de l'art. (*u*)*n*, arabe *nārāndj* « orange amère », du persan. — Jusqu'à la fin du XV^e s., le terme désigne l'« orange amère »; le sens de « orange douce » apparaît en 1515.

1 (1600). **Vx.** Oranger.

2 Fruit de l'oranger*.

3 **Adj. invar.** (XVI^e). D'une couleur semblable à celle de l'orange, c'est-à-dire formée par la combinaison du jaune et du rouge.

-Orcanète ou orcanette, n. f.

1546; *orchanette*, 1538; *arquenet*, XIV^e; du rad. altéré (p.-ê. d'après *or*) de l'anc. franç. *alcanne* « henné »; lat. médiéval *alchanna*, même sens; arabe (*o*)*āl-hīnnās* « henné ».

1 **Bot.** Plante dicotylédone (*Borraginées*) des régions méditerranéennes, herbacée, annuelle ou vivace, dont la racine d'un rouge foncé fournit une matière colorante.

2 **Techn.** Racine de certaines borraginées, qui renferme un principe colorant rouge

-Oued, n. m.

1874; arabe *wādī* « cours d'eau », puis « vallée ».

Rivière d'Afrique du Nord.

-Pastèque, n. f.

1619; *patèque*, n. m., 1512; port. *pateca*; de l'arabe *bāṭīhāh*, par une langue indienne.

Plante (*Cucurbitacées*) dont le gros fruit lisse, à chair rose, verdâtre ou blanche, est comestible; plus cour., ce fruit.

-Qat ou khat, [kat] n. m.

1890, mot arabe « arbuste ».

Arbuste d'Éthiopie et du Yémen dont les feuilles fraîches, contenant des alcaloïdes, sont utilisées comme masticatoire en Afrique orientale et en Arabie; ces feuilles.

-Quintal, n. m.

XIII^e; lat. médiéval *quintale*, de l'arabe *quintār* « poids de cent », lui-même tiré du bas lat. *centenarium* « poids de cent livres », par le grec byzantin *kentēnarion*, puis par l'araméen.

1 **a Anciennt.** Poids de cent livres (→ Par, cit. 56).

2 **b Mod.** | *Quintal* ou *quintal métrique* : masse de cent kilogrammes (symb. : q).

Par hyperb. Élément d'un poids considérable.

-Racahout, n. m.

1857; *racaou*, 1833; arabe (de forme mal assurée) *rāḥat-qūt* « repos de la gorge ». → Rahat-loukoum.

1 **Mar.** Collier fixé au bout d'un pic, d'une corne, etc., et entourant le mât, destiné à guider le mouvement de l'espar lorsqu'on hisse la voile.

2 (1904). **Techn.** Collier métallique qui réunit deux pièces de charpente.

-Rahba, n. f.

Attesté mil. XX^e; mot arabe *rahba* « remplacement ».

Cercle au milieu duquel doivent se tenir des lutteurs, au Maghreb.

-Raïta, n. f.

XX^e arabe du Maghreb.

Instrument à vent, assez voisin du hautbois, en usage dans le Maghreb.

-Raki, n. m.

1827; *raqui*, 1628; turc *raqui*; arabe *ʿarāq* « sueur, lait ». → Arack.

Liqueur d'Orient, eau-de-vie de marc de raisin parfumée à l'essence d'anis.

-Ramadan, n. m.

Annexes

1546; arabe *rāmādān*, nom du neuvième mois de l'année de l'Hégire.

1 **Relig.** Mois pendant lequel les musulmans doivent s'astreindre au jeûne entre le lever et le coucher du soleil.

2 Prescriptions religieuses de ce mois.

-Raquette, n. f.

XV^e, « instrument pour jouer au jeu de paume »; lat. médiéval *rasceta*; p.-ê. de l'arabe *rāhāh* « paume de la main »; P. Guiraud préfère un dér. de *radere* « râcler », la *raquette* étant assimilée à une raclette.

1 Instrument de forme ovale, adapté à un manche, permettant de lancer une balle (cit. 1; et → Peloter, cit. 1), un volant (→ Bombe, cit. 2; élever, cit. 42).

2 (1557). Instrument de forme ronde ou ovale, composé d'un cadre tendu de cordes, qu'on adapte aux pieds pour marcher dans la neige sans enfoncer.

3 **Techn.** **a** (1834). **Chasse.** Petit piège à détente (→ Engin, cit. 9).

b (1845). Scie à ruban.

c **Pêche.** Épuisette à manche court utilisée dans la pêche en rivière.

4 (1948). **Sports.** Surface en forme de trapèze, délimitée sur un terrain de basket, sous les paniers, et utilisée pour les lancers francs.

5 (1704). **Bot.** Oponce (cactus).

6 **Techn.** Partie du bœuf comprenant la macreuse, les jumeaux, le gîte de devant.

-Razzia, n. f.

1841; arabe d'Algérie *gāzyā(h)*, arabe class. *gāzwāh* « incursion militaire ».

1 Attaque qu'une troupe de pillards lance contre une tribu, une oasis, une bourgade, afin d'enlever les troupeaux, les récoltes, etc.

2 **Fam. et vieilli.** Rafle de police.

-Réalgar, n. m.

Fin XV^e; *riagal*, v. 1330; *reagal*, 1377; altér. de l'arabe *rāhdjāl-fār* « poudre de cave », « mort-aux-rats ».

□ **Alchim. et hist. de la chim.** Sulfure naturel d'arsenic* (As_2S_2), de couleur rouge.

-Rebab ou **rabab**, n. m.

1850, arabe *rābāb* « violon à deux cordes ». → Rebec.

□ **Mus.** Violon à deux cordes, en usage dans certains pays d'Islam.

-Rebec, n. m.

1379, de l'ancien français *rebebe*, emprunt à l'arabe *rābāb*. → Rebab.

1 Instrument de musique à trois cordes, en usage au moyen âge, et dont on jouait avec un archet (→ Gai, cit. 4).

2 Instrument à cordes frottées analogue au violon (le mot est vague et s'applique à divers instruments orientaux).

-Récif, n. m.

1688; esp. *arrecife*; arabe *ār-rāsīf* « chaussée, levée, digue ».

1 Rocher ou groupe de rochers à fleur d'eau, dans la mer.

2 (Déb. XX^e). **Par métaphore ou fig.** Difficulté, obstacle, danger.

-Reg, n. m.

1933, mot arabe

□ **Géogr.** Forme particulière de désert rocheux, vaste surface plane parsemée de cailloux.

-Rezzou, n. m.

Déb. XX^e, *rezzon*; arabe maghrébin «*ezū*».

□ **En Afrique du Nord et au Sahara.** Groupe armé qui fait une razzia*.

-Rob, n. m.

1507; arabe *rūbb* « sirop, gelée de fruits ».

□ **Pharm.(Vieilli).** Extrait de suc de fruit, préparé par évaporation, ayant la consistance du miel.

-Roumi, n.

Nom que les Persans et les Mongols donnent aux Turcs, 1765; arabe *rūmī* « byzantin », et par ext. « chrétien européen ».

□ Nom par lequel les musulmans désignent un chrétien (et, généralement, un Européen).

Annexes

-Sabra, n.

1950, in D. D. L.; judéo-arabe *Barbari* « figue de Barbarie », transcrit en deux syllabes hébraïques *sa* et *bra*.

Citoyen juif d'Israël, natif du pays.

-Safari, n. m.

Mil. XX^e; mot africain (souahéli) « bon voyage »; de l'arabe *safora* « voyager ».

□ Expédition de chasse, en Afrique noire.

-Safran, n.m

XII^e; lat. médiéval *safranum*; arabo-persan *zā'fārān*, même sens.

A

1 **Bot.** Plante monocotylédone (*Iridacées*), scientifiquement appelée *crocus**, dont les fleurs portent des stigmates orangés utilisés comme aromate et colorant.

2 **Cour.** Extrait de cette plante.

a Assaisonnement vendu dans le commerce sous la forme d'une poudre orangée (provenant des stigmates de la fleur).

b Poudre de safran utilisée contre les moustiques.

c (Fin XIV^e). Matière colorante jaune (provenant des stigmates de la fleur).

3 Couleur jaune.

B □ **Loc. Vx.** *Safran des métaux* : oxysulfure de fer utilisé contre certaines anémies.

-Sagaie, n.f.

1637, *sagaye*; *zagaye*, 1556; de *assagaie* (1546); esp. *azagaia*, de l'arabe *az-zaghâya*, d'orig. berbère.

□ Lance, javelot utilisé comme arme de chasse et de guerre, dans diverses sociétés (notamment africaines).

-Sahel, n.m.

Mil. XIX^e, comme nom propre (1857, Fromentin, in *l'Artiste*); arabe *sāhīl* « rivage ».

1 **a** Région de collines littorales, en Algérie et en Tunisie.

b Zone de transition entre les zones désertiques et celles où règne le climat soudanais.

2 Vent du désert (Sud marocain).

-Sakièh, n.f.

1876; *saquiès*, 1850; arabe *sāqīyāh* « canal d'irrigation », du rad. *saga* « irriguer ». → Séguia.

□ Noria* égyptienne mue par des bœufs qui tournent en manège.

-Salamalec, n.f.

1659; « salut turc », 1559; de l'arabe *sālāmū-ālāyk* « paix sur toi ».

□ **Fam. (Surtout plur).** Révérences, politesses exagérées.

-Salep, n.m.

1740, De l'arabe *sāhlāb*, même sens.

Méd., pharm. Substance mucilagineuse extraite de bulbes d'orchidées et servant notamment d'excipient.

-Santal, n.m.

1568; *sandal*, 1298; lat. médiéval *sandalum*, arabe *sāndāl*; du sanskrit *candana*-.

1 Substance ligneuse odorante provenant d'arbres exotiques et d'où l'on tire une essence parfumée, balsamique, des poudres pharmaceutiques

2 Arbre des régions tropicales (*Loranthacées*), qui vit en parasite sur les parties souterraines des plantes voisines.

3 **a** *Santal rouge* : ptérocarpus (*Légumineuses*, *Papilionacées*), d'où l'on tire une matière tinctoriale rouge.

b *Santal de Madagascar* : santolina (*Rubiacees*). — *Santal noir* : excœcaria (*Euphorbiacées*).

-Saphène, n.f et adj.

1314, de l'arabe *sāfīn*; peut-être grec *saphênes* « apparent ».

□ **Anat.** Chacune des deux veines* qui collectent le sang des veines superficielles du membre inférieur.

-Sarbacane, n.f.

Annexes

V. 1540; *sarbatenne*, 1519, altéré d'après *canne*; esp. *zebratana* (1476), *zarbatana*, transmis par l'arabe *zārabātānāh*, pour *zābātānāh*, mot d'orig. malaise (*sumpitan*).

1 Tube creux servant à lancer de petits projectiles, par la force du souffle (arme, dans certaines sociétés archaïques; jouet d'enfant).

□ **Techn.** Tube de verrier.

2 **Vx.** Tuyau servant de porte-voix.

-**Saroual** ou **sarouel**, n.m.

1887, *séroual*; autres variantes, XX^e; arabe *sīrwāl*, même sens.

□ Pantalon bouffant à entrejambe bas, porté traditionnellement en Afrique du Nord.

-**Satin**, n.m.

1361; esp. *acetuni*, *cetuni*, arabe *Zāytūnī*, -īyyproprrt « de la ville de *Zāytūn* » (Tsia-Toung, en Chine).

1 Étoffe de soie, moelleuse et lustrée sur l'endroit, sans trame apparente.

2 *Armure satin* : armure propre au satin et à d'autres tissus « présentant une surface lisse et brillante, produite soit par des flottés de chaîne, soit par des flottés de trame » (Thiébaud).

3 **Techn.** Feutre à poil court et brillant utilisé en chapellerie.

4 (1933, Larousse). **Techn.** Bois de Sri Lanka (Ceylan) utilisé en ébénisterie pour son aspect satiné.

-**Seguia** ou **seghia**, n.f.

1897, Gide; arabe *sāqīyāh*, même sens. → Sakièh.

□ Canal d'irrigation, en Afrique du Nord.

-**Séné**, n.m.

XIII^e; lat. médiéval *sene*; arabe *sānās*, nom d'un arbrisseau d'Arabie.

1 Pulpe des gousses de la casse* (dites *follicules de séné*), que l'on utilise comme remède pour ses propriétés laxatives et purgatives

2 (1771, *séné bâtard*). Plante légumineuse du genre *cassia* (ou *casse*), arbrisseau produisant ces gousses (→ ci-dessus 1.).

-**Sequin**, n.m.

1595; *sechin*, 1570; *chequin*, 1540; *essequin*, 1400; ital. *zecchino*, mot vénitien; arabe *sikkī* « pièce de monnaie ».

1 Ancienne monnaie d'or de Venise, qui avait cours en Italie et dans le Levant

2 (Fin XIX^e). Petit disque de métal blanc ou jaune, cousu sur un tissu pour servir d'ornement.

-**Sesbania** ou **sesbanie**, n.f.

1848; *sesban*, 1730; lat. bot. *sesbanus*, fin XVI^e; arabo-persan *sisabân*.

□ **Bot.** Arbrisseau des régions tropicales (*Papilionacées*), cultivé dans l'Inde pour la filasse qu'on tire des tiges.

-**Sharia**, **sha'ria** ou **charia**, n.f.

Mil. XX^e; mot arabe « voie ».

□ **Didact.** Loi canonique islamique.

-**Sidi**, n.m.

1847, Nerval, *Voyage en Orient*, t. II, p. 352; arabe mod. *Sidi*; arabe class. *sāyyīdi* « mon seigneur ».

1 Monsieur, seigneur (en pays arabe).

2 (1928). **Péj. et vx.** Indigène nord-africain.

-**Simoun**, n.m.

1828; *semoun*, 1822; *simoon*, d'après l'angl. 1791; *samun*, directement de l'arabe, 1777; arabe *sāmūm*, de *sāmmā* « empoisonner ».

□ **Géogr.** Vent violent, extrêmement chaud et sec, qui souffle sur les régions désertiques de l'Arabie, de la Perse et du Sahara.

-**Sirocco**, n.m.

1575; *ciroch*, 1538; *siroch*, 1552, Rabelais; *siloc*, v. 1265; ital. *scirocco*; p.-ê. arabe *šārqī* « (vent) de l'est »; cf. le mot marocain *chergui*, appellation de ce vent.

□ Dans les régions méditerranéennes, Vent de sud-sud-est, chaud et sec, d'origine saharienne, « résultat du régime anticyclonal qui s'établit sur le Nord du continent africain et des dépressions qui se forment souvent sur le bassin occidental de la Méditerranée » (de Martonne).

Annexes

-Sirop, n.m.

V. 1175; lat. médiéval *syrupus*, *sirupus*; arabe *šārāb* « boisson ».

1 Solution de sucre dans de l'eau, dans du jus de fruit, ou dans une eau additionnée de substances aromatiques ou médicamenteuses introduites par macération, décoction, adjonction d'alcoolats ou d'essences.

2 (Au Québec). | **SIROP D'ERABLE** :sève d'érable à sucre, bouillie et concentrée.

3 **SIROP DE MAÏS**, composé de dextrine, de maltose et de dextrose, obtenu par hydrolyse de féculs de maïs.

4 (1750). **Fam.** Vin.

-Sloughi, n.m.

1853, cit. 1; *slougui*, 1848; arabe maghrébin *slūgī* « lévrier ».

□ Lévrier d'Afrique du Nord.

-Smala, n.f.

1847, *smala*; *smalah*, 1845; arabe d'Algérie *zmālāh* « famille, maisonnée »; à l'occasion de la prise de la Smala d'Abd-el-Kader.

1 Réunion de tentes abritant la famille, les équipages d'un chef arabe qui le suivent dans ses déplacements.

2 (1869, Flaubert, cit. 1.1). **Fam.** Famille ou suite nombreuse qui vit aux côtés de quelqu'un, qui l'accompagne partout.

-Sofa, n.m.

1690; *sapha*, 1560; arabe *suffah* « estrade à coussins, coussin ».

1 **Hist.** Estrade élevée, couverte de tapis, de coussins, « où l'on reçoit les personnes les plus remarquables », en Orient (*Encyclopédie*).

2 (1657). **Cour.** Lit de repos à trois appuis, servant aussi de siège.

-Sophora, n.m

1846, *sophore*; *sophora*, 1737 en lat. sc. chez Linné; arabe *sophera*.

□ Arbre exotique de grande taille (*Légumineuses*, *Papilionacées*) utilisé pour l'ornement des parcs, des avenues.

-Sorbet, n.m.

1553; ital. *sorbetto*; turc *chorbet*; arabe *šūrbāt* « boisson ». → Sirop.

1 **Vx.** Préparation orientale faite de citron, de sucre, etc. — Boisson obtenue en battant cette préparation avec de l'eau.

2 (1871, « sorbet [1.] glacé »). **Mod.** Préparation glacée (□ **Glace**), à l'eau et aux fruits ou à un parfum végétal, parfois additionnée de liqueur.

-Souahéli ou **swahili**, adj. et n.m.

1875, *suaheli*; de l'arabe *sawāhil*, par l'anglais.

□ De la langue bantoue parlée sur et près de la côte (*Sahil*) africaine de l'Océan Indien, et répandue dans l'Afrique orientale (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Est du Zaïre...), écrite depuis le XVI^e siècle en caractères arabes, puis en caractères latins.

-Soude, n.f.

Fin XVI^e; *sode*, mil. XVI^e; sens II., 1660; *soulde*, 1527; lat. médiéval *soda*; arabe *suwwād*.

I Plante (*Salsolacées*) qui croît près des rivages et dont les tiges calcinées produisent de la soude (II., 1.).

II

1 (**Vx en sc.**). Substance alcaline riche en carbonate de sodium, obtenue en brûlant certaines plantes marines (dont la soude, I.; □ **Salicorne**) imprégnées de sel (on l'appelait *alcali* végétal*).

2 (1806, *soude artificielle*). Carbonate de sodium obtenu par divers procédés industriels (procédé Solvay; électrolyse), à partir du chlorure de sodium.

-Soufi, n.m. et adj.

1834; *sof*, XVII^e, confondu avec *sophi*, titre des schahs; de l'arabe *šūf* « laine », les premiers *soufis* étant des ascètes qui portaient un vêtement de laine grossière.

□ **Hist. relig.** Mystique de l'islam, adepte du soufisme.

-Souk, n.m

1848, comme mot emprunté (*in D. D. L.*); arabe *sūq* « marché ».

Annexes

1 Marché des pays d'Islam, et, spécialt, marché couvert réunissant, dans un dédale de ruelles, des boutiques et ateliers de toute espèce.

2 (Mil. XX^e). **Fig., fam.** Lieu où règne le désordre, l'agitation, le bruit.

-Sucre, n.m

Fin XIII^e; *çucure*, v. 1175; de l'ital. *zucchero*, de l'arabe *sūkkār*, d'une langue indienne (sanskrit *çarkara*), propr « grain », d'où vient le lat. *saccharum*.

A

1 Substance alimentaire, le plus souvent cristallisée, de saveur très douce, soluble dans l'eau (□ **Saccharose**), fabriquée industriellement avec la plante dite *canne à sucre* ou la betterave sucrière (depuis le début du XIX^e siècle).

2 □ **Loc. fig.** *Casser* du sucre sur le dos de qqn*

3 (V. 1460). Douceur (souvent, douceur suspecte).

4 (1901). **Fam.** | *Un sucre* : un morceau de sucre.

5 Sucre parfumé, coloré..., avec lequel sont faits certains bonbons, certaines friandises.

B

(1600, O. de Serres). **Chim.**

a Saccharose*; saccharol (en pharmacie).

b (**Sens large**). Substance possédant plusieurs fonctions alcool avec au moins une fonction aldéhyde ou cétone, et ayant au moins quatre atomes de carbone dans sa molécule.

-Sunna, n.f.

1740, arabe *sūnnāh* « loi, règle traditionnelle ».

□ **Didact.** Dans la religion islamique, « Coutume orthodoxe du Prophète, de ses Compagnons, des quatre premiers califes “bien dirigés” et des Suivants immédiats » (Dermenghem).

-Sultan, n.m.

1540; *soltan*, 1298; var. *soudan*, du XV^e au XVIII^e (→ Isthme, cit. 1); turc *soltân*, arabe *sūltān* « maître, souverain ».

1 Souverain de l'empire ottoman.

2 (V. 1775). **Vx.** « Homme qui entretient plusieurs maîtresses à la fois » (Littré); homme despotique, capricieux, habitué à être servi.

3 (1802). **Vx.** Coussin de soie, corbeille garnie de soie, où l'on mettait un sachet de parfums.

-Sumac, n.m

XIII^e; arabe *sūmmāq*, même sens.

□ **Bot.** Plante dicotylédone (*Térébinthacées*), arbuste aux nombreuses variétés; *sumac des teinturiers* (□ **Fustet**), *des corroyeurs*, *vénéneux*, *radicant*, *verniss du Japon* (fournissant une gomme-résine utilisée pour les vernis, la tannerie, etc.).

-Surate ou **sourate**, n.f.

1732, *sura*, *sure* ou *surate*, in Trévoux; *sourate*, 1872; arabe *sūrāh* « verset du Coran » (écrit *sūrāt* au milieu d'une phrase).

□ Chapitre du Coran.

-Tabis, n.m.

Fin XIV^e, *atabis*; lat. médiéval *attabi*; arabe *‘attābīyy*, *-ī-*, « étoffe de soie » ainsi nommée d'après un quartier de Bagdad.

□ **Ancientt.** Étoffe de soie à grain fin, onnée sous le cylindre comme la moire*.

-Taboulé, n.m.

Répandu v. 1975; mot arabe « relevé avec des condiments ».

□ Préparation à base de semoule de blé crue (→ Couscous), de feuilles de menthe, de persil, de tomates hachées, assaisonnée d'huile d'olive et de jus de citron (cuisines libanaise et syrienne).

-Tajine ou **tagine**, n.m.

1903, *Tājīn*, emprunt à l'arabe.

□ Mets marocain, ragoût de viande (mouton, poulet, etc.) ou de poisson cuit à l'étouffée dans un plat en terre à couvercle conique; ce plat.

-Talc, n.m.

1518, arabe *talq*.

□ Silicate naturel de magnésium renfermant de l'eau et diverses impuretés (fer, aluminium).

-Taleb, **taliban** ou **talibé**, n.m.

Annexes

XIX^e, in P. Larousse; arabe maghrébin; arabe class. *ṭālib*, propr. « celui qui se met à la poursuite des études ».

□ Écrivain public, en Afrique du Nord.

-**Talisman**, n.m.

1629; de l'arabe *ṭilasm*, du grec de basse époque *telesma* « rite religieux »; le sens de « iman » (XVI^e) vient du turco-persan *dâniçmand* « savant ».

1 Objet (pierre, anneau, etc.) sur lequel sont gravés ou inscrits des signes consacrés, et auquel on attribue des vertus magiques* de protection, de pouvoir

2 (1713). **Fig.** Ce qui a un effet souverain, merveilleux

-**Tamarin**, n.m.

XV^e; *tamarinde*, XIV^e; *tamarandi*, v. 1298; lat. médical du moyen âge *tamarindus*; arabe *tāmrhīndī* « datte de l'Inde ».

1 **a** Fruit du tamarinier*, gousse dont la pulpe est utilisée comme laxatif (→ Rafrâichir, cit. 5).

b Tamarinier.

c **Enfranç. d'Afrique.** Jus de tamarin.

2 (1876). Tamaris (arbre).

-**Tarbouch** ou **tarbouche**, n.m.

1845, Gautier; var. *tarbous* (1802), *tarbousch* (1827); arabe d'Égypte *tarbūš*.

□ Coiffure masculine, bonnet rouge cylindrique (□ **Fez**) portant un gland de soie et en usage en Égypte et en Turquie (souvent appelée à tort *chéchia*).

-**Tare**, n.f.

1318, « déchet dans le poids ou la qualité »; ital. *tara*; arabe *ṭārḥāh* « déduction, décompte », p.-ê. avec infl. de *taré* « mangé des vers », qui rattacherait le mot à la série de *taret*, *tarer*.

Défectuosité (que présente qqch.).

-**Tarif**, n.m.

1641; *tariffe*, 1572, n. f.; ital. *tariffa*; arabe *tā'rīf* « notification ».

1 Tableau qui indique le montant des droits à acquitter, liste des prix* fixés pour certaines marchandises ou certains services; l'ensemble de ces prix

2 (1690). **Fig.** Système d'évaluation (spécialt, en parlant d'amendes, de sanctions).

-**Tasse**, n.f.

1150; rare av. XIV^e; arabe *ṭāsāh* « écuelle, jatte ». Cf. anc. provençal *tassa*.

1 **a** Petit récipient à anse ou à oreilles servant à boire (généralement des boissons chaudes).

b (1718). **Par métonymie.** Contenu d'une tasse.

c □ **Par métonymie.** *Boire une tasse, boire la tasse.*

d □ **Fig.** *La grande tasse* : la mer.

2 **Argot fam.** Vespasienne de forme circulaire.

3 □ **Loc. fig.** (1830). **Vx.** *La tasse !* : rien à faire. — **Mod.** Chose désagréable, pénible.

-**Tell**, n.m.

1876, P. Larousse; mot arabe « colline ».

□ **Didactique.**

1 **Géogr.** Au Maghreb (Algérie, Tunisie), Région bien arrosée, fertile.

2 (1890, P. Larousse, *Deuxième Suppl.*, art. *Tello*). **Archéol.** Colline artificielle, tertre ou tumulus formé par des ruines

-**Timbale**, n.f.

1492; *tinballe*, 1471; altér., d'après *cymbale*, de *tamballe* (1471), lui-même altér., d'après *tambour*, de l'esp. *atabal*; arabe (')*jāt-tābl*.

1 Instrument à percussion, tambour formé d'un bassin hémisphérique en laiton couvert d'une peau tendue (dont la tension est réglable par des vis) sur laquelle on frappe avec des baguettes, et qu'on utilise généralement par paires accordées à des sons différents.

2 (1771, par anal. d'aspect). **Cour.** Gobelet de métal de forme cylindrique, sans pied.

3 □ (1877). **Loc. fam.** *Décrocher la timbale* (propr, la timbale accrochée au mât de cocagne) : obtenir une chose disputée, un résultat important.

Annexes

4(1855). **Cuis.** Moule de forme circulaire. — Préparation culinaire (viande, crustacés, pâtes, etc., en sauce) entourée d'une pâte et cuite dans ce moule.

-**Touareg**, n.m.pl.

1839, *Touarik*; arabe maghrébin *tāwārīg*, plur. de *Ṭārgī* (→ Targui), mot berbère.

1 **Plur. de Targui.** | *Les Touareg.*

2 **Abusif (mais cour.)**. Targui.

3 **N. m.** | *Le touareg* : l'ensemble des parlers berbères parlés par les Touareg.

-**Toubib**, n.m.

1863; *tabib*, 1617, donné comme mot arabe; arabe d'Algérie *tbeb*, arabe class. *tābīb* « médecin, habile savant, versé dans la connaissance d'une chose ».

1 **Argot milit.** Médecin militaire.

2 (1920). **Fam.** Médecin.

-**Truchement**, n.m.

Fin XIV^e, *trucheman*; XII^e, *drugement*; arabe *tūrdjūmān*. → Drogman.

□ **Littéraire ou didactique.**

1 Interprète.

2 Personne qui parle à la place d'une autre, qui exprime sa pensée et lui sert d'interprète, d'intermédiaire.

3 (XV^e, de Brach, *in* Littré). **Choses.** Ce qui exprime, fait connaître, comprendre les pensées, les sentiments.

-**Turbith**, n.m.

X^e; *turbit*, XIII^e; arabe *tūrbid*, *tīrbid*, même sens.

1 **Pharm.** Jalap* de l'Inde, utilisé comme purgatif. — **Bot.** Plante fournissant cette racine purgative. □ **Ipoméé.**

2 **Vx.** | *Turbith minéral* : sels de mercure utilisés en pharmacopée.

-**Turco**, n.m.

1857; mot du sabir algérien, ital. *turco* « turc » (1830), l'Algérie étant restée sous la domination turque jusqu'en 1830.

□ **Vieilli.** Tirailleur algérien.

-**Tuthie** ou **tutie**, n.f.

V. 1560, *tuthie*; *tutie*, 1256; *totie*, XIII^e; arabe *tūtīyāz*, du persan.

□ **Chim., alchim.(Vx).** Oxyde de zinc qui résulte de la calcination de certains minerais.

-**Uléma** ou **ouléma**, n.m.

1765; arabe *ʿūmā* « savants ».

□ Docteur de la loi, théologien, dans les pays arabes de religion musulmane.

-**Usnée**, n.f.

1530, Le Fournier; lat. médiéval *usnea*; arabe *ʿušnāh* « mousse ».

□ **Bot.** Lichen de couleur grisâtre et à longs cils, qui croît généralement sur les branches d'arbres.

-**Vali**, n.m.

XVIII^e, *wali*; turc *vali*; arabe *wālī* « préfet, gouverneur ».

□ **Anciennt.** Gouverneur d'un vilayet, nommé par le sultan, en Turquie.

-**Varan**, n.m.

1812; du lat. zool. *varanus*; 1810, une première fois, *varain*, v. 1210; de l'arabe *wārāl* « lézard géant ».

□ Reptile saurien (*Lacertiens*), grand lézard à langue protractile, vermiforme.

-**Vilayet**, n.m.

1869; turc *vilāyet*, arabe *wilāyāh* « province, région administrative ». → Willaya.

□ Province, vaste circonscription de l'empire ottoman (□ **Turc**), gouvernée par un *vali*.

-**Vizir**, n.m.

Mot turc, du persan, d'où vient aussi l'arabe *wāzīr*. → Alguazil.

□ **Hist.** Membre du conseil des califes; ministre (cit. 5) siégeant au Divan, sous l'Empire ottoman (→ Ombrage, cit. 9).

-**Wilaya**, n.f

Attesté XX^e; mot arabe.

Annexes

□ Division administrative de l'Algérie (et, pendant la période d'administration française et la guerre, unité territoriale combattante).

-Zain, adj.m.

1575; ital. et esp. *zaino*, mot arabe mal identifié.

□ **Didact.** Se dit d'un cheval dont la robe, toute d'une couleur, n'a aucun poil blanc.

-Zaouïa, n.f.

1843, in D. D. L.; arabe *zāwīyāh* « angle, coin; cellule d'un reclus; monastère ».

□ Établissement religieux sous l'autorité d'une confrérie musulmane, spécialement affecté à l'enseignement.

-Zellige, n.m.

1919, Tharaud; mot arabe.

□ **Art musulman (Maroc)**. Petit morceau de brique émaillée servant à la décoration (→ Plafond, cit. 2).

-Zénith, n.m.

V. 1360, Oresme; *chenit*, 1324; empr. au lat. médiéval *zenit*, v. 1150, *cenith*, v. 1184, *zenith*, av. 1232; d'une mauvaise lecture de l'arabe *sāmt*, *semt* — lu par erreur *senit* par les scribes — propr « chemin », dans l'expression *sāmt* (')*ār-rā's* « chemin au-dessus de la tête ». → Azimut.

Point de la sphère céleste situé sur la verticale ascendante de l'observateur (opposé à *nadir*).

-Zéro, n.m

1485; emprunté, pour remplacer l'anc. franç. *cifre* « zéro », puis « chiffre », à l'ital. *zero*, d'abord *zefiro*, transcription de l'arabe *ṣifr* « vide; zéro ». → Chiffre.

1 Symbole numéral (0) destiné à remplacer, dans la numérotation écrite, les ordres d'unités absentes.

2 Nombre qui représente une collection inexistante, un ensemble vide; grandeur, valeur nulle

3 **Cour., fam.** Néant (cit. 13), rien.

4 (XVIII^e). Point de départ des graduations thermométriques, et, par anal., de diverses échelles de grandeurs.

5 (XIX^e). Dans une notation de zéro à dix ou à vingt, la plus basse note correspondant à la non-valeur absolue.

-Zinzolin, n.m.

1611, in *le Mercure français*; *zigolin*, 1599; et aussi *gingeollin*, 1642; ital. *guiggiolino*, *zuzzolino*, même sens; arabe *djoudjolân* « semence de sésame ».

□ **Vx ou littér.** Couleur d'un violet rougeâtre que l'on obtient du sésame*.

-Zeb ou **zébi**, n.m

1867; arabe maghrébin *zēbbī* « membre viril, phallus », propr « mon pénis ». → *Zob*.

1 **Pop.** | **ZEB** ou (plus souvent) **ZEB** : pénis.

2 **Loc. fam.** *Peau* de zébi* : rien du tout.

-Zob, n.m.

1894, d'abord argot; arabe *zobb*, même sens.

□ **Familier et vulgaire.**

1 (1900). | **ZOB** ou (plus souvent) **ZOB**. Pénis.

2 **Interj. et adj.** | *Zob !* : pas question ! Impossible ! (**Var.** : *zobi, zobby*).

-Zouave, n.m.

1830; arabo-berbère *Zwāwā*, nom d'une tribu kabyle.

1 **Anciennt.**

a Soldat algérien du corps d'infanterie légère indigène formé en 1830, et utilisant à l'origine des Kabyles.

b Fantassin français d'un corps distinct des tirailleurs indigènes.

2 (D'un sens pop., « homme courageux »). **Fam.**

a (1888).

b Personnage extravagant.